

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 10 mai 2022

Espace Cuzon



Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
10 mai 2022

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Hervé HERRY, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Roger LE GOFF représenté par Daniel GOYAT, (CCPF) ; Philippe AUDURIER (Douarnenez Co.) ; Gilles SERGENT (CCSPR) ; François MARTIN (DDTM) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Albert BILLON, Hélène LE ROUX, Marie-Noëlle PLENIER, Gwenola BAYES, Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Florence CROM (SIOCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Luc LECLERCQ, Alain DECOURCHELLE (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Christian DAUTEL (CCA) ; René ROCUET (CCPF) ; Isabelle CLEMENT (Douarnenez Co.) ; Emmanuelle RASSENEUR, Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO, GURVAN KERLOC'H (CCSPR) ; Annie GOUZIEN, Joël LE DANTEC (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Josiane KERLOC'H a donné pouvoir à Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB) ; Malvina DAUDUS a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; David LESVENAN (Symescoto) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Marc BIGOT a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; Julie DUPUY a donné pouvoir à Morgane BRAESCU ANDRIEU (CCA) ; Eric JOUSSEAUME a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Maryvonne GUIAVARC'H a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ;

Membres excusés :

Ludovic JOLIVET, Jean-Paul COZIEN (QBO) ; Jean-Pierre MARC, Christian PENNANECH (CCPF) ; Catherine ESVANT, Michel LOUSSOUARN (CCA) ; Henri SAVINA (Douarnenez Co.) ; Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC, Christine ZAMUNER (CCPBS) ; Christophe MARX (Préfecture du Finistère) ; France HUNTZINGER (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Laëtitia GUILLEMOT (OUEST CONSEIL AUDIT)
Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE, Soisik DIJON (QCD).

Le 10 mai 2022, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 14h10 constate que les quorums sont atteints :

- 24 membres sur les 26 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 40 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente invite à aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour qui se déroule ainsi :

Pour validation du Conseil d'administration

1. Programme LEADER 2014-2022 : demande de subvention FEADER pour l'ingénierie et l'animation
2. Mandat à QCD pour préparer et porter la candidature de la Cornouaille au programme LEADER 2023-2027
3. Convention de partenariat SARE 2022 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement
4. InterSCoT de Cornouaille : analyse de la consommation foncière en Cornouaille

Pour validation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

5. Rapport moral 2021
6. Approbation des comptes 2021 et affectation du résultat
7. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
8. Signature de l'engagement républicain des associations

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale :

9. Stratégie d'attractivité : actualité des actions de « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration »
10. CRTE : retour sur le Cotech du 11 mars 2022
11. CLS : point d'étape
12. Programme partenarial 2022
13. Calendrier des instances et événements

1. Programme LEADER 2014-2022 : demande de subvention FEADER pour l'ingénierie et l'animation

Marc ANDRO présente le rapport, précisant qu'il s'agit pour 2022 de reconduire ce qui existait les années précédentes.

Le sujet n'appelant pas de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant ;**

- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

2. Mandat à QCD pour préparer et porter la candidature de la Cornouaille au programme LEADER 2023-2027

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que la candidature devra être déposée avant le 4 novembre.

Les montants prévus seront sans doute proches de ceux de la programmation précédente. Cependant, une dizaine de communes seront écartées dont certains cas peuvent paraître surprenants.

Si une attention particulière doit être portée sur des sujets comme celui des transitions, ceux relevant du social ou de la culture par exemple ne doivent pas être exclus.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, mandate QCD pour préparer et porter la candidature LEADER 2023-2027 pour la Cornouaille.

3. Convention de partenariat SARE 2022 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement

Gilles SERGENT présente le rapport et rappelle que la convention existe depuis 2011 pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Il souligne les difficultés à recruter, Réseau TYNEO représentant aujourd'hui 5,25 ETP.

Nicolas KERLOCH évoque 2023 en interrogeant sur l'adéquation des moyens humains avec les objectifs sur le territoire, en particulier par le fait qu'avec le SARE, le nombre d'actions a doublé. Il rappelle également le contexte des prix de l'énergie en très forte hausse, et ce déjà avant la guerre en Ukraine. Si aujourd'hui s'applique le bouclier énergétique, le jour où il disparaîtra, nous assisterons à une très forte explosion des prix.

Daniel LE BIGOT souhaite connaître les résultats obtenus en termes d'efficacité énergétique, à savoir quelle économie obtient-on pour un euro investi. Si la réponse à cette question ne peut pas être immédiate, il souhaiterait savoir quels types de travaux sont soutenus et estime que, s'il y a aide de la collectivité, il puisse y avoir un bilan.

Nicolas KERLOCH confirme que c'est déjà le cas, notamment dans les OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) où il est demandé 35 % de gain, même si le résultat reste théorique.

Philippe AUDURIER précise qu'en matière de travaux entrepris sur les maisons, la rénovation de toiture apporte en moyenne entre 40 et 50 % d'économie d'énergie, de même que pour la rénovation des murs. En revanche les travaux de rénovation sur les fenêtres relèvent davantage du confort. Aussi semblerait-il plus judicieux de porter l'attention sur les murs et les toitures, et si possible par l'extérieur.

Christian DAUTEL estime que l'on ne regarde pas réellement la qualité des matériaux et que l'on peut constater des aberrations comme la mousse en isolation extérieure. Ne pourrait-il pas y avoir une démarche en termes de qualité des matériaux utilisés pour améliorer les dispositifs ?

Philippe AUDURIER estime qu'une bonne formation des artisans aux matériaux aurait un impact sur les prix.

Nicolas KERLOCH précise que Réseau TYNEO aide les ménages à prendre du recul pour vérifier que leur projet est adapté et suffisant. Le volet matériaux ne rentrait jusqu'ici pas en compte. En revanche, il lui semble important de questionner l'échelle d'intervention : 150 accompagnements annuels sont-ils suffisants pour notre territoire ?

Marc ANDRO confirme que la Cornouaille a un taux d'accompagnement inférieur à celui de Brest ou de Lorient, d'environ 50 %, et estime que l'on pourrait avoir un peu plus d'ambition pour 2022-2023 malgré les difficultés de recrutement.

Isabelle ASSIH souhaite qu'un temps dédié à ces retours soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine instance.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente :

- **A finaliser les termes de la convention de partenariat Région/QCD ;**
- **A signer la convention de partenariat Région/QCD ;**
- **A solliciter les demande d'aides financières liées à la convention de partenariat Région/QCD.**

4. InterSCoT de Cornouaille : analyse de la consommation foncière en Cornouaille

Stéphane LE DOARE présente le rapport, rappelant la nécessité d'intégrer la loi Climat & Résilience, que le territoire est attractif et que le logement se fait rare. Certains EPCI devront déjà réduire de 50 % et viser le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050. L'objectif est que QCD aide à porter cette démarche par l'acculturation via des ateliers notamment.

Florence CROM estime que tous les SCoT ne sont pas partis du même point. Le SIOCA a déjà travaillé avec les maires sur ce sujet. Elle évoque le fait que l'on est déjà en train de changer le modèle, sans s'en apercevoir et que tout nous y pousse : matières premières, carburants, la société... La Conférence des SCoT avec la Région Bretagne doit aboutir à une territorialisation des objectifs. La charge de travail est très lourde. Les résultats sur le MOS sont très attendus pour la fin de l'année.

François MARTIN salue ce rapport très utile à l'administrateur qu'est l'Etat. L'agence d'urbanisme est pleinement dans son rôle en faisant ce travail. L'Etat répond à l'appel pour aider à décoder les textes. Le même type de démarche est poursuivie dans d'autres agences telles que l'Adeupa ou Audelor... Un rapprochement serait peut-être intéressant et François MARTIN évoque l'intervention potentielle de spécialistes comme Philippe MADEC et son manifeste pour une « frugalité heureuse ».

Isabelle ASSIH souligne l'importance de la construction de méthode et de faire mieux avec moins. Tous les élus sont demandeurs. Ces tables rondes sont essentielles à organiser.

Stéphane LE DOARE estime qu'il est important de dézoomer au-delà de notre territoire pour atteindre les objectifs du SRADDET et pour une acculturation de vie dans d'autres communes.

Thomas FEREC évoque le droit à l'expérimentation. L'explosion du prix du foncier annoncée par les promoteurs à plus de 30 %, impliquera une verticalisation. Il évoque également les programmes PINEL vendus par les métropoles comme Rennes pour densifier voire surdensifier. Si ce n'est pas impossible, on ne pourra pas forcément le faire... Une « interprétation » régionale est indispensable pour adapter à nos territoires.

Hervé HERRY pense qu'il faut intégrer les conséquences sociales que peut avoir le ZAN. On ne veut pas ici vivre les uns sur les autres. Si Hervé HERRY se dit favorable, il estime qu'il faut faire encore mieux mais en intégrant les problèmes sociaux dans la réflexion.

Florence CROM précise que c'est tout l'enjeu du travail de la région Bretagne sur la territorialisation des objectifs. Il faudra également prendre en compte ce qui relève de la montée des eaux.

Daniel LE BIGOT estime qu'il faut être conscient des difficultés liées à la verticalisation. Il faut expliquer pourquoi on le fait et redéfinir des espaces partagés tels que les jardins...

Morgane BRAESCU évoque la question des résidences secondaires. Comment les faire revenir, au moins en partie, aux locaux ?

Léa-Forough DADKHAH souligne les problèmes rencontrés dans ces lieux construits mais où il n'y a pas de services publics et notamment de transports. Les politiques sociales et de mobilités sont à mettre en lien avec la consommation foncière.

Isabelle ASSIH rappelle que les mobilités sont un des enjeux principaux du CRTE.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe de cette démarche et acte le lancement de cette série de rencontres.

5. Rapport moral 2021

Isabelle ASSIH présente le rapport et rappelle les temps forts de l'année 2021, mettant l'accent sur la relance de Réseau TYNEO.

Albert BILLON évoque le renouvellement du Conseil de développement et se félicite que nombre de personnes, sans mandats, veulent s'investir et soient ainsi le trait d'union, tous issus d'horizons très différents. Il informe que le Conseil de développement ira à la rencontre de chaque EPCI.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le rapport moral 2021 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2021.

6. Approbation des comptes 2021 et affectation du résultat

Marc ANDRO présente le rapport, introduisant son propos par le résultat qu'il qualifie de bon. Ce résultat positif s'explique notamment par le contexte de crise sanitaire retardant la mise en œuvre de certaines actions, ajouté aux reports d'embauches et au turnover.

La légère augmentation de charges correspond notamment aux ressources humaines par le renfort de Réseau TYNEO et à l'accompagnement de la démarche CLS via l'embauche de deux salariées, ainsi que par le paiement jusqu'à septembre 2022 du loyer des anciens locaux sis 10 route de l'Innovation à Creac'h Gwen.

Marc ANDRO retrace les grandes actions significatives de l'année et les grandes masses budgétaires s'y afférant, le montant d'amortissement lié au nouveau bâtiment et estime, qu'à terme, la balance entre les charges des anciens locaux et celles de Cuzon sera probablement positive.

Il rappelle que le budget 2022 a été construit en équilibre, souhaitant qu'en termes d'actions l'équilibre soit enfin retrouvé.

Concernant le bilan, il présente 1,5 million d'euros de fonds propres, ce qui représente une année de fonctionnement. Les immobilisations sont essentiellement composées du siège financé par un emprunt.

Enfin, la trésorerie est qualifiée de satisfaisante autorisant une politique volontariste pour 2022 et les années suivantes, sans avoir recours à une augmentation des cotisations.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Ayant pris connaissances des états comptables,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **Et propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2021 en report à nouveau.**

Laëtitia GUILLEMOT, Commissaire aux comptes, présente son rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite l'Assemblée générale à délibérer.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

L'Assemblée générale, à l'unanimité :

- **Approuve les comptes 2021 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **Donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **Affecte la totalité du résultat 2021 en report à nouveau ;**

- **Et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

7. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Marc ANDRO présente le rapport et invite la Commissaire aux comptes à sortir de la salle durant les délibérations.

Interrogés par Gwenaëlle MUZELLEC, Marc ANDRO précise qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence.

La Présidente invite le Conseil d'administration puis l'Assemblée générale à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de renouvellement des mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT et M. Paul GUILLOU pour une durée de six exercices.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, valide le renouvellement des mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT et M. Paul GUILLOU pour une durée de six exercices.

8. Signature de l'engagement républicain des associations

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de signature du Contrat d'engagement républicain.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, autorise la Présidente et le Secrétaire à signer le Contrat d'engagement républicain.

9. Stratégie d'attractivité : actualité des actions de « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration »

Marc ANDRO présente le rapport pour information. Il fait un retour sur les visites d'EPCI durant lesquelles sont abordées la question des problèmes de recrutement, des difficultés de logement, l'accueil des nouveaux arrivants, ou encore les questions de gouvernance et de lien entre les collectivités et le monde économique.

Marc ANDRO présente le guide « S'installer à Quimper Cornouaille », dont un exemplaire a été remis sur table pour chaque membre de l'assemblée. Il précise que le journaliste Erwan Sez nec s'est chargé de la rédaction, ayant auparavant réalisé le guide « S'installer à Paris », mais qu'il vit en Cornouaille. Une conférence de presse sera organisée pour présenter le guide. Il rappelle que l'édition 2013 n'avait jamais vraiment fait l'objet d'une diffusion pour des raisons de conflits personnels.

Il est ensuite annoncé l'organisation d'un événement attractivité qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2022.

Léa-Forough DADKHAH informe l'assemblée que Christophe MARX et elle-même font actuellement le tour des EPCI pour présenter les dispositifs que l'Etat et la Région proposent pour faire face aux problématiques de recrutement.

Morgane BRAESCU souligne l'intérêt des indicateurs affichés pour l'opération « Paris je te quitte », mais demande s'il est possible de connaître le nombre de nouveaux arrivants de Paris.

Tristan DOUARD évoque une évaluation complexe, mais estime que l'on connaît le relais médiatique et le positionnement sur du CSP+, un choix porté sur une cible assez précise.

Albert BILLON confirme que le Conseil de développement souhaite se mobiliser sur cet événement à venir et être force d'inspiration. Il souhaite que le CD soit invité dès les premières réunions des groupes de travail et se réjouit des changements de formats.

Marc ANDRO précise que parmi les cibles se trouvent les porteurs de projets, les recruteurs privés et publics mais sur des profils plutôt rares. Il souligne également le cas des recrutements en télétravail par des entreprises éloignées du territoire. Certains ne relèvent pas du salariat en télétravail mais ont plusieurs contrats avec différents donneurs d'ordre. Il estime que ce phénomène est très important pour notre territoire mais que l'on ne le connaît pas et que nous ne disposons pas d'outils pour les identifier.

Hervé HERRY fait le parallèle avec les échanges sur le 4^e rapport en évoquant le profil des créateurs qui s'installent sur le territoire pour une meilleure qualité de vie, pour eux et pour leurs enfants. Il s'agit d'une cible qui ne peut/veut pas vivre dans un immeuble de x étages.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

10. CRTE : retour sur le Cotech du 11 mars 2022

Isabelle ASSIH présente le rapport pour information.

Michel BOLLORE rappelle que 450 projets ont été remontés par les EPCI et qu'actuellement une mise à plat des différents financements possibles est en cours. Un COPIL sera organisé à l'issue de la réserve électorale.

Isabelle ASSIH rappelle la nécessité de programmer une instance politique qui portera notamment sur les déchets et les mobilités, en réunissant les présidents d'EPCI, les vice-présidents délégués et les collectivités sur ces champs de compétences.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

11. CLS : point d'étape

Isabelle ASSIH présente le rapport pour information, rappelant que le diagnostic est en cours de finalisation et qu'il faudra déployer des stratégies d'attractivité vis-à-vis des professionnels de santé.

Daniel LE BIGOT confirme ces propos, évoquant une situation dramatique quant à la pénurie de dentistes, dermatologues ou cardiologues.

Emmanuelle RASSENEUR estime que ceci est du ressort de l'Etat.

Forough-Léa DADKHAH informe que la Région est régulièrement contactée pour payer des formations de médecins. Les collectivités peuvent jouer un rôle en attirant vers les formations d'infirmiers ou d'aides sociales...

Michel BOLLORE annonce deux nouvelles dates, à savoir un COTECH CLS le 2 juin et un Copil CLS le 8 juillet. La signature du contrat se déroulera en fin d'année ou tout début 2023.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

12. Programme partenarial 2022

La Présidente invite l'assemblée à prendre connaissance de la maquette du programme partenarial qui a été remise sur table.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente rappelle le calendrier des instances et autres dates clés qui figurent dans le dernier rapport de séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 16h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle ASSIH', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance

Stéphane LE DOARE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane LE DOARE', written over a horizontal line.

Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Programme LEADER 2014-2020 : demande de subvention FEADER pour l'ingénierie et l'animation	Délibération n° QCD 72.01	15 – 17
2. Mandat à QCD pour préparer et porter la candidature de la Cornouaille au programme LEADER 2023-2027	Délibération n° QCD 72.02	19 – 20
3. Convention de partenariat SARE 2022 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement	Délibération n° QCD 72.03	21 – 47
4. InterSCoT de Cornouaille : analyse de la consommation foncière en Cornouaille	Délibération n° QCD 72.04	49 – 52
5. Rapport moral 2021	Délibération n° QCD 72.05	53 – 78
6. Approbation des comptes 2021 et affectation du résultat	Délibération n° QCD 72.06	79 – 126
7. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes	Délibération n° QCD 72.07	127
8. Signature de l'engagement républicain des associations	Délibération n° QCD 72.08	129 – 133
9. Stratégie d'attractivité : actualité des actions de « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration »	Note d'information	135 – 137
10. CRTE : retour sur le COTECH du 11 mars 2022	Note d'information	139 – 140
11. CLS : point d'étape	Note d'information	141 – 142
12. Programme partenarial 2022	Note d'information	143 – 164
13. Calendrier des instances et événements	Note d'information	165

Programme LEADER en Cornouaille : sollicitation de subventions FEADER pour l'ingénierie 2022 et la préparation de la candidature pour la période 2023-2027

En synthèse

L'année 2022 sera dédiée à la gestion de la fin de la programmation 2014-2022, mais aussi à son évaluation, en vue de préparer la candidature de la Cornouaille pour la période 2023-2027. Il est proposé de solliciter des subventions du FEADER pour l'animation du programme pour l'année 2022, et pour la préparation de la candidature de la Cornouaille (période 2023-2027).

Rappel

En 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire est d'un montant de 2 112 753 € de FEADER, à laquelle s'est ajoutée une dotation complémentaire de 206 000 € de FEADER pour la période de transition 2021-2022.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation et gestion). Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables à hauteur de 80 % par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. *La subvention est à solliciter annuellement.*

Programme de travail 2022, année pivot

En 2022, les missions de l'équipe LEADER seront partagées de la façon suivante :

- **Programme 2014-2022** : évaluation du programme en début d'année ; animation, gestion et programmation des derniers projets de la période ;
- **Programme 2023-2027** : réponse à l'appel à candidature entre les mois d'avril et octobre ; concertation, stratégie, plan d'action, rédaction du dossier de candidature. Cette mission fera l'objet d'un financement dédié, d'un montant forfaitaire de 20 000 € qui sera accordé à tous les territoires candidats qui déposeront un dossier (qu'ils soient sélectionnés ou non).

Evaluation du programme actuel sur la période 2016-2021

L'évaluation est prévue en début d'année 2022, afin d'en tirer les enseignements utiles au travail sur la candidature 2023-2027. Elle sera menée en interne avec l'appui méthodologique d'une enseignante chercheuse d'Agrocampus Rennes dans le cadre d'un partenariat informel. Mme Catherine LAIDIN avait participé à l'évaluation du programme LEADER Ouest Cornouaille pour la période 2007-2013 et dans le

cadre de ses travaux de recherche, elle est intéressée de participer à l'évaluation du programme actuel. Elle demande seulement le remboursement des frais de mission occasionnés par des déplacements de Rennes à Quimper.

Il est prévu, dans le cadre de l'évaluation, de créer des outils de capitalisation du programme et de valorisation des projets pour communiquer sur la valeur ajoutée de LEADER.

Sélection des derniers projets pour le mois de décembre

Compte tenu de la dotation complémentaire pour la période de transition, au 6 avril 2022, 80 % de l'enveloppe FEADER est fléchée, 70 % programmée et 45 % payée.

Il reste une enveloppe de 300 000 € à attribuer pour de nouveaux projets. Au moins 2 comités de programmation sont prévus : l'un en début juillet, l'autre en décembre.

Pour mémoire, l'animation et la gestion du programme consistent en :

- Aide à l'émergence de projets, mise en réseau des acteurs ;
- Accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif, de l'idée de projet au paiement de la subvention) ;
- Suivi des projets dans leur mise en œuvre ;
- Liaison avec l'autorité de gestion et les cofinanceurs ;
- Suivi financier du programme ;
- Organisation et l'animation des Comités de Programmation.

Modalités d'organisation et de fonctionnement en interne

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de QCD à temps plein. En 2022, les missions et les financements sont à partager entre les 2 programmations. Pour l'évaluation et l'animation du programme 2014-2022, le temps de travail est évalué à 0,6 ETP et pour la préparation de la candidature 2023-2027 à 0,4 ETP (6 mois à 80 %).

Une gestionnaire assure les dossiers d'instruction et de paiement des subventions à hauteur de 0,5 ETP (0,5 ETP étant dédié au DLAL FEAMPA).

Le montant global de FEADER, sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2022 Bretagne, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2022, est de 63 584 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses programme 2014/22		Recettes	
Salaires et charges	62 156	FEADER (80 %)	63 584
Frais de structure (15 % frais personnels)	9 323		
Frais de déplacement, adhésions	2 000		
Communication - Evènement	6 000	Autofinancement (20 %)	15 895
TOTAL	79 479	TOTAL	79 479

Dépenses programme 2023/27		Recettes	
Salaires et charges 0,4 ETP	25 280 €	FEADER (80 %)	20 000 €
		Autofinancement	5 280 €
TOTAL	25 280 €	TOTAL	25 280 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **approuve ce projet ;**
- **valide ce plan de financement ;**
- **autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant ;**
- **autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Mandat de QCD pour préparer et porter la candidature de la Cornouaille au programme LEADER 2023-2027

En synthèse

Il est proposé de mandater QCD pour préparer et porter la candidature de la Cornouaille pour la future période de programmation du programme Leader (2023-2027), fonds européen territorialisé de soutien au développement rural.

Le programme LEADER de la Cornouaille est porté par Quimper Cornouaille Développement pour la période 2014-2022. Dépendant de la Politique Agricole Commune, financé par le FEADER, il bénéficie d'une période de transition pour les années 2021-2022 : il y a pratiquement une année de décalage avec le DLAL FEAMP qui s'est clôturé fin 2021. Cette année 2022 est la dernière année pour la sélection des projets et l'attribution d'une enveloppe de 300 000 € de FEADER.

Pour la période 2023-2027, la Région Bretagne va lancer l'appel à candidature des territoires dans le courant du mois d'avril 2022. Suite à la session du Conseil régional du 8 avril dernier, le cahier des charges a été publié. **Le dépôt des candidatures devrait se faire début novembre 2022.** La Région sélectionnera les territoires candidats au regard de la qualité de leur candidature : diagnostic, concertation, stratégie, plan d'action, moyens d'animation... Le nouveau programme devrait être opérationnel, au plus tôt, au 2^{ème} semestre 2023.

La Région prévoit une réunion de présentation (en visioconférence) de l'appel à candidature, le mardi 26 avril.

Les informations d'ores et déjà connues:

- **Les zones rurales éligibles seront basées sur le zonage INSEE de 2021**

Ceci exclut une dizaine de communes de Cornouaille qualifiées d'urbaines : Quimper, Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Guilvinec, Treffiagat, Fouesnant, Bénodet, Pleuven, Clohars Fouesnant, Gouesnarc'h. Les communes d'Ergué Gabéric, Plomelin et Pluguffan, réintègrent le dispositif alors qu'elles étaient inéligibles dans la période 2014-2022.

- **Les territoires**

Les territoires candidats doivent correspondre à un bassin de vie d'au moins 50 000 habitants.

Sur la période actuelle, la région Bretagne avait choisi d'accorder une dotation LEADER aux 21 pays bretons, sans sélection des territoires.

L'enveloppe régionale de FEADER dédiée à ce dispositif est de 28,5 M€. Si l'enveloppe moyenne accordée aux Groupes d'Action Locale reste de l'ordre de 1,5 à 2 M€ comme aujourd'hui, on peut s'attendre à la sélection de 19 à 14 territoires.

- **Les stratégies**

La Région portera une forte attention sur la sélection des candidatures sur l'engagement des territoires dans les transitions (écologique, climatique, énergétique...), mais sans exclure d'autres thématiques, comme le social ou la culture. L'innovation devra innover le programme.

- **Les règles de financement**

Comme précédemment, le taux de financement du FEADER sera de 80 % du financement public d'un projet. Il demeure obligatoire d'apporter un cofinancement public à hauteur de 20 %.

Dans la volonté de fluidifier et simplifier les procédures, de réduire la part de la charge administrative et donc d'avoir moins de dossiers à instruire, la Région propose d'imposer des planchers de subventions LEADER à 8 000 € pour les associations (donc un cofinancement public minimal de 2 000 €) et à 10 000 € pour les collectivités (obtenu avec un autofinancement de 2 500 €).

Le cadre actuel de gestion serait maintenu : animation, émergence et sélection des projets par le GAL et instruction des dossiers par les services de la Région. Le comité de programmation ne sera plus coprésidé par un élu régional mais les services seront présents en tant qu'autorité de gestion.

- **La concertation – le calendrier**

Nous proposons de nous appuyer notamment sur le comité de programmation actuel en tant que comité de pilotage pour la préparation de la candidature : identifier les enjeux et les axes de la stratégie (fin avril). La concertation des acteurs locaux se fera avant l'été (réunions thématiques) ; un séminaire de co-construction de la stratégie et du plan d'action serait à prévoir début septembre.

Comme pour le DLAL FEAMP, le Conseil d'administration de QCD est amené à délibérer sur le portage de la candidature LEADER 2023-27 pour la Cornouaille en tant que Groupe d'Action Locale, en associant les élus, le Conseil de développement, les socio-professionnels et les partenaires du territoire impliqués dans le développement rural.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, mandate QCD pour préparer et porter la candidature LEADER 2023-2027 pour la Cornouaille.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle ASSIH', written over a circular stamp or seal.

Isabelle ASSIH

Convention de partenariat SARE 2022 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement

En synthèse

- Comme pour les années passées, il est proposé que QCD soit signataire avec la Région de la convention de partenariat « **Dispositif de financement: programme CEE SARE – convention financière 2022 Fonctionnement** ».
- Au vu des enjeux de la rénovation énergétique pour la Cornouaille et du cadre légal (obligations induites par la loi Climat et résilience), il est proposé d'anticiper la projection du service d'accompagnement à compter de 2023

Dans l'objectif de diminuer drastiquement nos consommations énergétiques carbonées, afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte haussier du prix de l'énergie et de pénurie de logements à la location, la rénovation énergétique revêt un enjeu fort pour notre territoire. Réseau TYNEO, en tant « qu'Espace Conseil France Rénov' » est un des acteurs locaux qui contribue à inciter et accompagner les ménages/bailleurs dans la rénovation énergétique de leur bien.

- **Convention de partenariat 2022 – Région/QCD**

Pour mener à bien ces missions, Réseau TYNEO conventionne avec la région Bretagne qui cofinance le service sur fonds propres et via le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique).

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne pour développer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). La convention nationale signée par la Région Bretagne, couvrant la période 2020-2023, permet à la région d'aller chercher une contrepartie financière issue des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). En résumé et de manière schématique le programme SARE permet de récupérer 1€ d'argent privé (fournisseurs d'énergies carbonées), pour 1€ d'argent public. La part publique est partagée entre la Région Bretagne et les collectivités locales qui portent le service.

Pour transcrire cette convention au niveau des EPCI, la Région conventionne annuellement avec les porteurs de ces services au local. La convention territoriale SARE 2022, reprend le mécanisme des années passées avec quelques amendements positifs. Cf. en annexe proposition de convention 2022 déclinée à la Cornouaille.

- **Objectifs 2022 visé par réseau TYNEO**

Ainsi pour 2022, cette convention vise à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Pour les particuliers :

- 2 400 informations de 1^{er} niveau - 480 *informations enregistrées à fin mars*
 - 1 000 conseils personnalisés - 220 *conseils enregistrés à fin mars*
 - 140 accompagnements en phase amont des travaux – 47 *conseils enregistrés à fin mars*
 - 195 informations/conseils « hors SARE » sur la thématique énergie (construction, Energies renouvelables, éco-gestes, etc) – 46 *informations/conseils « hors SARE » enregistrés à fin mars*
- ✓ Pour les petits tertiaires ($-1\ 000\ m^2$, non soumis au décret tertiaire) :
- 20 informations de 1^{er} niveau (3 informations enregistrées à fin mars)
 - 5 conseils personnalisés (pas de conseil réalisés à fin mars)

Si globalement, les objectifs réalisés sur le premier trimestre sont en deçà des objectifs visés, cela s'explique par la difficulté à recruter un quatrième conseiller énergie France Rénov' depuis le début d'année. L'offre d'emploi publiée en décembre s'est conclue par une défection de la personne retenue. La relance de l'annonce en février a été infructueuse. A ce jour le poste est toujours non pourvu, alors même que la demande des ménages pour avoir du conseil est forte et pressante.

- **Plan de financement 2022**

En termes financiers, ce projet se matérialise selon le plan de financement ci-dessous. A noter qu'à partir de cette convention 2022, une péréquation territoriale est mise en place par la région Bretagne. Celle-ci est légèrement favorable à l'échelle cornouaillaise.

Mission	Acte	Objectifs 2022	Plafond des dépenses 2022 (hors péréquation territoriale)	Modification par rapport à 2021	Part Région	Part local	TOTAL
					(y compris CEE)	EPCI (QCD)	
Dynamique du territoire	C3 SARE	-	0,31 €/habitant	+0,01 c€ par habitant & suppression du plafond à 200 000 habitants	90 058 €	0 €	90 058 €
Information sujet habitat /Energie	Hors SARE	120	0,03 €/habitant (Plafond à 300 000 hab.)	Séparation des actes SARE et hors SARE	4 219 €	4 027 €	8 246 €
Conseil personnalisé sujet habitat /Energie	Hors SARE	75					
Sensibilisation des ménages	C1 SARE	-	0,57 €/habitant (Plafond à 300 000 hab)	Au final, augmentation du forfait de 0,10€ par habitant	118 677€	38 255 €	156 932 €
Information de 1^{er} niveau	A1 SARE MI	2 400					
	A1 SARE COPRO	10					
Conseil personnalisé	A2 SARE MI	1000	150 € par acte	Comptabilisé séparément	1 125 €	375 €	1 500 €
	A2 SARE COPRO	10					
Accompagnement des ménages	A4 SARE MI	140	600 € par accompagnement	Pas de modification	84 000 €	28 000 €	112 000 €
	A4 SARE COPRO	2	4 000 € par accompagnement	Pas de modification	6 000 €	2 000 €	8 000 €
Information 1^{er} niveau aux petits tertiaires	B1 SARE	20	50 € par acte	Acte revalorisé, précédemment 16€	750 €	250 €	1 000 €
Conseils aux petits tertiaires	B2 SARE	5	600 € par acte	Acte revalorisé, précédemment 400€	2 250 €	750 €	3 000 €
Sensibilisation aux petits tertiaires	C2 SARE	-	0,033 €/habitant	Pas de modification	6 793€	2 237 €	9 030 €
TOTAL					313 872€	75 894 €	389 766 €

*base de calcul, population prise en compte : 268 457 habitants en Cornouaille

Ce plan de financement se décompose en 2 parties :

- une part forfaitaire (fond bleu) de 264 266 € dont 219 747 € sont attendus de la Région
- une part variable (fond gris) fonction des objectifs atteints estimée à 125 500 € dont 94 125 € sont attendus de la Région

Selon ce projet de convention, la Région et les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) contribuent à hauteur de 313 872 €, pour un montant global du projet de 389 766 €. Le reste à charge pour QCD est de 75 894 € (soit 0,28 €/hab.) auquel la prime exceptionnelle SARE 2021 (41 542 €), versée début 2022, vient se déduire. Au final, l'autofinancement prévisionnel de QCD pour la mise en œuvre de réseau TYNEO en 2022 est de 34 352 € (soit 0,13 €/hab.)

Il est prévu que la convention de partenariat SARE 2022 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement passe en commission permanente du conseil régional en juillet 2022.

- **Projection 2023 et objectifs à fixer**

En 2023, la région Bretagne a obtenu une prorogation du dispositif SARE qui devait initialement se terminer fin 2022. Il conviendra donc de questionner rapidement les objectifs que la Cornouaille souhaite se donner pour 2023.

Si les objectifs d'informations et de conseils peuvent présenter une certaine cohérence avec la taille du territoire, le nombre d'accompagnements visé en 2022 (140) peut être interrogé par rapport à l'étendue de la Cornouaille.

Pour information, la Cornouaille compte 127 000 résidences principales (97 000 maisons, 30 000 appartements) dont 70 % ont été construites avant 1990. Le secteur résidentiel représente 40 % des consommations énergétiques de la Cornouaille et 22 % des émissions de gaz à effet de serre.

En considérant que toutes les logements construits avant 1990 nécessitent une rénovation, ce sont plus de 4 500 logements par an qui doivent être rénovés d'ici à 2050. S'il paraît évident que l'ensemble de ces rénovations ne doivent pas être accompagnées par Réseau TYNEO, d'une part parce qu'il existe des dispositifs spécifiques au sein des EPCI (OPAH/PIG) qui accompagnent déjà les publics les plus modestes, d'autre part parce que les autres ménages n'ont pas tous besoin d'un accompagnement en rénovation globale, néanmoins le dimensionnement de Réseau TYNEO doit être questionné au regard de ces enjeux et volumes.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} janvier 2023, la loi Climat et résilience prévoit la mise en place d'un accompagnement obligatoire pour les ménages souhaitant bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique. Le projet de décret « Mon accompagnateur Rénov », mis en consultation en début d'année, pose de nombreuses questions sur l'impact que celui-ci pourrait avoir sur les services comme Réseau TYNEO, mais également sur les dispositifs OPAH/PIG des collectivités.

En vue de cette évolution, la région Bretagne propose de mener un travail collaboratif, dont la première séquence se tiendra lors de la prochaine réunion de réseau du 28 juin à Rennes. La date est retenue dans l'agenda d'André CROCC qui souhaite la présence des élus locaux en charge de cette thématique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente :

- **à finaliser les termes de la convention de partenariat Région/QCD ;**

- à signer la convention de partenariat Région/QCD ;
- à solliciter les demandes d'aides financières liées à la convention de partenariat Région/QCD.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Isabelle ASSIH

P00503 - Développer une politique énergétique volontariste
et une approche circulaire de l'usage des ressources

DISPOSITIF DE FINANCEMENT : PROGRAMME CEE SARE
CONVENTION FINANCIERE 2022
Fonctionnement

VU le code de l'énergie,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

VU le règlement financier adopté par le Conseil régional,

VU le régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la loi de transition énergétique pour la Croissance verte du 17 août 2015,

VU l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

VU la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « *Service d'accompagnement de la rénovation énergétique* » conclue entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, Engie et Carfuel, le 20 mars 2020,

VU la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés, le 7 mai 2020,

ENTRE

La Région Bretagne,

Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,

Ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

ET

Quimper Cornouaille Développement, association

Siégeant 24, route de Cuzon – 29000 QUIMPER,

Représenté par Madame ASSIH Isabelle, en sa qualité de Présidente

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE

Pour la Région Bretagne, **la rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur**, dans lequel le Conseil régional est investi depuis le début des années 2000, à travers la mise en place et l'animation d'une ingénierie territoriale d'information, de conseil et d'aide aux particuliers pour toutes leurs questions liées à l'énergie dans l'habitat (dispositif Espace Info Energie complété en 2014 par l'appel à projet Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat). Cette ingénierie constitue le **réseau Rénov'Habitat Bretagne** qui offre un espace de partage des méthodes, des outils et des expériences. Ce réseau constitue le **socle du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)**, inscrit dans la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (août 2015) et dans le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments (avril 2018).

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat est un agrégateur de services destiné à faciliter le parcours de rénovation des ménages en leur offrant un interlocuteur unique. Il ne se pose pas en concurrence des opérateurs existants, publics et privés mais se construit avec eux pour rendre ce service simple, lisible et efficace. Ce « guichet unique » permet de réunir les politiques publiques locales de l'habitat (inscription dans les Programmes locaux de l'Habitat, et notamment en lien avec les dynamiques de rénovation de l'habitat privé de type OPAH, PIG..., en recherchant une harmonisation au niveau des calendriers et des outils) et de l'énergie (appui sur l'espace info-énergie).

Les principes du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat sont les suivants :

- un service ouvert à tous les bretons, quelles que soient leurs conditions de ressources, proposant un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé ;
- un service de qualité pour tous les types de projets : d'un acte isolé de rénovation à la rénovation globale ;
- un service qui permette d'embarquer la rénovation énergétique dans tous les projets liés au logement, avec un objectif de mutation du parc vers le niveau BBC d'ici 2050.

Le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat **contribue au projet Breizh COP**, projet d'avenir et de développement durable de la Bretagne piloté par la Région, dont les 38 objectifs ont été approuvés en session du Conseil régional de novembre 2019. Ceux-ci fixent un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012) soit une division par 4 des émissions liées au secteur du bâtiment. Atteindre ces objectifs nécessite la mobilisation de tous, par un renouveau de l'action collective et de l'action publique, un message que porte la Région auprès de ses partenaires et des territoires.

L'arrêté ministériel du 5 septembre 2019 a validé la **création du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)**. Ce programme a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Le programme SARE constitue un **outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne et ainsi développer le SPPEH** pour le rendre accessible à l'ensemble des Bretons ; il comporte 3 missions prioritaires :

- soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
- créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés ;
- soutenir le déploiement d'un service de conseil pour les petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme le rôle de chef de file de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique. **Le Conseil régional a fait le choix d'animer et de porter de manière exclusive le programme SARE en région Bretagne.** Cela se traduit par une Convention de partenariat d'une durée de 4 ans (01/01/2020 - 31/12/2023) entre la Région, l'Etat, l'ADEME, Engie et Carfuel, partenaires financeurs (CF annexe 1). **Le déploiement du programme s'appuie préférentiellement sur un partenariat actif avec les collectivités locales ou leurs groupements** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale, etc.), compétents dans la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat et de l'énergie. Cela se traduit par la présente Convention financière qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées.

Année de transition, 2020 a permis d'assurer la continuité du service existant, en s'appuyant sur l'implication des collectivités locales. Dans le courant de l'année, une concertation approfondie a été menée, de manière à préciser les objectifs à atteindre et les implications de chacun dans l'atteinte de ces objectifs.

En 2021, le cadre est ajusté sur la base des principes suivants :

- la **différenciation des publics cibles**, comprenant l'intégration d'un volet entreprises ;
- une aide financière composée d'une augmentation de la part forfaitaire (en fonction de la population), et d'une part variable en fonction des résultats,
- une **communication régionale plus forte et assumée**, avec notamment la création d'un nouveau site internet du réseau Renov'Habitat, affirmant la qualité du service régional mis en œuvre en Bretagne ;
- la constitution d'un dispositif complémentaire de **soutien à l'expérimentation**, dans un objectif d'amélioration continue.

En 2022, le dispositif continue d'évoluer et intègre les modifications suivantes :

- la **prolongation d'un an** du programme SARE pour la Région Bretagne (soit jusqu'au 31/12/2023) ;
- la **revalorisation de la subvention** suite à la révision nationale de la rémunération de certains actes métiers ;
- la mise en place d'une **péréquation territoriale**.

Réseau TYNEO, construit par et pour la Cornouaille

Depuis plus de dix ans, Quimper Cornouaille Développement s'implique aux côtés des collectivités, des citoyens et des acteurs locaux pour les accompagner dans la réduction de leur consommation d'énergie.

Avec le soutien de la Région, le pôle transition énergétique de Quimper Cornouaille Développement s'est particulièrement investi dans le domaine de la Rénovation énergétique. Ainsi, fort de l'expérience de l'Espace Info Energie de Cornouaille, l'agence mène durant deux années (2014-2015) une concertation locale pour préfigurer les modalités de création d'une Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat (PLRH) mutualisée à l'échelle de la Cornouaille.

Le 14 septembre 2016, en présence des collectivités, des professionnels du bâtiment, des banques et des partenaires, Quimper Cornouaille Développement lance Réseau TYNEO.

Réseau TYNEO a pour objectif de simplifier le parcours de la rénovation des particuliers, en facilitant l'accès aux subventions et en les accompagnant tout au long de leurs démarches, depuis l'analyse des besoins, en passant par la mise en relation avec des professionnels chartés Réseau TYNEO et jusqu'au suivi des consommations après travaux.

De part ces actions d'informations, de conseils, de sensibilisations et d'accompagnements des ménages, Réseau TYNEO, s'inscrit pleinement dans le réseau Renov' habitat Bretagne, traduction bretonne du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

En 2021, puis en 2022, Quimper Cornouaille Développement s'engage avec la Région dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

L'implication des différents acteurs de l'habitat illustre le dynamisme et la volonté du territoire à développer de manière significative le nombre de rénovations engagées en Cornouaille.

Article 1 : Définitions

Bénéficiaires : les structures qui bénéficient des subventions de la Région dans le cadre du programme SARE.

Convention nationale SARE : la convention nationale définit les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du programme SARE à l'échelle nationale, le rôle de l'ADEME, Porteur pilote, ainsi que les actes métiers (définis dans le guide des actes métiers annexé à cette même convention nationale) et les plafonds des dépenses entrant dans le programme. Ces deux documents sont disponibles en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>, le guide des actes métiers y figurant dans sa version actualisée.

Convention territoriale SARE : la convention territoriale définit les modalités de mise en œuvre du programme SARE sur le territoire à l'échelle d'une région. Elle est accessible en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>. Un avenant de modification des tarifs et de la durée doit être signé au premier semestre 2022 ; la présente Convention intègre ces modifications.

Comité de pilotage national : le Comité de pilotage national (COPIL national) assure le pilotage du programme SARE, contrôle sa mise en œuvre.

Comité de pilotage régional : les Comités de pilotage régionaux (COPIL régional) assurent le pilotage du programme SARE à l'échelle du territoire régional ; ils suivent la mise en œuvre du plan de déploiement et valident les appels de fonds régionaux.

Groupes de travail nationaux : les groupes de travail (GT) sont responsables de la mise en œuvre des actions transverses qui leur sont confiées par le COPIL national en lien avec les COPIL régionaux. Ils traitent par exemple de sujets liés à la communication, aux outils numériques et systèmes d'information, à la formation. Ils sont constitués en fonction des besoins identifiés.

Obligés : ou délégataires, les entreprises qui apportent des fonds pour le déploiement du programme SARE et qui obtiennent en contrepartie des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Porteur associé : Le Porteur associé est une collectivité territoriale (Région ou EPCI). Il reçoit les fonds des financeurs, il assure la coordination technique ainsi que la gestion financière et administrative sur son territoire. Le Porteur associé est responsable de la mise en œuvre des actions opérationnelles. Son rôle, ses engagements et ses missions sont définis dans chaque convention territoriale.

Porteur pilote : le Porteur pilote (ADEME) assure la coordination et la gestion globale du programme SARE. Il assure la mission de secrétariat et d'animation des instances de gouvernance ainsi que la gestion des appels de fonds nationaux. Son rôle, ses engagements et ses missions sont définis dans la Convention nationale.

Structures de mise en œuvre : Les structures de mise en œuvre du programme SARE mettent en œuvre les actions du programme. Il peut s'agir des structures d'accueil des Espaces Conseil FAIRE (EPCI, ALEC, CAUE, ADIL, etc.), des centres de ressources et clusters du Réseau Bâtiment Durable, des opérateurs Anah ou toute autre structure publique ou privée assurant tout ou partie des missions décrites en annexe 3 de la circulaire du 3 octobre 2019 des acteurs de la rénovation énergétique.

Article 2 – Objet de la convention

2.1- La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner l'action « soutien à la mise en œuvre du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique sur le territoire **de Quimper Cornouaille Développement**, pour l'année 2022 (dépenses éligibles du 01/01/2022 au 31/12/2022) », conformément au cadre établi dans la convention territoriale SARE (voir article 1 : définition et lien de téléchargement).

Ce territoire se compose des EPCI suivants :

- Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
- Communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)
- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- Communauté de communes de Douarnenez communauté (DZCO)
- Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)
- Communauté de communes du Cap Sizun Pointe Du Raz (CCCSPR)

2.2- L'action subventionnée se décompose en un programme d'actions. Celui-ci est défini à l'article 3 de la présente convention et repris en annexe 1.

Le bénéficiaire assure seul la responsabilité de l'utilisation de la contribution versée par la Région Bretagne pour la réalisation de ce programme d'actions, dans le cadre du programme SARE, sur le(les) territoire(s) défini(s) dans l'article 2.1.

À ce titre, si le bénéficiaire entend, pour la réalisation de ce programme d'actions, subventionner des structures de mise en œuvre, il sera autorisé à reverser à ces structures tout ou partie de la contribution versée par la Région Bretagne, en l'abondant, le cas échéant, conformément au plan de financement défini à l'article 5 de la présente convention. La présente autorisation de reversement est conditionnée au respect, par le bénéficiaire, des engagements définis à l'article 8 de la présente convention.

Article 3 – Programme d'actions

3.1- Le déploiement du programme SARE sur le(s) territoire(s) détaillé(s) à l'article 2, doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels, pour consolider et/ou compléter les dispositifs territoriaux existants d'information / conseil / accompagnement des ménages, constitués des Espaces Conseil (anciens Espaces Info Energie, Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat, Espaces Conseils FAIRE), et des entreprises.

À ce titre, le programme d'actions défini et présenté par le bénéficiaire contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la convention territoriale SARE (lien de téléchargement mentionné à l'article 1).

3.2- Afin de remplir les objectifs définis à l'article 3.1, le bénéficiaire s'engage à réaliser, sur son territoire et sous sa responsabilité, le programme d'actions défini en annexe 1.

Ce programme d'actions porte sur la réalisation des actes métiers suivants :

Volet 1 – logements, actes ciblés vers les ménages et les syndicats de propriétaires, ou leurs représentants :

- information de 1^{er} niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- conseils personnalisés ;
- audits énergétiques ;
- accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
- accompagnement au suivi du chantier et post-travaux ;
- prestation de maîtrise d'œuvre pour des rénovations globales ;
- sensibilisation, communication, animation.

Volet 2 – locaux tertiaires et process, actes ciblés vers les entreprises (locaux < 1000 m²) :

- information de 1^{er} niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- conseils personnalisés ;
- sensibilisation, communication, animation.

Volet 3 – animation de la dynamique locale : sensibilisation, communication, animation envers les professionnels de la chaîne de la rénovation et les acteurs publics locaux.

Pour la réalisation des actes, le bénéficiaire s'engage à respecter la définition précisée dans le guide des actes métiers annexé à la convention nationale SARE, disponible et actualisé en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire (<https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>).

Les objectifs relatifs aux actes métiers, sur le(s) territoire(s) visé(s) à l'article 2, pour le déploiement du programme SARE, sont définis en annexe 1.

D'un commun accord entre les parties, le périmètre et les objectifs du programme d'actions pourront faire l'objet, en cours d'exécution de la convention, d'ajustements aux fins de tenir compte, notamment, du contexte économique et sanitaire dans lequel s'inscrit le déploiement du programme SARE. Ces ajustements prendront

la forme d'un avenant à la convention, soumis au vote de la Commission permanente du Conseil régional (CF article 13 de la présente convention).

Article 4 – Dates, conditions d'effet, durée de validité et annulation de la convention

La convention entre en vigueur à compter de la date de dernière signature, pour une durée de 24 mois. Les dépenses éligibles sont prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2022, et jusqu'au 31 décembre de la même année.

Si le bénéficiaire n'a pas fourni toutes les pièces justificatives de la subvention dans un délai de 24 mois, à compter de la notification de la subvention, le solde de la subvention sera annulé et la part de l'avance non justifiée éventuellement versée par la Région devra lui être restituée.

Article 5 – Modalités de financement

5.1- Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions, qui indique de façon claire et détaillée l'ensemble des dépenses et des recettes prévues, est précisé en annexe 2 et fait partie intégrante de la présente convention.

5.2- Le ou les bénéficiaire(s) s'engage(nt) à prendre en charge une partie du co-financement pour la réalisation du programme d'actions, sur son territoire, conformément à la répartition et aux pourcentages déterminés dans le plan de financement (annexe 2).

5.3- Pour la réalisation du programme d'actions défini à l'article 3, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une **subvention de 313 872 euros**, au titre du programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources ».

Cette subvention est constituée :

- d'une **part forfaitaire** d'un **montant maximum de 219 747 euros**, réparti ainsi :
 - volet 1 – logements : **122 896 euros** pour la réalisation des actions suivantes :
 - information de premier niveau des ménages et/ou des syndicats de propriétaires ;
 - conseils personnalisés aux ménages pour la rénovation de logement individuel ;
 - sensibilisation, communication, animation vers les ménages et/ou les syndicats de propriétaires ;
 - volet 2 – locaux tertiaires et process : **6 793 euros** pour la réalisation des actions suivantes :
 - sensibilisation, communication, animation vers les petites et moyennes entreprises (locaux < 1000 m²) ;
 - volet 3 – animation de la dynamique locale : **90 058 euros** pour la sensibilisation, communication, animation des professionnels de la chaîne de la rénovation et des acteurs publics locaux ;
- d'une **part variable** d'un **montant maximum de 94 125 euros**, destinée à assurer la prise en charge des coûts estimés des actions réalisées, répartie ainsi :
 - volet 1 – logements : **91 125 euros** pour la réalisation des actions suivantes vers les ménages et les syndicats de copropriétaires :
 - conseils personnalisés aux syndicats de propriétaires pour la rénovation globale d'une copropriété ;
 - audits énergétiques ;
 - accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
 - accompagnement au suivi des travaux et post-travaux ;
 - prestation de maîtrise d'œuvre pour des rénovations globales ;
 - volet 2 – locaux tertiaires et process : **3 000 euros** pour la réalisation des actions suivantes vers les petites et moyennes entreprises (locaux < 1000 m²) :
 - information de premier niveau et conseils personnalisés.

5.4- Cette subvention comprend pour partie un reversement des CEE issus du programme SARE, et pour partie des fonds propres de la Région.

Le montant de la part forfaitaire de la contribution correspond à une subvention d'un taux de **83,2%** d'une dépense forfaitaire subventionnable de **264 266 euros**. Il ne pourra pas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées par le bénéficiaire.

Le montant de la part variable de la contribution est calculé sur la base des tarifs des actes tels que définis par le programme SARE. Ce montant dépendra de la réalisation par le bénéficiaire des objectifs fixés en annexe 1, et pourra donc être réduit au prorata des actes réalisés, ou ajusté à la hausse, sur décision de la Région Bretagne, en son rôle de Porteur associé du programme SARE.

Article 6 – Modalités de versement de la subvention

6.1- La subvention est versée au bénéficiaire par la Région, selon les modalités suivantes :

- un **premier versement**, à titre d'avance correspondant à 80% de la part forfaitaire fixe et 20% de la part variable, dès la notification de la présente convention ;
- un **second versement**, correspondant au solde de la subvention, au prorata des dépenses réelles justifiées et des actes réalisés, dans la limite du montant mentionné à l'article 5, sur présentation :
 - d'un état récapitulatif final des dépenses et recettes visé par le commissaire aux comptes, s'il en dispose, ou le représentant légal de l'organisme des dépenses et recettes ;
 - d'un rapport d'activité, faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs du programme d'actions et intégrant notamment les indicateurs de suivi du programme SARE sur la période de réalisation du programme (CF annexe 1 et liste des indicateurs du programme SARE accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>) ; précision ici faite que le solde de la contribution ne pourra être versée que si tous les indicateurs sont remplis.

6.2- Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

- Numéro de compte : **12906 50121 00248026344 86**
- Nom et adresse de la banque : **Crédit Agricole du Finistère collectivités - 7 route du loch – 29 000 QUIMPER**
- Nom du titulaire du compte : **ASSO AG DEV ECO URBANISME QPER – Qper Cornouaille Développement**

6.3- Sont considérés comme éligibles au titre de la subvention versée par la Région, les postes de dépenses exposés ci-dessous :

- les dépenses directes de personnel (salaires chargés non environnés) intervenant directement dans la mise en œuvre du programme d'actions au prorata du temps passé ;
- les frais de déplacement et de mission ;
- les équipements et prestations spécifiquement dédiés aux actes métiers (exemple : supports de communication) ;
- les charges connexes : ensemble des charges (frais généraux, frais de structure, frais d'environnement, etc.) qui ne peuvent être directement et exclusivement rattachées à l'opération mais qui concourent à la réalisation des objectifs du programme SARE et de la mise en œuvre du SPPEH.

Article 7 – Imputation budgétaire

La subvention accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 937 programme n°503, dossier n°**XXX**.

Article 8 – Engagements du bénéficiaire

8.1- Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la réalisation des actions définies à l'article 3 et pour laquelle la subvention est attribuée, conformément au plan de financement prévisionnel prévu en annexe. Le bénéficiaire s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour la réalisation de ces actions.

8.2- Il s'interdit d'employer tout ou partie de la contribution à d'autres fins ou actions, et d'en reverser le produit à des associations, œuvres ou entreprises n'ayant pas vocation à participer à la réalisation du programme d'actions défini à l'article 3.

8.3- Il accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses du programme d'actions, sauf à ce qu'un report sur l'exercice suivant soit possible.

8.4- Il s'engage en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, à fournir à la Région, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

8.5- Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

8.6- Il est de sa responsabilité de s'assurer que les conseillers affectés à la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'article 3, ou le cas échéant les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, disposent des compétences nécessaires à la réalisation des actes métiers du programme SARE, définis dans le guide des actes métiers annexé à la convention nationale SARE (convention nationale et guide des actes métiers accessibles sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>).

8.7- Il s'engage à faire preuve de la plus grande transparence vis-à-vis de la Région dans le cadre de l'emploi et de l'utilisation de la subvention versée. À ce titre, il s'engage notamment à :

- répondre, sans délai, à toute demande de précision ou d'information de la Région portant sur les modalités d'utilisation de la subvention versée et à accéder à toute demande de communication de pièces justificatives de la part de la Région ;
- informer, sans délai, la Région de toute difficulté dans l'utilisation de la subvention, de tout manquement des structures de mise en œuvre à leurs obligations contractuelles, et de toute déclaration fautive ou incomplète destinée à obtenir, frauduleusement, le versement de la subvention.

8.7- Suivi du programme CEE et audit potentiel : en référence à l'article 6.3 de la convention territoriale SARE (annexe 3), le bénéficiaire s'engage à conserver tous les justificatifs des dépenses liées à la mise en œuvre des actions du programme (fiches de paye, factures des prestations, fournitures, déplacements, justificatifs des charges de structure, etc.), pour les tenir à disposition en cas de contrôle.

8.8- Evaluation : le bénéficiaire pourra participer à toute sollicitation dans le cadre d'évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Il pourra, dans ce cadre, répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du programme SARE et ses résultats. Il pourra en particulier fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l'évaluation des effets en termes d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du programme SARE.

8.9- Dispositif anti-fraude et anti-corruption : le bénéficiaire s'engage à :

- ce que la subvention versée par la Région soit utilisée conformément à son objet, dans le respect des lois et règlements, et ne conduise pas à des pratiques susceptibles de recevoir une qualification civile ou pénale (corruption active ou passive, trafic d'influence ou complicité de trafic d'influence, délit de favoritisme ou complicité ou recel de favoritisme, blanchiment d'argent ou pratique ou conduite anticoncurrentielle) ;
- ce qu'aucune partie de la subvention versée par la Région, au titre de la présente convention soit, directement ou indirectement, perçue ou utilisée en vue d'assurer un avantage indu au profit d'un tiers, extérieur à la réalisation du programme d'actions ;
- ne pas accepter, conférer ou solliciter, directement ou indirectement, dans le cadre de la réalisation du programme d'actions, un quelconque bénéfice ou avantage indu, de quelque nature que ce soit, d'un tiers ou à un tiers ;
- communiquer à la Région, dans le cadre de l'exécution de la convention, des pièces justificatives sincères et probantes, dépourvues de toute altération et de toute irrégularité, et non susceptibles de recevoir la qualification de faux au sens de l'article 441-1 du code pénal ;
- ce que les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, le cas échéant, pour la réalisation du programme d'actions, souscrivent par écrit à des garanties équivalentes à celles stipulées au présent article.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région, sans délai, de tout élément qui serait porté à sa connaissance et susceptible d'entraîner sa responsabilité au titre du présent article.

8.10- Utilisation des outils numériques mis en place dans le cadre du programme SARE, et remontée des indicateurs : pour permettre le suivi du programme SARE sur son territoire, le Porteur pilote du programme (ADEME) met à disposition du bénéficiaire l'outil numérique « SARENOV », outil-métier numérique destiné à accompagner les conseillers, dans la réalisation des actes métiers.

À défaut d'utiliser l'outil SARENOV, les bénéficiaires s'engagent à utiliser un autre outil-métier numérique soit connecté avec l'outil TBS (Tableau de Bord SARE), soit sans connexion avec l'outil TBS et dans ce dernier cas, à téléverser mensuellement dans l'outil TBS un fichier de type « .csv » comprenant l'ensemble des indicateurs demandés, sur la base d'un modèle préformaté fourni par le Porteur pilote du programme. Ce fichier pourra évoluer en fonction des décisions prises dans le cadre du groupe de travail national « indicateurs et actes métiers » animé par le Porteur pilote.

La remontée des indicateurs permet de justifier de la réalité des actes effectués et conditionne, à ce titre, les appels de fonds de la Région, Porteur associé, auprès des Obligés, lors des COPIL régionaux ; elle constitue donc une condition essentielle et déterminante du versement de la subvention au bénéficiaire.

Il s'engage à tenir à disposition les informations utiles au bon fonctionnement de « SIMUL'AIDES », simulateur numérique proposé par l'ADEME permettant d'identifier les aides financières mobilisables pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, et à promouvoir cet outil auprès des ménages bénéficiaires.

Il s'engage enfin à transmettre dans les plus brefs délais toute modification des données inscrites dans la base de données Rénov', afin que la Région, en tant que Porteur associé, puisse l'actualiser : structure (téléphone, adresse mail d'accueil, adresse postale...) et personnes (nom, téléphone, adresse mail...).

Article 9 – Communication

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, et à faire figurer sur tous ses supports de communication se rapportant au programme d'actions défini à l'article 3 de la présente convention, les logos de la Région Bretagne, du réseau Rénov'Habitat Bretagne, de la marque nationale France Rénov', dans le respect de leurs chartes graphiques (kits de communication fournis sur demande par la Région), et celui des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), dont la charte graphique est accessible sur le site du Ministère de la Transition écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>). L'usage de ces logos est limité au cadre légal et temporel du programme SARE. Sans la présence de ces logos sur l'ensemble des supports de communication se rapportant à la mise en œuvre du service, les dépenses de communication du bénéficiaire ne pourront pas être prises en compte dans le cadre de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas exploiter ces logos à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi, et de manière générale, à ne pas associer ces logos à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'Etat français et à la Région Bretagne, ou leur être préjudiciable.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention de la marque nationale France Rénov' et du soutien de la Région Bretagne dans ses rapports avec les médias.

Le bénéficiaire garantit que les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, le cas échéant, pour la réalisation du programme d'actions, souscriront aux mêmes engagements que ceux stipulés au présent article.

Article 10 – Engagements de la Région Bretagne en tant que porteur associé du programme SARE

Conformément aux engagements définis à l'article 5.2 de la convention territoriale SARE (lien de téléchargement indiqué à l'article 1), le Porteur associé s'engage à faciliter le déploiement du programme SARE sur le territoire du bénéficiaire de la subvention versée dans ce cadre.

À ce titre, la Région s'engage à :

- verser au bénéficiaire, pour la réalisation du programme d'actions, la subvention définie à l'article 5, dans les conditions et selon les modalités définies à l'article 6 ;
- assurer le suivi de l'exécution financière de la convention ;

- mettre à disposition du bénéficiaire des outils numériques, développés par l'ADEME;
- proposer au bénéficiaire l'offre de formation développée par l'ADEME, ou toute autre formation mise en place sur le territoire, pour la réalisation et le déploiement du programme SARE ;
- assurer l'animation et la coordination des Espaces Conseils membres du réseau Rénov'Habitat Bretagne ;
- coordonner l'action de l'ensemble des EPCI et autres types de structures bénéficiaires afin d'assurer au niveau territorial, des services, de l'animation, de la communication pour l'ensemble des actions du programme SARE.

Article 11– Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

11.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

11.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives, des recettes et dépenses relatives à l'action financée dans le cadre de la présente convention. A défaut de fournir le compte rendu technique et financier prévu à l'article 6, le contrôle pourra s'étendre à l'ensemble des comptes et de la gestion du bénéficiaire. Ce dernier s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

11.3- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Région une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

11.4- Il s'engage à informer la Région dès que possible des modifications intervenues dans ses statuts pendant la durée de la convention (CF article 4).

11.5- Le bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des justificatifs de dépenses liés à la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'article 3, pendant toute la durée de la convention et au-delà, pendant la durée de conservation des pièces comptables, documents fiscaux, sociaux, civils et commerciaux définie par la loi.

En cas de contrôle (du PNCEE, de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), du Porteur Pilote, du Porteur associé ou de tout autre organisme habilité dans le cadre du programme SARE), le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition de la Région, les justificatifs de dépenses liés à la mise en œuvre du programme d'actions.

À ce titre, devront notamment être mis à disposition les justificatifs suivants :

- bulletins de paie, justificatifs de salaires, déclaration du temps passé certifié par le représentant légal de la structure de mise en œuvre pour le temps hommes dont le temps de travail a été comptabilisé dans les dépenses du programme ;
- un état récapitulatif des dépenses effectuées certifié par le représentant légal de la structure de mise en œuvre ;
- les bilans, comptes de résultat et le cas échéant rapports du Commissaire aux Comptes ;
- les factures (prestations de services, achats, etc.) payées par la structure de mise en œuvre dans le cadre du programme ;
- les notes de frais, titres de transport, ou toute autre pièce de valeur probante.

Devront également être mis à disposition de la Région l'ensemble des justificatifs se rapportant aux dépenses éligibles mentionnés à l'article 6.3.

Article 12 – Données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel transmises par le bénéficiaire, pour l'exécution de la présente convention, sont destinées à permettre à la Région de remplir les engagements définis à l'article 5.2 de la convention territoriale SARE (lien de téléchargement indiqué à l'article 1).

Dans ce cadre, la Région s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent, sous réserve que l'exercice de ces droits ne compromette pas l'exécution, le suivi et le contrôle de la convention.

Les outils numériques développés par le Porteur pilote pour le déploiement du programme SARE fonctionnent conformément au cadre juridique défini par la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Dans l'hypothèse où la Région ou le bénéficiaire souhaite développer et/ou prescrire l'utilisation d'autres outils numériques, il leur appartient de s'assurer de leur conformité à ce cadre juridique.

L'ADEME et la Région Bretagne sont liés par une convention spécifique de traitement des Données à Caractère Personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE). Cette Convention est accessible sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>.

Article 13 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 14 – Dénonciation et Résiliation de la convention

14.1 - Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

14.2 - En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

14.3- La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a produit des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier est alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

Article 15 – Modalités de remboursement de la subvention

La Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées, en cas :

- de résiliation de la convention, dans les conditions définies à l'article 14 ;
- de trop-perçu constaté sur la part forfaitaire et/ou sur la part variable de la subvention, lors de l'établissement du solde, dans les conditions définies à l'article 6.1, sauf cas en cas de report.

Article 16 – Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans la convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 17 – Règlement des litiges

17.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

17.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Article 18 – Annexes

La présente convention est constituée par les pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- La présente convention ;
- Annexe 1 : Programme d'actions comportant objectifs chiffrés, indicateurs de suivi des actes métiers et justificatifs demandés, au titre du déploiement du programme SARE sur le territoire du bénéficiaire ;
- Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel ;
- Annexe 3 : Modalités de calcul de la subvention de la Région au titre du programme SARE ;
- Annexe 4 : Tableau de synthèse des actes métiers et justificatifs.

La convention ainsi que les annexes énumérées ci-dessus expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer dans la convention.

Article 19 – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional de Bretagne et le bénéficiaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le [REDACTED]

En 2 exemplaires

POUR LE BENEFICIAIRE,

**La Présidente de Quimper Cornouaille
Développement**

Isabelle ASSIH

POUR LA REGION,

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

ANNEXE 1 : ACTIVITE PREVISIONNELLE ET INDICATEURS 2022 (1er janvier au 31 décembre)

Quimper Cornouaille Développement		268 457 habitants		
Missions SARE		Indicateurs du programme SARE	Objectifs	
Un même acte métier peut être réalisé par plusieurs structures différentes Tous les actes A sont cumulables : A1, A2, A3, A4, A4bis et A5		Tous les indicateurs sont des nombres ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS	Nombre d'actes, de structures, et 1 animation phare	
Dynamique de la rénovation	C3 - Animation, mobilisation des professionnels et des acteurs publics	Nombre de structures (entreprises, banques, collectivités locales...) rencontrées	-	
		Une action / animation / opération phare ayant bien fonctionné	-	
Hors SARE	Information hors rénovation énergétique	Nombre de demandes de personnes (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations hors rénovation	120	
	Conseil personnalisé hors rénovation énergétique	Nombre de conseils personnalisés donnés hors rénovation , à des personnes (modestes ou non) ou à des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants	75	
Information, conseil et accompagnement pour la rénovation des logements	C1 - Sensibilisation, animation, communication envers les ménages ou les syndicats de copropriétaires	Nombre de personnes sensibilisées/recontrées	-	
		Nombre d'animations réalisées (salon, balade thermique, information collective...)	-	
	Parcours ménages (logement individuel)	A1 - Information sur la rénovation énergétique	Nombre de demandes de personnes (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations en matière de rénovation	2 400
			- dont ménages modestes	
		A2 - Conseil personnalisé sur la rénovation énergétique	Nombre de conseils personnalisés donnés en matière de rénovation , à des personnes (modestes ou non) ou des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants	1 000
		A3 - Réalisation d'audits énergétiques	Nombre d'audits de logement individuel acquis pour les propriétaires	0
			Nombre d'audits de logement individuel pour ses futurs acquéreurs	0
		A4 - Accompagnement en phase amont du projet	Nombre de ménages en logement individuel accompagnés en phase amont d'un projet de rénovation globale	140
			- dont nombre de visites sur site réalisées	
		A4bis - Accompagnement dans l'avancement des travaux et post-travaux	Nombre de ménages en logement individuel accompagnés dans le suivi du chantier, et post-travaux	0
A5 - Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	Nombre de ménages en logement individuel ayant bénéficié d'une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	0		

	Parcours syndics de copropriétaires (logement collectif)	A1 - Information sur la rénovation énergétique	Nombre de demandes de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations en matière de rénovation	10
		A2 - Conseil personnalisé sur la rénovation énergétique	Nombre de conseils personnalisés donnés en matière de rénovation , à des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants	10
		A3 - Réalisation d'audits énergétiques	Nombre d'audits de copropriété cofinancés et visés par un Conseiller FAIRE	0
		A4 - Accompagnement en phase amont du projet	Nombre de copropriétés accompagnées en phase amont dans un projet de rénovation globale - dont nombre de visites sur site réalisées	2
		A4bis - Accompagnement dans l'avancement des travaux et post-travaux	Nombre de copropriétés accompagnés dans le suivi du chantier, et post-travaux	0
		A5 - Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	Nombre de copropriétés ayant bénéficié d'une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	0
Information et conseil pour la rénovation des locaux tertiaires ou des process	Parcours entreprises	B1 - Information	Nombre de demandes d'entreprises, pour des informations en matière d'amélioration énergétique de leurs locaux (< 1000 m ²) ou de leur process	20
		B2 - Conseil personnalisé	Nombre de conseils personnalisés, donnés en matière d'amélioration énergétique de leurs locaux (< 1000 m ²) ou de leur process, à des entreprises	5
	C2 - Sensibilisation, animation, communication envers les entreprises du petit tertiaire privé		Nombre d'entreprises sensibilisées/rencontrées	-
			Nombre d'animations réalisées (salon, information collective...)	-

ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

Missions / actes	Région		EPCI
		(dont CEE estimés)	
Dynamique du territoire (forfait / habitants) SSI ACCOMPAGNEMENT	90 058 €	17 450 €	0 €
sous-total	90 058 €	17 450 €	0 €
Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation	4 219 €	-	4 027 €
Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation			
Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires	118 677 €	76 510 €	38 255 €
Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non), de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants			
Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des personnes (modestes ou non), ou leurs représentants			
sous-total	122 896 €	76 510 €	42 282 €
Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des syndicats de copropriétaires, ou leurs représentants	1 125 €	750 €	375 €
sous-total	1 125 €	750 €	375 €
Audit énergétique pour un logement individuel	0 €	0 €	0 €
Audit énergétique pour une copropriété	0 €	0 €	0 €
sous-total	0 €	0 €	0 €
Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale	84 000 €	56 000 €	28 000 €
Accompagnement des copropriétés en phase amont d'une rénovation globale	6 000 €	4 000 €	2 000 €
Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux	0 €	0 €	0 €
Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux	0 €	0 €	0 €
sous-total	90 000 €	60 000 €	30 000 €
Prestation de maîtrise d'œuvre pour un logement individuel	0 €	0 €	0 €
Prestation de maîtrise d'œuvre pour une copropriété	0 €	0 €	0 €
sous-total	0 €	0 €	0 €
Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises	750 €	500 €	250 €
Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises	2 250 €	1 500 €	750 €
sous-total	3 000 €	2 000 €	1 000 €
Sensibilisation des entreprises (forfait / habitants) SSI INFO ENTREPRISES	6 793 €	4 474 €	2 237 €
sous-total	6 793 €	4 474 €	2 237 €
DEPENSE TOTALE	389 766 €		
SUBVENTION TOTALE	313 872 €	161 184 €	75 894 €
1er versement	194 623 €		

ANNEXE 3 : MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION

Missions / actes		Type d'aide	Plafond des dépenses considérées	Financement	
Dynamique locale	Dynamique du territoire (forfait / habitants) SSI ACCOMPAGNEMENT	forfait / habitant avec péréquation	0,310 €	Région (dont CEE)	100%
Logements	Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation	forfait / habitant avec péréquation	0,030 €	Région	50%
	Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation			EPCI	50%
	Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires	forfait / habitant avec péréquation	0,570 €	Région (dont CEE)	75%
	Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non) ou de leurs représentants			EPCI	25%
	Information en matière de rénovation énergétique de syndicats de copropriétaires ou de leurs représentants				
	Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des personnes (modestes ou non) ou leurs représentants				
	Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des syndicats de copropriétaires ou leurs représentants				
	Audit énergétique pour un logement individuel	à l'acte	200 €	EPCI	25%
	Audit énergétique pour une copropriété			Région (dont CEE)	75%
	Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale	à l'acte	4 000 €	EPCI	25%
	Accompagnement des copropriétés en phase amont d'une rénovation globale			Région (dont CEE)	75%
	Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux			Région (dont CEE)	75%
	Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux	à l'acte	400 €	EPCI	25%
	Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux			Région (dont CEE)	75%
Prestation de maîtrise d'œuvre pour un logement individuel	à l'acte	1 200 €	Région (dont CEE)	75%	
Prestation de maîtrise d'œuvre pour une copropriété			EPCI	25%	
Locaux tertiaires et process	Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises	à l'acte	50 €	Région (dont CEE)	75%
	Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises			EPCI	25%
	Sensibilisation des entreprises (forfait / habitants) SSI INFO ENTREPRISES	forfait / habitant avec péréquation	0,030 €	Région (dont CEE)	75%
				EPCI	25%

ANNEXE 4 : SYNTHSE DES ACTES METIERS SARE, DONNEES A RECUEILLIR ET JUSTIFICATIFS

MISSIONS SARE		TARIFS	PRECISIONS SUR LES MISSIONS		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTES
			<p>Un même acte métier peut être réalisé par plusieurs structures différentes</p> <p>Tous les actes A sont cumulables : A1, A2, A3, A4, A4bis et A5</p> <p>ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</p>		<p>Données générales à recueillir =</p> <p>. Ménage modeste ou non . Raison sociale si syndicat ou SCI . Nombre de logements si copropriété</p>
Dynamique de la rénovation	C3	Animation, mobilisation des professionnels de la rénovation, des acteurs publics locaux	0,130 €/ hab par an	<p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser tous ces acteurs en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, l'entretien, la maintenance, la rénovation et la construction des logements > objectif d'avoir des relais d'information, permettant prospection proactive après des ménages susceptibles d'entrer dans une dynamique de rénovation énergétique de leur logement • Contribuer à organiser une offre simple, accessible, attractive et de qualité en vue de favoriser la mise en place d'une offre locale de rénovation performante, d'une offre privée d'accompagnement, de groupements de professionnels, de diminuer les coûts et de faciliter l'accès du ménage à des financements adaptés, etc. 	<p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p>
	C1	envers les ménages ou les syndicats de copropriétaires	0,128 €/ hab par an	<p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des ménages</p> <p>Missions = actions auprès des ménages (ex : balade thermique...), présence à un salon de l'habitat, article dans la PQR, etc.</p>	<p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p>
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A1	des ménages en maison individuelle, ou à leurs représentants	8 €	<p>Pour tout type de ménage ou syndicat de copropriétaires, ainsi que leurs représentants (AMO, MOE, artisans...)</p> <p>Pour un logement possédé ou pour un projet d'achat</p> <p>Nombre de A1 sans limite maximale</p> <p>Missions = 1er contact avec échange rapide ; peut déboucher sur un A2</p>	<p>ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</p> <p>Validé dès le début des échanges avec le ménage</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date • Type d'information • Question posée et réponse apportée <p>Pas de justificatif complémentaire</p>
	Information de premier niveau (sur la rénovation énergétique)	des syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants	8 €	<p>0,12 € /hab par an</p> <p>Un acte A1 est un acte ponctuel, clôturé dès l'information donnée : si le même ménage recontacte le service le lendemain, cela entraîne la création d'un nouvel acte A1</p> <p>Le renvoi sans information vers un acteur (accueil) n'est pas comptabilisable comme un A1</p> <p>Si le premier appel du ménage est un acte de conseil, aucun acte d'information n'est comptabilisé</p> <p>Une information pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisée</p> <p>Une information ENRR peut être comptabilisée dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p>	

Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A2 Conseil personnalisé (en matière de rénovation énergétique)	aux ménages en maison individuelle, ou à leurs représentants	50 €	<p>Pour tout type de ménage MI ou syndicat de copropriétaires - mais attention aux doubles compte avec les opérateurs ANAH : un acte ne peut pas être payé 2 fois.</p> <p>Trois A2 possibles par couple ménage/logement Quatre A2 possibles par syndicat de copropriété</p>	<p>ATTENTIONS AUX DOUBLE COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</p> <p>Validé dès le début des échanges avec le ménage</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date • Poursuite envisagée du projet <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu de conseil 	
		aux syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants	150 €			<p>A2 = 1er RDV (physique ou téléphonique), dès que l'échange concerne les caractéristiques du logement ; Ensuite, déclencher un A4 ou redirection vers un opérateur ANAH</p> <p>Un conseil dans le cadre d'un projet d'achat / rénovation peut être comptabilisé Un conseil pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisé Un conseil ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p>
	A3 Réalisation d'audits énergétiques	maison individuelle	200 €	<p>Pour tout type de ménage, et copropriété hors OPAH/PIG copros</p> <p>Missions = audit énergétique en maison individuelle ou en copropriété L'auditeur doit réaliser une visite sur site dans le cadre de sa mission</p> <p>Utilisation du moteur de calcul réglementaire 3CL-DPE2021</p>		<p>Validé à la signature d'un contrat Uniquement fléché vers le ménage ou vers l'auditeur (pas de participation au travail du conseiller) Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires PREVOIR UN CO-FINANCEMENT LOCAL EQUIVALENT A 25% DU COUT TOTAL</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date VAD <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit <p>Projet respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères du CITE • Professionnel qualifié RGE "audit énergétique", et référencé sur FAIRE.fr • Logiciel utilisé inclus dans une liste fournie par l'ADEME (FAQ CEE)
		copropriété	4 000 €			

Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A4 Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	des ménages en maison individuelle	800 €	<p>Pour tout type de ménage hors Habiter mieux sérénité / MPR sérénité 1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite sur site réalisée au moment le plus opportun, prioritairement en amont de la phase chantier et au plus tard avant la réception des travaux ; la VAD peut être réalisée par une autre structure que la structure réalisant le reste de l'acte d'accompagnement (diagnostiqueur, bureau d'études...) MAIS une VAD réalisée pour l'acte A3 audit ne peut pas être comptabilisé comme VAD de l'acte A4 (sauf en cas de seconde VAD) ; • Evaluation énergétique si pas d'audit énergétique (usage de DialogIE possible jusqu'au 31/06/2022) • Aide au choix de scénario et au choix des entreprises • Aide à l'analyse des devis • Accompagnement pour établir le plan de financement (aide à la mobilisation de CEE, aide à l'usage des plateformes numériques de demandes de subvention) • Relances du ménage aux étapes clés <p>Toutes les actions listées doivent en principe être réalisées ; elles doivent être proposées ; des dérogations sont possibles si refus du ménage > la preuve du refus (mail, courrier...) doit être conservée.</p> <p>Un A4 peut avoir lieu avant A3 (pas de chronologie dans les actes) Un accompagnement pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisé Un accompagnement ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p>	<p>Validé à la signature d'une attestation d'engagement par le ménage ou le syndicat de copropriété Possible de faire signer une seule attestation pour l'accompagnement complet A4-A4bis Pas compatible avec une demande de MPR - AMO par le ménage ou la copropriété Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date signature attestation • Date VAD • Abandon éventuel <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'engagement signée par le ménage • Compte-rendu de visite ou de réunion d'information en copropriété • Copie des devis acceptés, correspondant au programme de travaux <p>Projet respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gain énergétique d'au moins 35% (consommation annuelle en énergie primaire) ; • Consommation conventionnelle après travaux à 331 kWhEP/m².an sur les usages chauffage, refroidissement et ECS ; • Pas d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
		des syndicats de copropriété	4 000 €	<p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant 1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permanence ou réunion d'information sur site • Aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre • Aide à l'appropriation des résultats de l'audit • Fourniture d'une liste de professionnels • Elaboration d'une maquette financière • Préparation de l'AG décidant des travaux • Réunion d'information auprès des copropriétaires • Assistance à l'analyse des devis • Relances <p>Un accompagnement ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.).</p>	<p>IDEM avec en plus :</p> <p>Audit énergétique = aspect important du projet</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date du premier devis déposé <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'engagement de la copropriété (ou document équivalent) • Evaluation énergétique avant / après travaux

Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A4bis Accompagnement dans l'avancement de leurs travaux de rénovation globale et post-travaux	des ménages en maison individuelle	400 €	<p>Pour tout type de ménage hors Habiter mieux sérénité et Action Logement. 1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pendant le chantier (informations et conseils sur la façon de suivre un chantier, qui peuvent être délivrés au bureau ; relances ; prêts d'outils de mesure ; remise de modèles de documents de réception du chantier) • Accompagnement la prise en main du logement rénové (remise d'un guide d'utilisation du logement, informations sur éco-gestes, qualité de l'air, entretien, confort d'été) • Suivi des consommations énergétiques post-travaux 	<p>Validé à la signature d'une attestation d'engagement par le ménage ; peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date signature attestation • Date démarrage travaux • Date bilan de fin de travaux • Date éventuelle du test d'étanchéité à l'air • Date de prise en main finale • Abandon éventuel <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'engagement signée par le ménage (peut être un complément à l'attestation A4, signé) • Compte-rendu de suivi de la phase chantier • Bilan de consommation • Compte-rendu du test d'étanchéité à l'air (si réalisé) • Documents attestant la fin des travaux • Compte-rendu de la réunion de prise en main du logement
		des syndicats de copropriété	8 000 €	<p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant / 1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de financement pour chaque copropriétaire • Mise à jour du programme de travaux • Aide aux dépôt de dossiers d'aides • Information sur les prêts collectifs • Accompagnement pendant la réalisation du chantier • Accompagnement dans la prise en main des logements rénovés • Suivi des consommations post-travaux • Relances 	<p>IDEM avec en plus :</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date VAD <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'engagement de la copropriété, ou document équivalent • Evaluation énergétique avant / après travaux
	A5 Assistance à la maîtrise d'œuvre	des ménages en maison individuelle	1 200 €	<p>Pour tout type de ménage, quelque soit leur niveau de revenu ou leur statut 1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase de prescription (prescriptions techniques, autorisations administratives, assistance à la sélection d'entreprises, assistance à la signature des contrats...) • Suivi et contrôle du chantier • Assistance du maître d'ouvrage à la réception du chantier 	<p>Validé à la signature d'un contrat Uniquement fléché vers le ménage ou vers le prestataire (pas de participation au travail du conseiller) Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>PREVOIR UN CO-FINANCEMENT LOCAL EQUIVALENT A 50% DU COUT TOTAL</p>

	pour la rénovation globale	des syndicats de copropriété	8 000 €	<p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant 1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation • Gestion des autorisations administratives • Prescriptions techniques • Sélection d'entreprises • Suivi et contrôle du chantier • Assistance du maître d'ouvrage à la réception du chantier • Suivi de la garantie de parfait achèvement 	<p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date signature contrat • Date démarrage travaux • Date bilan de fin de travaux • Abandon éventuel <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de prestation • Documents de suivi de chantier • Documents de fin de travaux
Conseil au petit tertiaire privé pour la rénovation de leurs locaux et l'efficacité énergétique des process	B1 Information de premier niveau	des entreprises en matière de rénovation énergétique et de process	50 €	<p>Toutes les entreprises du petit tertiaire privé (locaux < 1000 m²) hors dispositif Eco-énergie tertiaire, leurs représentants, leurs propriétaires</p> <p>Nombre de B1 sans limite maximale</p>	<p>Validé dès le début des échanges avec l'entreprise Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIRET • Nom, tel et/ou email du contact • Date • Type d'information • Question posée et réponse apportée <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu d'entretien (non obligatoire)
	B2 Conseil personnalisé	aux entreprises en matière de rénovation et de process	600 €	<p>Toutes les entreprises du petit tertiaire privé (locaux < 1000 m²) hors dispositif Eco-énergie tertiaire, leurs représentants, leurs propriétaires 2 actes par entreprise</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite sur site ou rendez-vous • Information sur les aides et assistance à la mobilisation de CEE • Définition des étapes et acteurs de la rénovation • Conseil sur l'efficacité des usages et process • Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique • Proposition de réalisation d'audit énergétique 	<p>Validé dès le début des échanges avec l'entreprise Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIRET • Nom, tel et/ou email du contact • Date • Nature des informations données • Poursuite envisagée du projet <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-diagnostic énergétique

	C2 Sensibilisation, animation, communication	envers les entreprises du petit tertiaire privé	0,048 € / hab par an	<p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des entreprises</p> <p>Missions = actions auprès des entreprises (ex : réunion d'information en lien avec le service développement économique local, informations dans les lieux fréquentés par ce public, porte à porte...), formation d'acteurs relais, etc.</p>	<p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p>
--	---	--	-------------------------	---	---

Projet de convention

InterSCoT de Cornouaille Analyse de la consommation foncière en Cornouaille

En synthèse

- Une analyse de la consommation foncière sur 10 ans, sur demande des SCoT de Cornouaille, va être réalisée par l'Agence en 2022.
- Le MOS (mode d'occupation du sol) sera l'outil de référence pour mener l'analyse cartographique et statistique.
- 3 temps forts sous forme d'atelier, conférence, débat prospectif et tables-rondes (juin, octobre, décembre) sont identifiés pour informer sur la loi Climat et résilience, identifier les bonnes pratiques pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation foncière et de ZAE à l'horizon 2050 et dresser le bilan de la consommation foncière entre 2008 et 2018.

Contexte

La Loi Climat et résilience prescrit d'effectuer le bilan de la consommation foncière 2011-2021. Dans l'attente de ces données disponibles fin 2022/2023, il nous incombe de sensibiliser les acteurs territoriaux aux obligations qui pèseront demain sur leurs stratégies de planification :

- **Réduction de 50 % de la consommation entre 2021 et 2031 ;**
- **Réduction de l'artificialisation des sols à compter de 2031, jusqu'à atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.**

Dans le cadre de l'InterSCoT de Cornouaille, les trois SCoT¹ souhaitent qu'un premier bilan foncier soit établi en 2022. Les révisions étant engagées pour CCA et imminentes pour le SIOCA et le SYMESCOTO, nous proposons de mettre à profit les données disponibles du MOS 2008-2018, qui seront mises à jour par la suite.

Le SRADDET sera mis en cohérence avec les objectifs de la loi d'ici 2024. Il chiffrera des objectifs de consommation foncière territorialisés et définira les projets d'envergure régionale et nationale que les SCoT devront prendre en compte. Parallèlement, la conférence des SCoT de Bretagne, réunie en février et en mars 2022, vise à préparer ce travail qui devrait être arrêté en avril 2023.

Les SCoT doivent par ailleurs, d'ici le mois d'octobre, proposer à la Région une estimation de leur des objectifs de réduction de consommation foncière à des fins de territorialisation.

¹ Ouest Cornouaille, Odet et de Concarneau Cornouaille Agglomération

L'outil MOS (mode d'occupation du sol) à exploiter

Pour rappel, le MOS foncier² permet d'évaluer la consommation effective d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF) qui ont été urbanisés. Le calcul de la consommation foncière au travers du MOS foncier s'appuie sur le croisement de données publiques disponibles en Open Data (DGFIP, IGN, ASP...) appliqué sur la base du cadastre. La classification est ensuite vérifiée et consolidée par des analyses d'images satellites ou photographies aériennes.

Proposition d'intervention de QCD

Le périmètre est celui de la Cornouaille, avec des données déclinées à l'échelle des SCoT et des EPCI, voire des communes.

Les **objectifs de l'étude** sont les suivants :

- Informer et étayer la connaissance de la loi Climat et résilience et de ses impacts en matière de planification territoriale ;
- Produire des résultats sur la consommation foncière dans la perspective des révisions des 3 SCoT de Cornouaille ;
- Identifier les moyens/outils permettant d'atteindre les objectifs de consommation foncière, d'artificialisation des sols et de ZAN à travers les SCoT/PLU... ;
- Partager une vision commune et déconstruire certains schémas de pensée.

Il est proposé que la **démarche** consiste en :

- **L'animation d'une série de trois temps forts** sous différents formats : atelier, conférence, débat prospectif et tables-rondes, s'appuyant sur des livrables/études (synthèses, fiches, compte rendus...)
- **La production d'outils web** de diffusion / de consultation de données (cartographie web, tableaux de bord, datavisualisations) se basant sur l'infrastructure Datagences-Bretagne.

L'étude pourrait ainsi se décomposer en 3 volets :

1. Informer et étayer la connaissance de la loi Climat et résilience et ses impacts en matière de planification territoriale

Deux sessions seraient proposées, le public visé étant large (élus communaux + communautaires + techniciens). Il s'agirait de présenter la loi et ses objectifs (réduction de la consommation foncière et le ZAN).

Format envisagé

Atelier de sensibilisation via un cabinet d'avocats spécialisé (MRV - Estelle DOUERIN). Il apparaît pertinent de proposer à la Région en charge du SRADDET ainsi qu'à la DDTM d'intervenir afin de connaître leurs positionnements sur l'application de la loi jusqu'à la prise en compte de celle-ci par les SCoT.

² Mis à jour tous les 3 ans

2. Identifier les bonnes pratiques, outils et solutions permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation foncière et de ZAN à l'horizon 2050 : Comment « consommer mieux, consommer moins » ?

L'objectif est de faire état des pratiques mobilisables, outils de planification et de maîtrise foncière publique... via des dires d'experts et de territoires ayant déjà expérimenté certaines actions et des solutions envisagées par les élus cornouillais pour répondre aux objectifs (à travers le SCoT, le PLU voire le PLUi...).

Format envisagé

Tables-rondes avec intervenants type CAUE, Agences, architectes-urbanistes, SCoT, EPCI, villes, SEM, EPF, offices HLM, universitaires...

Débat prospectif avec les élus de Cornouaille : *Quel développement territorial pour la Cornouaille demain au regard de la loi Climat & Résilience et des capacités foncières mobilisables ?*

Il peut également être envisagé **une ou des visites de sites, d'opérations / partage d'expérience avec des territoires innovants** à l'échelle régionale, nationale et européenne...

3. Dresser un bilan de la consommation foncière entre 2008 et 2018 et mettre ce bilan en perspective avec les dynamiques territoriales (à définir avec les 3 SCoT).

Il s'agit d'analyser finement les données du MOS et de les mettre en perspective avec les dynamiques territoriales connues en Cornouaille sur les dix dernières années, et de comparer les résultats avec d'autres territoires à différentes échelles.

Format envisagé

Conférence sur le bilan foncier

Planning prévisionnel

			mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	Méthodologie	Echanges + validation méth. SCoT/QCD										
1	Sensibilisation Loi Climat & Résilience	Préparation ateliers										
		Atelier x 2 dates										
2	Recherche de solutions, retours d'expérience	Organisation										
		Tables rondes / débat prospectif										
3	MOS et données	Vérification MOS QBO										
		Intégration CLS										
		Livraison résultats										
	Bilan foncier	Analyse MOS 2008-2018										
		Données socio-démo										
A/R SCOT												
		Conférence bilan foncier										

Les outils à développer pour l'étude et son appropriation

En parallèle, QCD pourrait développer des outils de consultation, exploitation, diffusion à destination des membres (SCoT, EPCI, communes). Au travers des solutions déployées dans le cadre du projet Datagences-Bretagne différents outils sont à disposition pour diffuser de la donnée géographique, statistique et à visée de communication issue du MOS :

- **Portail web cartographique Lizmap de consultation du MOS**
- **Tableau de bord web Apache SuperSet**

Les moyens mis à disposition par l'Agence

La méthodologie pourra évoluer en fonction des moyens mobilisables par QCD et par les SCoT:

- **Humains** : Le temps que le pôle Aménagement pourra y consacrer reste à déterminer au regard du programme de travail et des choix opérés dans le cadre de cette démarche.
- **Financiers** : Les événements et animations suggérées impliquent des frais d'organisation : rémunération de professionnels, défraiements, voire location de salle, de bus...

Les propositions seront adaptées au regard des moyens financiers qui pourront être mobilisés. **Une première estimation budgétaire ne comprenant pas de visites s'élèverait à 10 000 / 15 000 €.** Aussi le financement peut-il être ponctionné sur le budget général de QCD, ou sollicite-t-on une participation financière des SCoT ?

Gouvernance de l'étude

Cette étude sera pilotée par QCD en partenariat avec les référents politiques et techniques³ des trois SCoT, dans le cadre de l'InterSCoT de Cornouaille. Les SCoT se chargeraient de relayer la démarche auprès de leurs EPCI, voire leurs communes membres.

Quimper Cornouaille Développement :

- coordonne l'étude en collaboration avec les SCoT
- propose la méthodologie et la fait valider (bureau et CA)
- organise, anime/co-anime les échanges avec les SCoT et les restitutions InterSCoT
- produit les données et l'analyse

Les SCoT de Cornouaille :

- amendent et valident la méthodologie
- alimentent la réflexion
- assurent les échanges avec les EPCI
- organisent les restitutions échelle SCoT et EPCI, avec possibilité de co-animation QCD

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe de cette démarche et acte le lancement de cette série de rencontres.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

³ Aménageurs et développeurs économiques

Rapport moral 2021

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

Pour 2021, on retiendra notamment la modification de nos statuts, le déménagement de l'Agence dans ses nouveaux locaux et l'inauguration de l'espace Cuzon réunissant désormais trois acteurs majeurs du territoire, le renouvellement du Conseil de développement, la signature du CRTE, le lancement de la démarche Contrat local de santé, la relance politique de l'InterSCoT, les premiers déploiements du Mode d'occupation du sol, les nouveaux tableaux de bord de Datagences, le renforcement de l'équipe Réseau TYNEO, les actions pour retenir et attirer les actifs et la mise en valeur de nouveaux talents, les premières rencontres attractivité dans les EPCI, la stratégie d'accueil des camping-cars en Cornouaille, la 11^e conférence ialys avec la Technopole Quimper Cornouaille, l'espace innovation et recherche de ialys au Cornouaille Gourmand, le bilan de la programmation DLAL-FEAMP, l'accompagnement des restaurateurs ou la sensibilisation au tourisme à vélo par la Destination, ou encore l'implication de Réseau TYNEO et de l'équipe attractivité à Breizh Transition.

Quant au programme partenarial, il fait, pour la deuxième année consécutive, l'objet d'une publication indépendante.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le rapport moral 2021 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2021.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'IA', written over a large, horizontal, oval-shaped scribble.

Isabelle ASSIH



RAPPORT²⁰²¹ D'ACTIVITÉS

Quimper Cornouaille Développement

SOMMAIRE

TEMPS FORTS
page 4

COMPOSITION DES INSTANCES
page 7

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**
page 8

**DÉVELOPPEMENT
ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES**
page 9

ATTRACTIVITÉ
page 13

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
page 15

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
page 18

INGÉNIERIE DE PROJETS TERRITORIAUX
page 20

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
INFORMATION & COMMUNICATION**
page 22

ORGANIGRAMME
page 23

PUBLICATIONS
page 24

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2021 est la première année pleine du mandat municipal et intercommunal actuel, dans un contexte sanitaire encore trop présent dans nos vies.

Notre Agence, outil collectif au service de la Cornouaille, a encore avancé cette année, marquée par la constance des travaux engagés dans la durée, et aussi quelques événements majeurs qui comptent dans notre histoire commune !

De nouveaux statuts permettent de nous doter d'une gouvernance qui se veut à la fois représentative du territoire et de ses forces vives, mais également efficace, réactive et vecteur de liens forts entre les EPCI qui la composent. Ces nouveaux statuts confortent l'ensemble des activités de l'Agence : urbanisme, développement (attractivité, tourisme, aliment, maritime, programmation des fonds territorialisés européens) et énergie.

On se souviendra d'ailleurs que le Conseil de développement de Cornouaille a été entièrement renouvelé, et qu'il est désormais pleinement intégré à notre Conseil d'administration et à notre Assemblée générale, en comprenant d'ailleurs parmi eux des représentants des trois chambres consulaires.

Par ailleurs, notre Agence est désormais ancrée dans ses nouveaux locaux, situés à Quimper. Neufs, sobres en énergie, lumineux et confortables, ils sont situés en proximité et en connexion immédiates avec la Maison de l'agriculture et la Chambre de métiers et de l'artisanat. La vision partagée est que la proximité suscite des liens de coopérations entre des structures qui œuvrent au quotidien pour le développement de la Cornouaille.

Parmi les nouveaux dossiers de l'année 2021 qui vont structurer les travaux et les échanges dans les années futures, il faut mentionner la signature du Contrat de relance et de transition écologique, à l'issue d'un travail collaboratif mené en un temps record entre nos EPCI sous les auspices de QCD, et qui a permis d'aborder de nouveaux domaines de coopération et de coordination à l'échelle cornouaillaise. Ceci est vecteur de pistes stimulantes de coopérations entre nous, même si l'on est obligé de se demander si l'Etat va être au rendez-vous de ses engagements financiers.

Je souhaite également souligner le lancement de la démarche de construction de notre futur Contrat local de santé, aux côtés de CCA, et en lien avec l'ensemble des structures compétentes en Cornouaille.

Il faut enfin mentionner la fin du Contrat de partenariat, qui a par le passé fléché à l'échelle du pays les fonds européens et régionaux, et qui était géré collectivement au sein de QCD. Notre Agence reste cependant au cœur de l'allocation de moyens financiers importants pour le territoire, notamment sur les fonds de développement maritime (FEAMPA) et rural (Leader), et il est aussi permis d'envisager des approches partagées pour la mise en œuvre des Pactes que la Région passera avec les EPCI.

Parce que la Cornouaille est un territoire de vie cohérent, notre Agence reste plus que jamais un outil de cohésion et de construction entre nos communautés de communes, en misant sur tout ce qui nous rassemble, sans renier ce qui fait notre richesse et notre diversité !

Faisons Cornouaille ensemble, pour notre prospérité et notre rayonnement à tous !

Isabelle ASSIH,
Présidente de Quimper Cornouaille Développement



2021



15 janvier

1^{ère} commission aménagement de Cornouaille, présidée par les deux nouveaux élus référents pour évoquer les priorités de la mandature



11 au 17 février

Ateliers pour construire la stratégie d'accueil des camping-cars en Cornouaille, accompagnés par le cabinet Recycl'Igo dans les 7 EPCI



19 mars

Comité de pilotage attractivité : reprendre la dynamique collective et partenariale avec les nouveaux élus et les membres du Copil



18 et 19 mai

La Destination sensibilise au tourisme à vélo en organisant 3 réunions sur les grandes tendances, les retours d'expériences et l'offre vélo du territoire

9 février

Groupe de travail attractivité : créer un événementiel visant à retenir et attirer en Cornouaille les travailleurs indépendants de leur lieu de travail



15 mars

Formation des restaurateurs à la « valorisation des poissons oubliés » dans le cadre d'un parcours d'accompagnement financé par QCD et la Région, dans la cuisine de l'atelier à l'Haliotika



Mai

8 ateliers thématiques pour préparer le CRTE, en visioconférence ou en présentiel dans les EPCI



9 juin

Réunion de concertation DLAL FEAMPA au Museum d'Histoire Naturelle de Concarneau, organisée par la région Bretagne



TEMPS FORTS DE QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT



24 juin

Comité unique de programmation consacré aux programmes européens Leader et DLAL FEAMP



8 juillet

Commission aménagement dédiée au Zéro artificialisation nette « ZAN », au Centre des congrès du Chapeau Rouge à Quimper



22 au 25 juillet

ialys au Cornouaille Gourmand, sur son espace innovation recherche, dédié en 2021 au TestConcept



20 septembre

Gouvernance : Rencontres attractivité dans les EPCI - le Haut Pays Bigouden

6 juillet

Journée collective QCD autour de la sensibilisation aux objectifs de développement durable, avec l'agence DECLIC, dans les locaux de Finistère Mer Vent



9 juillet

Groupe de travail FEAMP chez Furic la Compagnie Bretonne



3 septembre

Inauguration de l'espace Cuzon en présence de nombreuses personnalités politiques et représentants de l'Etat, de la Région, du Département et des collectivités locales



24 septembre

Renouvellement du Conseil de développement de Cornouaille



2021



Lancement de la démarche « Contrat local de santé », premier comité de pilotage

1^{er} octobre



Salon de l'habitat Living de Quimper. Réseau TYNEO a conseillé plus de 300 visiteurs sur son stand et attiré 120 personnes à ses 4 conférences

9 au 11 octobre



Comité de pilotage de conclusion du schéma d'accueil des camping-cars

22 octobre



« 120 minutes pour se connaître » : rencontre entre les collaborateurs des trois structures de l'espace Cuzon (QCD, Chambre de métiers et d'artisanat et Maison de l'agriculture)

26 novembre

7 octobre

11^e Conférence ialys avec la Technopole Quimper-Cornouaille « Faire mieux avec moins : utopie ou réalité ? »



18 octobre

Signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Ouest-Cornouaille-Odet par les 6 présidents d'EPCI, le Préfet du Finistère et la déléguée de la Banque des Territoires



25 novembre

Comité de programmation Leader qui accueillait les nouveaux représentants du Conseil de développement



2 & 3 décembre

Breizh Transition Attractivité : petit déjeuner professionnel et conférence sur le télétravail
Réseau TYNEO : conférence « Le numérique, opportunité(s) pour la transition énergétique et défi environnemental »



COMPOSITION DES INSTANCES

AU 31 DÉCEMBRE 2021

MEMBRES DE DROIT

État - Préfet du Finistère - Philippe MAHÉ ^{CA}
État - DDTM - Philippe CHARRETON ^{CA}

MEMBRES ADHÉRENTS

Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH (Présidente) ^B
Thomas FÉREC ^{CA}
Hervé HERRY ^{CA}
Ludovic JOLIVET ^{CA}
Marie-Pierre JEAN-JACQUES ^{CA}

Marc ANDRO (VP délégué) ^B
Daniel LE BIGOT ^{CA}
Jean-Luc LECLERCQ ^{AG}
Jean-Paul COZIEN ^{AG}
Alain DECOURCHELLE ^{AG}

CA Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC (VP) ^B
Christian DAUTEL ^{AG}
Julie DUPUY ^{AG}
Marc BIGOT ^{AG}

Michel LOUSSOUARN ^{AG}
Morgane BRAESCU ANDRIEU ^{AG}
Catherine ESVANT ^{AG}

CC Pays Bigouden Sud

Stéphane LE DOARÉ (Secrétaire) ^B
Christine ZAMUNER ^{AG}
Gwenola LE TROADEC ^{AG}

Éric JOUSSEAUME ^{AG}
Yannick LE MOIGNE ^{AG}

CC Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF (Trésorier) ^B
René ROCUET ^{AG}

Christian PENNANECH ^{AG}
Jean-Pierre MARC ^{AG}

CC Douarnenez Communauté

Philippe AUDURIER ^B
Henri SAVINA ^{AG}

Isabelle CLÉMENT ^{AG}

CC Haut Pays Bigouden

Josiane KERLOC'H ^B
Yves LE GUELLEC ^{AG}

Emmanuelle RASSENEUR ^{AG}

CC Cap Sizun - Pointe du Raz

Gilles SERGENT ^B
Gurvan KERLOC'H ^{AG}

Solène JULIEN - LE MAO ^{AG}

Conseil régional de Bretagne - Forough-Léa DADKHAH ^{CA}

Conseil départemental du Finistère - Alain LE GRAND ^{CA}

SYMESCOTO - David LESVENAN ^{CA}

SIOCA - Florence CROM ^{CA}

SCoT de CCA - Michel COTTEN ^{CA}

MEMBRES ASSOCIÉS - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Chambre d'Agriculture du Finistère - Hélène LE ROUX ^{CA}

CCIMBO Délégation de Quimper - Gwenola BAYES ^{CA}

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère - Gwenaëlle MUZELLEC ^{CA}

Albert BILLON ^{CA}

Malvina DAUDUS ^{CA}

Marie-Noëlle PLÉNIER ^{CA}

France HUNTZINGER ^{AG}

Maryvonne GUYAVARC'H ^{AG}

Annie GOZIEN ^{AG}

Joël LE DANTEC ^{AG}

^B Membre du Bureau, du CA et de l'AG

^{CA} Membre du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

^{AG} Membre de l'Assemblée générale

Conseils d'administration en 2021 : 08.03 | 10.05 | 08.06 | 11.110 | 15.12

Assemblées générales ordinaires et extraordinaires en 2021 : 10.05 | 08.06 | 11.10



CRTE & CLS

Quimper Cornouaille Développement a été mandatée en 2021 par ses membres pour accompagner et structurer deux nouvelles démarches fédératrices à l'échelle de la Cornouaille. D'une part, le contrat de relance et de transition écologique, en partenariat avec l'État et, d'autre part, le contrat local de santé, en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS). Mise en place dans des délais très contraints, ces deux démarches sont aujourd'hui bien engagées et entreront en 2022 dans leur phase opérationnelle.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le contrat de relance et de transition écologique « vise à traiter l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente, sur la base d'un projet de territoire porté par les acteurs locaux ». Les six EPCI constituant le périmètre « Ouest Cornouaille Odet », correspondant aux deux territoires de SCoT, ont signé le CRTE le 18 octobre 2021. Celui de CCA étant indépendant, a lui été signé le 8 novembre. Le CRTE a vocation à être un outil intégrateur facilitant le dialogue entre collectivités (Région, Département, EPCI, Commune).

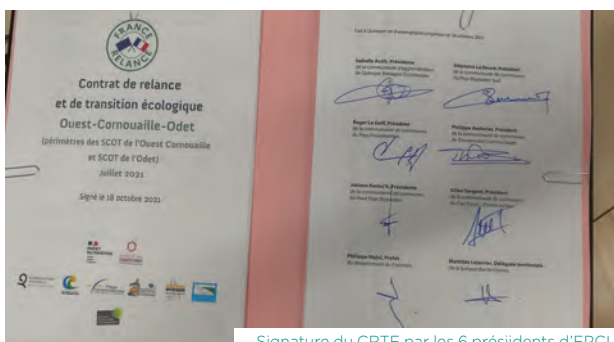
Les élus du CRTE Ouest Cornouaille Odet ont retenu trois thématiques structurantes : les mobilités, l'eau et l'assainissement et les déchets. Ces sujets représentent des enjeux extrêmement forts à l'échelle de la Cornouaille.

Également porteur de sens dans le cadre des transitions écologiques, le thème des transitions énergétiques, tant sous l'angle des diminutions des consommations que de celui de l'augmentation des capacités de production en énergie renouvelable est porté par le territoire.

Enfin le cinquième pilier du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet est constitué d'un large thème couvrant les transitions économiques et les enjeux fonciers qui impactent nos capacités de développement, sur l'emploi, l'accès au logement et la vitalité de nos différentes centralités.

Pour ces cinq thématiques de travail, les élus ont retenu 27 actions phares, structurant le contrat avec l'État et servant de fil conducteur à la démarche. Ces actions phares représentent les principaux enjeux identifiés sur le territoire du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet. Au total, 440 projets, représentant 539 millions d'investissement, ont été remontés par les EPCI et les communes. Chaque projet fera l'objet d'une analyse pour optimiser les financements que les porteurs de projets peuvent solliciter.

Le CRTE s'appuie enfin sur une gouvernance dédiée, permettant aux collectivités de travailler dans un cadre précis avec l'État et ses opérateurs.



Signature du CRTE par les 6 présidents d'EPCI

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

La démarche du CLS de Cornouaille a été lancée par le recrutement de deux chargées de mission et la signature de la lettre de cadrage en juin 2021.

Celle-ci a été signée entre l'ARS, QCD et les EPCI de Cornouaille à l'exception de CCA qui dispose déjà de son propre CLS. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 1^{er} octobre 2021 et a réuni l'ensemble des acteurs (collectivités, institutions, acteurs de santé, société civile...).

Il a arrêté les étapes et la gouvernance du projet pour une signature du CLS prévue courant 2022. Le premier comité technique a validé la méthodologie du diagnostic avec la mise en place de 6 groupes de travail thématiques qui se réuniront début 2022.

Le CLS de Cornouaille s'est aussi inscrit dans la dynamique inter-CLS régionale.

Par ailleurs, Philippe AUDURIER et Olivier BELLEC ont été nommés élus référents CLS.



Copil de lancement de la démarche CLS - 1^{er} octobre 2021

DÉVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

L'attractivité et la performance territoriales se construisent dans le temps, avec ses acteurs clés, et en considérant que le territoire est un tout.

C'est ce qui a guidé nos travaux en 2021, marqués par l'arrivée d'un nouveau responsable de pôle, et surtout par des rapprochements et synergies nouvelles entre les équipes spécialisées dans le tourisme, l'attractivité et l'aliment. Cette dynamique aura vocation à se consolider et à se diffuser très largement à l'échelle de l'Agence.

Par ailleurs, les équipes ont continué à développer les projets arrêtés avec nos partenaires et les élus, tout en préparant l'avenir de nos travaux. C'est notamment le cas de Ialys, qui a pu reformuler ses projections pour les années à venir, la Destination touristique, qui s'est distinguée à l'échelle nationale sur la question de l'accueil des camping-cars, et « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration » qui a développé des outils et des projets visant à retenir et attirer des actifs, pour contribuer à faciliter les embauches en Cornouaille.

Tourisme : Destination Quimper Cornouaille

Mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique

QCD poursuit la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en tant que structure coordinatrice de la Destination Quimper Cornouaille.

Le plan d'actions compte 48 fiches actions réparties en 5 axes.

Une partie des actions de la stratégie est soutenue financièrement par la région Bretagne au travers de ses dispositifs de financement dédiés.

Le comité de pilotage valide le fléchage des enveloppes régionales sur les projets relevant de la stratégie de développement à condition qu'ils soient d'envergure cornouaillaise. Le Conseil de Destination rassemble un élu par EPCI, assisté d'un technicien. Il ne s'est pas réuni en 2021.

- Un dispositif de financement pour les destinations touristiques avec une enveloppe de 300 k€ par Destination, répartie en 4 volets (dont 200 k€ d'investissement). Fléchage 2021 :
 - Volet 1 : ingénierie de QCD
 - Volet 2 (fonctionnement, 20 k€) : accompagnement des entreprises à l'ouverture au public pour la valorisation touristique des savoir-faire cornouaillais
 - Volet 3 : financements de 3 projets d'équipements d'accueil pour les cyclotouristes et de 9 projets d'aires d'accueil pour les camping-cars
 - Volet 4 : accompagnement à la réactualisation de la stratégie de développement touristique de la Cornouaille au regard des Objectifs de Développement Durable
- Le dispositif pour les sites d'exception a été attribué en 2021 pour 3 ans à Locronan pour améliorer l'accueil des visiteurs dans la Petite Cité de Caractère.
- Un dispositif pour les projets nautiques intégrés a été attribué. En 2021, le réseau des structures nautiques du Bigouden Spot (Pays Bigouden Sud) en a bénéficié.

Valorisation des savoir-faire : filière pêche aquaculture

Le projet de valorisation touristique de la filière pêche et de l'événement « semaine de la pêche et de l'aquaculture » initié dans le groupe de travail pluridisciplinaire en 2020, a été retenu par la Commission Mer et Littoral pour bénéficier d'un financement européen sur les fonds DLAL FEAMP et d'un financement régional sur les fonds sectoriels de la pêche.

En mars, dans la continuité des opérations d'information et de sensibilisation des restaurateurs menées en 2020, « Ma Carte à la pêche », une formation a été mise en place par QCD auprès de 10 restaurateurs de Cornouaille, afin de les amener à travailler des espèces « oubliées » en proposant des recettes originales, en rencontrant pêcheurs, mareyeurs, scientifiques, ou en échangeant sur la question de l'approvisionnement.

En juillet, une chargée de mission en CDD a été recrutée pour conduire la mise en œuvre de l'événement « semaine de la pêche et de l'aquaculture », appuyée par une agence événementielle.

Valorisation des savoir-faire : toutes filières

En 2021, afin de développer et structurer l'offre de découverte des savoir-faire, un accompagnement des entreprises volontaires à l'ouverture au public démarrera en 2022. Cet accompagnement sera réalisé par l'association « Entreprises et Découvertes » retenue après consultation, et auparavant opéré par la CCIMBO dans le réseau « Secrets de Nos Boîtes ».

Itinérance & Nautisme

Aires de services vélo

Afin d'améliorer l'accueil des cyclotouristes, la Destination Quimper Cornouaille mène un projet de développement d'aires de services vélo le long des itinéraires cyclables structurants. Ce travail s'inscrit dans une démarche portée par la région Bretagne et le Comité régional du tourisme, et sert d'expérimentation pour l'association Vélo et Territoires afin de calibrer le déploiement et le recensement de ce type de services au niveau national.

Il s'agit de proposer une structuration d'aires de services cadencée et hiérarchisée (aires de services et halte-repos) le long des itinéraires cyclables structurants, capitalisant sur les lieux d'intérêt touristique et économique. Un recensement des équipements et services existants est réalisé pour formuler des recommandations aux maîtres d'ouvrage (communes, EPCI).

À ce jour, plus de 3 000 équipements ont été recensés et 100 pôles identifiés. Le travail se poursuivra en 2022.

Journée technique vélo

Quimper Cornouaille Développement a organisé trois réunions de sensibilisation en mai 2021 réunissant plus de 60 participants, hébergeurs pour la plupart, mais aussi représentants d'institutions touristiques, à Plozévet, Quimper et Trégunc. Au programme : les grandes tendances du tourisme à vélo en France et en Bretagne, le développement et la fréquentation des pistes cyclables en Ouest Cornouaille, retours d'expériences de la Baie de Morlaix et de l'agence réceptive Visit Ouest, une analyse de l'offre d'hébergement à la nuitée en Cornouaille et une sensibilisation des acteurs présents à la marque Accueil vélo.

Qualification de l'offre sur l'itinérance



Réunion de sensibilisation au tourisme à vélo - mai 2021

QCD accompagne les professionnels du tourisme qui souhaitent se positionner dans l'accueil de la clientèle itinérante à pied ou à vélo, et promouvoir leur offre par l'intermédiaire des labels Accueil Vélo, Étape Rando Bretagne et Rando Accueil. Fin 2021, 45 hébergements, 10 bureaux d'information touristique et 3 loueurs de vélos étaient labellisés.

Autres projets itinérance

En 2021, QCD a coordonné de nombreux COTECH tourisme lors desquels étaient traités les sujets d'itinérance. L'Agence a notamment organisé 2 COTECH spécifiques aux questions d'itinérance vélo et pédestre. Parmi les autres sujets coordonnés par QCD figurent le développement d'un réseau de boucles cyclables, la création de séjours vélo et de séjours d'itinérance mixte (pédestre et nautique) sur le GR34, le relais des projets de valorisation du GR34 porté par la cellule régionale Ti Hub, la coordination de la mise à jour de la carte départementale des itinéraires cyclables, ou encore le diagnostic hébergement de randonnée.

Schéma d'accueil des camping-cars en Cornouaille

L'élaboration d'un schéma d'accueil des camping-cars en Cornouaille s'est poursuivie en 2021.

Fin mars, la stratégie d'accueil des camping-cars a été présentée aux membres du comité de pilotage. Une série d'ateliers par EPCI a été programmée en mai pour présenter aux élus et techniciens la déclinaison de cette stratégie par territoire, expliquer les 7 typologies d'aires définies par le cabinet Recykl'Igo et affecter chaque aire à une typologie.



Atelier Camping-cars, mai 2021

En parallèle, il a été demandé aux EPCI de proposer 2 aires chacun (14 aires au total) qui feront l'objet d'une étude spécifique, en tranche conditionnelle du schéma d'accueil. En juin, une rencontre spécifique concernant la mise en tourisme du schéma a réuni les offices de tourisme cornouaillais.

Début juillet, l'architecte-paysagiste associée au bureau d'études a réalisé 14 visites de terrain et travaillé sur chaque projet d'aires : état des lieux, proposition d'aménagement, esquisse, estimatif de coût.



Visite de terrain sur les aires camping-cars, juillet 2021

Ce travail permet aux communes concernées de solliciter des aides financières auprès de la Région et du Département.

Fin octobre, le schéma d'accueil a été présenté lors d'un comité de pilotage final. Il est complété par un vademécum juridique comprenant un état des lieux de la réglementation et de la jurisprudence actuelle, avec des exemples d'arrêtés municipaux.

Fin décembre, le bureau d'études a transmis une première version du guide pratique à l'attention des collectivités pour la création d'aires de camping-cars, à paraître début 2022.

Nautisme

En 2021, la Destination a participé aux projets menés par les communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Pays Fouesnantais, ainsi que la commune de Douarnenez, dans le cadre des « Territoires d'excellence nautique » initiés par le Département et Finistère 360.

De ces démarches est née la volonté politique de se doter d'une feuille de route cornouaillaise sur le nautisme. Une rencontre avec Nautisme en Bretagne a permis de faire émerger quelques pistes de positionnement qui seront soumises à validation début 2022.

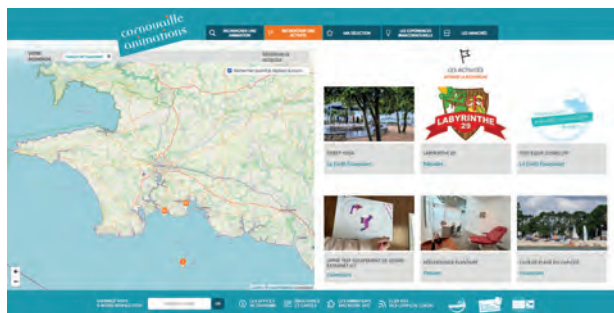
Partager des supports d'informations et numériques

Animation du blog #MaCornouaille www.macornouaille.bzh

Ce blog compte 130 articles sur des thématiques variées : balades, culture, sport, artisanat d'art, savoir-faire, etc. Les articles de l'année ont été davantage orientés vers la découverte des produits et des savoir-faire locaux. On dénombre environ 1 200 sessions mensuelles par 900 visiteurs et 2 000 pages vues.

La carte de Destination 2021 a été éditée et diffusée gratuitement dans les offices de tourisme et chez certains prestataires. Afin de la diffuser auprès des professionnels, la carte a aussi été éditée à coûts partagés avec certains offices de tourisme sous forme de blocs-feuilles détachables combinant une carte de l'office de tourisme ou un plan de ville, et la carte de la Destination. L'opération a été un succès.

Comme en 2020, en raison d'un manque de visibilité sur les événements estivaux, les brochures Cornouaille animations n'ont pas été imprimées. L'édition a été maintenue au format numérique. Côté web, le site www.cornouaille-animations.fr affiche une nouvelle page dédiée aux activités et aux loisirs.



Blog #MaCornouaille

ELLOHA

En 2021, toujours en lien avec le cadre d'un projet régional, QCD a financé une licence territoriale pour l'outil ELLOHA permettant aux prestataires d'accéder au service à tarif négocié et de construire « une plateforme de vente locale ».

Les offices de tourisme du Pays de Douarnenez et de Quimperlé Terre Océane ont bénéficié d'une licence partenaire leur permettant d'accompagner leurs professionnels.

u total, 41 prestataires ont vendu leurs prestations en ligne. Au total, 814 k€ de chiffre d'affaires ont été générés en ligne sur ELLOHA. L'été dernier, Haliotika a vendu tous ses billets d'entrée via ce canal.

Accompagnement au tourisme durable (sortie de crise sanitaire)

À la suite de la saison 2020, en réponse à la crise sanitaire qui demande une adaptation de l'offre touristique aux exigences de tourisme durable et tourisme de proximité, QCD a proposé aux offices de tourisme d'organiser des ateliers de « formation-conseil » à l'échelle d'une intercommunalité à destination des professionnels. Proposée sur 5 jours, la formation a permis aux professionnels de progresser individuellement sur leur offre pour une adaptation aux objectifs de développement durable, puis de construire collectivement une offre de séjour « slow-tourisme » sur leur territoire combinant plusieurs prestations. Le séjour sera ensuite proposé sur le site de l'office de tourisme. La formation a été organisée en mai et en novembre sur le territoire du Pays de Douarnenez avec l'appui de l'office de tourisme.

Accompagnement des porteurs de projets

QCD accompagne les porteurs de projets touristiques, publics et privés, en lien avec les EPCI, offices de tourisme et la CCIMBO Quimper, afin de les aider à inscrire leur activité dans les dynamiques territoriales de la Destination.

En 2021, une trentaine de porteurs de projets ont été suivis lors de rendez-vous à l'Agence, sur site ou en visioconférence.

Accompagnement TSSI

Dans le cadre de l'appel à projets régional « Tourisme Social et Solidaire intégré », la Destination a accompagné le centre de vacances Emmaüs à Primelin dans son ouverture à une plus large clientèle, notamment touristique.

Par ailleurs, elle suit toujours deux autres équipements souhaitant candidater : le centre de vacances Berry-Tudy à l'Île-Tudy et l'auberge de jeunesse de Concarneau.

En contrepartie d'une aide aux investissements, les établissements doivent s'engager sur un projet de développement triennal, définir une offre commerciale cohérente et adaptée à leurs clientèles cibles.

Accompagnement Fonds de relance « Tourisme Durable »

QCD est partenaire technique du CRT et de l'ADEME Bretagne pour accompagner les hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique.

Dans le cadre du Plan France Relance, les fonds Tremplin, Fonds Tourisme Durable, Slow Tourisme... aident financièrement les professionnels du tourisme dans leurs investissements. Avec les outils de l'ADEME, QCD réalise des diagnostics, élabore des plans d'actions et aide au montage des dossiers de subventions (6 dossiers accompagnés en 2021).

La gouvernance Tourisme a tenu en 2021

2 COPIL de Destination

4 COTECH de Destination

2 réunions des Offices de Tourisme

ialys, le réseau de performance alimentaire en Cornouaille



2021 a été l'année de la redéfinition d'une stratégie pour ialys. Les rencontres du comité cluster ont mené à un plan d'actions partagé qui fait la part belle aux synergies entre acteurs sur des projets tels l'Usine agro de demain ou le laboratoire du Futur, engagés par le CEA Tech, en

lien avec l'Adria notamment. Suivra cette année la mise en œuvre des actions collectives portées par QCD, sur l'organisation des travaux communs et la communication collective souhaitée par l'écosystème.

L'année avait démarré par la remise des prix aux étudiants engagés dans le concours de création d'entreprise « les Entrep' » animé par la Technopole et l'UBO. Cette édition a été dominée par l'alimentation (effet confinement ?).

Une équipe quimpéroise a reçu le prix ialys de l'innovation agroalimentaire, financé par Quimper Bretagne Occidentale, pour leurs barres énergétiques protéinées à base d'insectes. Sur les 32 équipes bretonnes, 4 autres équipes d'étudiants quimpérois y ont participé.

En juillet, le Cornouaille gourmand a accueilli l'espace innovation ialys, pendant les 4 jours du festival de Cornouaille : 6 entreprises ou créateurs ont testé leur nouveau produit, auprès des visiteurs. Au-delà des 37 questionnaires en moyenne que les équipes de R&D ou du marketing ont récoltés, ce fut l'occasion d'échanges riches avec les testeurs !

Côté professionnels, la conférence organisée par la Technopole, avec le soutien financier de QCD, a réuni 147 personnes sur place ou en visio, sur le sujet de la sobriété.

La Technopole a également poursuivi les ateliers innov'agro qui mobilisent l'écosystème ialys sur des sujets de R&D, innovation ou marketing : les emballages, le processus d'innovation avec Valorial et les algues avec l'Adria.



11^e Conférence ialys avec la Technopole

L'agenda et les actualités ont été, cette année encore, les pages les plus lues du portail internet, à commencer par le congrès européen de l'apiculture, une deuxième fois reporté, puis les synthèses de l'atelier Innov'agro sur les biotechnologies avec BiotechSanté & Bretagne et le laboratoire LUBEM de l'UBO et les retours des conférences ialys.

ialys en 2021

Site de ialys : 12 157 pages vues,
6 100 utilisateurs

762 abonnés LinkedIn

580 inscrits à la lettre d'info

Maritime

Filière halieutique

2021 marque la fin de programmation des fonds européens territorialisés FEAMP 2014-2021.

Plusieurs projets sont venus clôturer l'enveloppe allouée à la Cornouaille. Peut notamment être cité le projet de valorisation touristique des filières pêche-aquaculture visant principalement à l'organisation de la « Semaine de la pêche et de l'aquaculture » portée par la Destination Quimper Cornouaille, mettant à l'honneur produits et savoir-faire des filières sur les 7 ports et les rivières du territoire (organisée en 2022).

Le projet de caractérisation des potentiels du foncier portuaire (portage QCD en partenariat avec le SMPPPC), ou encore le projet CASBA (Contrôle animal des salissures et du biofilm en algoculture) visant à expérimenter une co-culture macro algue animaux afin d'améliorer la qualité de l'eau et proposer une solution innovante pour optimiser le développement des macro algues en culture viennent compléter les projets accompagnés cette année.

En parallèle, en préparation de l'élaboration de la nouvelle candidature de la Cornouaille au futur fond territorialisé FEAMPA, une évaluation a été conduite entre mars et septembre sur la programmation 2014-2020.

L'ancrage territorial et l'effet levier du dispositif, la création de synergies pérennes entre professionnels et scientifiques figurent parmi les plus-values rapportées par les partenaires.

Semaine
de la pêche
et de
l'aquaculture
en Cornouaille

ATTRACTIVITÉ

L'attractivité de la Cornouaille est la résultante de nombreux facteurs, mais le travail de fond engagé depuis 2018 a été poursuivi, dans le cadre d'un pôle conjoint dans lequel se retrouve l'animation des filières économiques majeures, dont le responsable a été recruté en juin.

En interne, cela a été l'occasion de rapprocher les travaux de différentes équipes, dans une approche de coopérations et de passerelles plus explicites entre nos différents domaines d'action (tourisme, aliment, logement...).

Une attention particulière a porté sur la réunion des organes de gouvernance de la démarche et sur le développement de la notoriété de la Cornouaille.

2021 a également vu une orientation plus ciblée des actions pour servir l'objectif de faciliter les embauches en Cornouaille, que ce soit pour les entreprises ou les employeurs publics.

Piloter la démarche d'attractivité Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration

Gouvernance de la démarche d'attractivité

Le début d'année 2021 a été consacré à l'organisation de 2 COPIL attractivité réunissant élus et techniciens des EPCI ainsi que des acteurs socio-économiques. L'objectif était de relancer la dynamique après l'interruption due au COVID et d'établir le plan d'actions 2021-2022. Le 4^e COPIL a eu lieu le 19 mars en présentiel et a réuni plus de 40 participants. Celui du 13 avril, en visioconférence, a réuni 32 personnes. Ils ont tous deux été animés dans un format favorisant l'intelligence collective. Ils ont conduit à une priorisation du plan d'actions, ce dernier ayant ensuite été validé en Conseil d'administration de QCD.



Copil attractivité du 19 mars 2021

Le groupe de travail attractivité, constitué d'une vingtaine d'acteurs socio-économiques volontaires, s'est réuni à deux reprises en 2021 pour terminer le travail engagé à l'automne 2020 sur l'organisation d'un événement visant à retenir et attirer les travailleurs indépendants de leur lieu de travail.

À partir de l'automne, l'équipe attractivité a organisé des rencontres dans chacun des EPCI adhérents pour présenter les actions menées dans le cadre de la stratégie d'attractivité et échanger avec les élus, les techniciens et les Talents du territoire sur le sujet de l'attractivité économique et résidentielle. Ces rencontres se poursuivent en 2022.

Animation de la démarche d'attractivité

Les événements et actions attractivité font l'objet d'un reporting par la rédaction d'actus sur le site de l'Agence et sont reprises dans la lettre d'info mensuelle de QCD sous l'étiquette "Attractivité". Une lettre d'info spécifique attractivité a été transmise aux acteurs de la démarche.

Quimper Cornouaille propose un espace pro à tous les acteurs de la démarche. Cette boîte à outils comporte tous les éléments de communication et les contenus disponibles de la démarche. Cet espace sera valorisé en 2022.

Membre de la Marque Bretagne, l'équipe attractivité a participé à 2 sessions du groupe marketing territorial breton (vingtaine de professionnels) pour échanger sur les bonnes pratiques des démarches et actions bretonnes. 1 atelier marque employeur et 1 session de travail sur l'accueil des nouveaux arrivants, à l'invitation de Lorient Agglo.

Un travail collaboratif a été lancé avec l'agence Super Super pour construire une méthodologie d'organisation des événementiels et réunions structurantes de QCD avec ses partenaires et/ou mandants, en visant l'efficacité, la sobriété, l'impact, l'originalité et la qualité des partenariats notamment. Sont particulièrement fléchés les événements "attractivité".

L'équipe a répondu aux sollicitations de C. Muairon pour son mémoire "Les stratégies d'attractivité territoriale des collectivités bretonnes en période de crise sanitaire", en présentant la démarche, la ligne éditoriale et la communication avec les Talents. Ce travail est diffusé sur le blog de V. Gollain, spécialiste français du marketing territorial.



Kerne burger quizz : le quizz pour (re)découvrir les actions d'attractivité menées par Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration

Retenir et attirer les actifs

Actions à destination des employeurs et des actifs salariés

Suite au recentrage des actions attractivité autour du recrutement des cadres, techniciens et agents de maîtrise, télétravailleurs, travailleurs nomades, acté lors du 5^e COPIL, un diagnostic de ces problèmes de recrutement a été réalisé. Une étude sur la qualification des besoins de logement des “nouveaux actifs”, une des causes des problèmes de recrutement, est en cours de cadrage méthodologique. Elle est menée de façon transversale au sein de l'Agence.

En septembre 2021, le travail pour la réédition du guide S'installer à Quimper Cornouaille a été lancé. La parution est prévue en mai 2022. QCD disposera de 1 500 exemplaires papier et 500 ebook. Une page partenaire à l'intérieur du Guide et un certain nombre d'exemplaires seront mis à disposition des EPCI adhérents.

L'équipe attractivité a remis le tote bag Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration lors de Kerneko, le club entreprise du festival de Cornouaille, en juillet 2021. En novembre, l'attractivité a tenu un stand lors du forum Terre d'Entreprises. La journée a permis de renseigner plus d'une trentaine de personnes, porteurs de projets le matin et demandeurs d'emploi l'après-midi. En décembre, lors de Breizh Transition, l'équipe a organisé un petit-déjeuner intitulé “Le télétravail, un levier pour réussir les transitions dans les entreprises en Cornouaille” en partenariat avec Quimper événements. Cet événement est le résultat de la réflexion collective menée par le groupe de travail attractivité.

Après un travail de traduction en anglais, la brochure *Entreprendre et investir à Quimper Cornouaille* a été publiée en mai.

Développer la notoriété territoriale et la fierté d'appartenance via les Talents

L'une des actions fondatrices du plan d'actions est l'animation éditoriale de la plateforme attractivité quimpercornouaille.bzh dont l'objectif est d'enrichir le site en contenus (Talents, actions de QCD, actions des partenaires pour l'attractivité économique et résidentielle). Les pages “Travailler” et “Vivre” ont été développées.

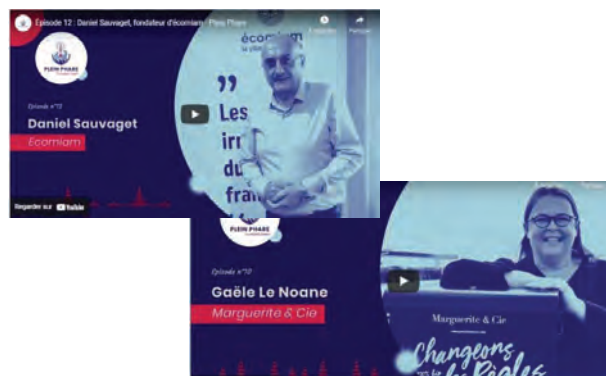
Une attention particulière a été portée à l'enrichissement de la page Inspirez-vous : une cinquantaine de portraits de Talents (propres à Quimper Cornouaille ou émanant de partenaires de la démarche) sont présentés.

Pour développer la notoriété de Quimper Cornouaille et aider les entreprises à recruter, un projet de promotion territoriale avec Paris je te quitte, la plateforme spécialisée dans la mobilité des actifs en régions, a été élaboré. Cinq contenus sont réalisés, avec une vingtaine de partenariats (adhérents, acteurs sociaux-économiques) : 4 pages rédigées “Travailler”, “Vivre à”, “présentation territoriale”, 1 portrait d'une nouvelle cornouillaise et 1 vidéo de 2 nouveaux cornouillais. Ces contenus sont à la disposition des acteurs de la démarche pour leur communication. Une commande photo a été lancée. Le référencement est prévu pour un an. Le lancement presse a été un succès média (01/2022).



TRAVAILLER À QUIMPER CORNOUAILLE

L'attractivité a noué un partenariat avec Plein Phare (1^{er} podcast breton) mettant en lumière les chefs d'entreprises qui font rayonner l'économie bretonne. Deux Talents, Gaële Le Noane (Marguerite&Cie) et Daniel Sauvaget (Ecomiam) ont accepté de se prêter au jeu pour Quimper Cornouaille avec 2 podcasts co-signés.



Collaboration avec Régions Magazine sur le dossier spécial *Vivre autrement* ; les nouvelles attractivités des territoires : présentation d'actions concrètes pour répondre aux enjeux “retenir et attirer des salariés” et mise en avant de la démarche au niveau régional.

Collaboration avec Le Télégramme, via Quimper Bretagne Occidentale, pour abonder une liste de néo-Cornouillais afin de réaliser une série de portraits sur « Les nouveaux Quimpérois ». La rédaction a retenu 2 portraits de Talents cornouillais pour le reportage.

Dans le cadre du tourisme d'affaires et des événementiels économiques, Quimper Événements a reçu 400 tote-bag attractivité pour les congressistes et 2 porte-revues logotypées pour présenter les publications attractivité.

L'Attractivité en 2021

2 COPIL et 2 groupes de travail

1 campagne de promotion marketing territorial sur la plateforme Paris je te quitte

500 exemplaires de la brochure *Entreprendre et investir en anglais*

2 événementiels : Breizh Transition, Forum Terre d'entreprises

2 points presse

3 réseaux sociaux : LinkedIn (1 357 abonnés), Instagram (1 021 abonnés), Facebook (91abonnés)

104 actus sur quimpercornouaille.bzh et 35 actus sur qcd.bzh

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, les territoires subissent des changements de comportement qui peuvent les impacter. Ces transformations s'opèrent tant dans la manière d'habiter, de travailler ou de se déplacer sur le territoire, et in fine de l'aménager. L'Agence déploie les moyens d'observation permettant de mieux qualifier ces nouveaux phénomènes. Par ailleurs, tout en déployant de nouveaux outils d'expertise (Datagences, mode d'occupation du sol), l'Agence accompagne ses membres dans l'élaboration de leurs politiques publiques (projets de territoire, PLH, SCOT...), afin de répondre tant aux enjeux de pression immobilière que de réduction de la consommation foncière ou encore d'une meilleure résilience des territoires.

Politique de l'habitat

Depuis sa création, QCD accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur programme local de l'habitat. En janvier 2021, l'Agence a présenté le bilan du PLH du Pays Fouesnantais. Par ailleurs, QCD a accompagné dans l'élaboration de leur PLH Concarneau Agglomération, le Pays Bigouden Sud et le Haut Pays Bigouden (ces deux derniers réalisent leur PLH conjointement).

Fin 2021, QCD a validé la réalisation d'une étude sur la qualification des difficultés de logement en Cornouaille pour les « nouveaux actifs ». Cette étude répond aux interrogations des acteurs cornouillais qui depuis le début de la crise du Covid 19, font état des difficultés rencontrées par les nouveaux embauchés pour trouver un logement. Cette situation représente un risque pour la pérennité de plusieurs activités sur le territoire en raison des difficultés de logement (industrie, navale et haute technologie notamment).

Observatoire de l'habitat

Préalablement à la parution de l'observatoire de l'habitat 2021, une présentation des tendances des marchés a été faite aux membres du comité de lecture. Lors de cette réunion, de nombreux échanges ont eu lieu, portant notamment sur les tensions repérées sur les marchés immobiliers et fonciers ainsi que sur la demande de logements locatifs publics. Ces échanges ont permis d'alimenter des éléments qualitatifs pour la publication de début 2022. L'observatoire a aussi nourri les démarches de révision et élaboration des PLH de CCA et de la CCPBS.

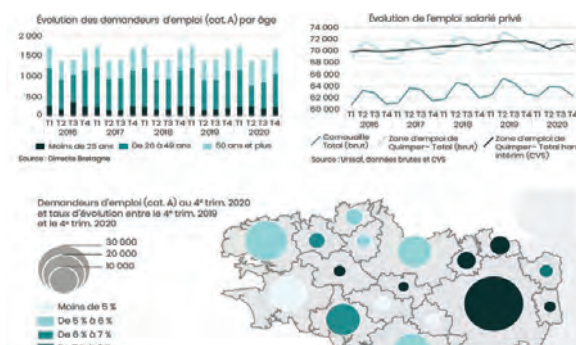


Comité de lecture Observatoire de l'habitat - 21 septembre 2021

Aménagement et observations économiques

Lettre d'info Covid

Le Covid-19 a entraîné une crise mondiale. L'Agence a tenté de mesurer ses conséquences sur le tissu économique cornouillais avec deux publications : « Vulnérabilité économique de la Cornouaille face à la crise du Covid-19 » et « Impact sur l'emploi de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ». La première tente de mesurer quelles pourraient être les conséquences de cette crise sur l'économie réelle au vu de la spécificité des territoires de l'ouest breton. La seconde apporte un éclairage sur la situation économique locale en comparant l'activité avant la crise (4^e trimestre 2019) et pendant la crise (année 2020).



Economie maritime

Deux ans après une première publication, les réseaux des agences d'urbanisme et de développement associés aux CCI de Bretagne ont travaillé à la mise à jour de leur observatoire de l'économie maritime en Bretagne. L'étude est sortie au 1^{er} trimestre 2021. Elle évalue le poids et la diversité des activités maritimes dans l'économie régionale. Elle territorialise les activités par pays pour chaque domaine (produits de la mer alimentaires, construction navale, nautisme...).

Industrie finistérienne, portrait et enjeux

Dans le cadre du programme national « Territoires d'industrie » qui vise à accélérer le développement industriel des territoires, QCD, en lien avec l'Adeupa, a publié une étude intitulée « l'industrie finistérienne : portrait et enjeux » en mars 2021. La publication réalisée avec l'appui de l'UIMM, de Quimper Bretagne Occidentale, de la CCIMBO et de Brest Métropole compile de nombreuses données d'observation permettant de qualifier le tissu industriel finistérien et d'en identifier ses enjeux.

Projets de territoire

QCD assiste régulièrement les intercommunalités membres dans l'élaboration de leurs projets de territoire. En 2021, ce sont le Pays Bigouden Sud et Quimper Bretagne Occidentale qui ont bénéficié de cet accompagnement, qui s'est illustré par la réalisation :

- d'un état des lieux des dynamiques territoriales pour QBO ;
- d'un diagnostic et d'un atelier de priorisation des enjeux pour la CCPBS, pour laquelle la mission se poursuivra en 2022 avec la formalisation de la stratégie et sa déclinaison en plan d'actions.

Mobilité

Suite à la prise de compétence des cinq communautés de communes, la Cornouaille est intégralement couverte par des autorités organisatrices de la mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021. La mobilité, qu'elle soit qualifiée de quotidienne, active, inclusive ou touristique, est une composante majeure du fonctionnement des territoires. Le CRTE Ouest-Cornouaille-Odet et celui de Concarneau Agglomération signés en 2021, en ont d'ailleurs fait une priorité absolue. Le financement des projets, qui constituent la déclinaison

opérationnelle des CRTE, dépendra notamment de la capacité des EPCI à travailler sur des stratégies conjointes ou partagées.

Dans la perspective de fédérer les acteurs autour de réflexions communes, QCD a organisé en décembre un premier « RDV de la mobilité en Cornouaille » avec les 7 EPCI, la Région, le Département, la DDTM et le SIOCA. Cette démarche se poursuivra en 2022.

L'Agence a également collaboré aux comités techniques et de pilotage de la « Stratégie Ouest Cornouaille » (STRAMOC) pilotée par le SIOCA, et échangé sur les ressources mobilisables avec Quimper Bretagne Occidentale en amont du lancement de son Plan de mobilité simplifié (PDMs).

Petites Villes de demain

L'Agence a participé au comité de pilotage de lancement de la démarche « Petites Villes de demain » pour le Cap Sizun Pointe du Raz, qui concerne plus particulièrement les communes d'Audierne et de Plouhinec.



Planification et stratégies foncières

SCoT de l'Odet

Les élus du SYMESCOTO ont souhaité intégrer les nouvelles dispositions de la loi Littoral, modifiée par la loi ELAN. La loi donnait la possibilité d'enclencher une procédure de modification simplifiée, le comité syndical a donc délibéré le 9 février 2021. Bénodet, Fouesnant, Clohars-Fouesnant et La Forêt-Fouesnant, communes littorales du SCoT, étaient concernées par cette procédure qui portait sur la définition des critères d'identification des agglomérations et des villages au sens de la loi Littoral. Les élus ont aussi déterminé des secteurs plus restreints d'urbanisation avec des potentiels de densification appelés SDU (secteur déjà urbanisé). La procédure devrait être finalisée au 1^{er} semestre 2022.

Car les SCoT devront, dans le cadre de la loi C&R, intégrer des objectifs très ambitieux de sobriété foncière pour les dix prochaines années, en diminuant de moitié leur consommation foncière et en faisant de la densification la règle d'urbanisation par excellence de leur document. Ce principe constitue un changement dans la façon de penser nos territoires et leur urbanisation. En 2022, l'InterSCoT devra continuer à travailler sur la thématique du foncier en s'appuyant sur le MOS.

InterSCoT de Cornouaille



Annoncée en 2020, la relance politique de l'InterSCoT de Cornouaille s'est concrétisée en 2021 par l'approbation au niveau national de la loi Climat et résilience. En effet, la mise en place d'une conférence des SCoT à l'échelle régionale (d'ici février 2022) afin de territorialiser les objectifs de cette loi dans le SRADDET, a donné l'opportunité aux élus des SCoT de s'unir afin de porter d'une seule voix les enjeux cornouaillais.



La gouvernance du SCOT de l'Odet a organisé en 2021

2 Bureaux syndicaux

3 Comités syndicaux

8 réunions spécifiques à la procédure de modification simplifiée

Mode d'occupation du sol (MOS)

Piloté par QCD, le déploiement du Mode d'Occupation du Sol (MOS) en Cornouaille a été enclenché en 2021.

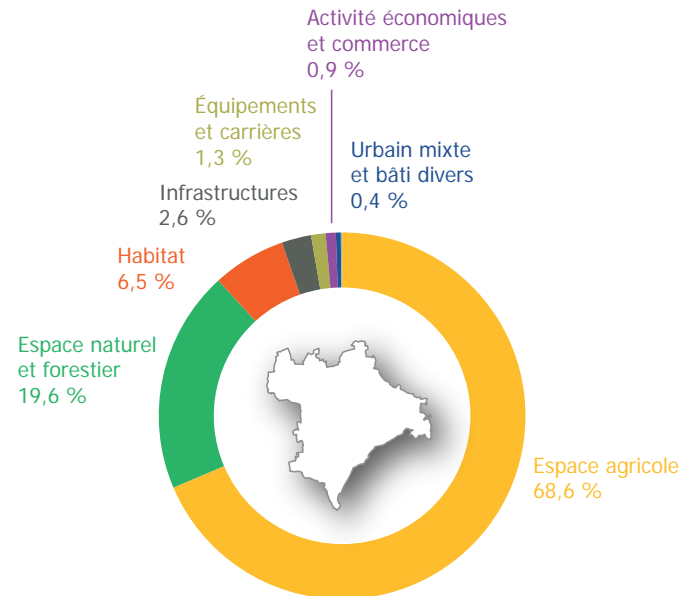
L'outil est financé par les trois SCoT de Cornouaille, et au travers d'une participation financière de QCD et de l'ADEUPa. Son déploiement s'inscrit dans le cadre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) imposé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui vise à atteindre un solde de l'artificialisation et de renaturation des sols d'ici 2050.

Pour atteindre cet objectif, la loi met en œuvre une première étape consistant à réduire la consommation foncière d'au moins 50 % sur la période 2021-2030 en prenant comme base la période passée 2011-2020.

Le MOS de Cornouaille va ainsi permettre de mesurer la consommation foncière sur les dix dernières années pour en déduire le cadre pour les 10 prochaines années.

Sur les périodes suivantes, à savoir 2031-2040 et 2041-2050, il s'agira de définir des objectifs de réduction du rythme d'artificialisation, dont la définition reste à éclaircir, mais pour lesquels le MOS sera également mis en œuvre.

En 2021, le MOS, décliné en 44 postes d'occupation du sol, a été déployé sur Concarneau Cornouaille Agglomération et les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille couvrant la période 2008-2018.



Interterritorialité

Datagences-Bretagne

La nouvelle plateforme Datagences-Bretagne a été mise en ligne en février 2021 suite au recrutement d'un data-manager par la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne et la prise d'indépendance vis-à-vis du prestataire initial.

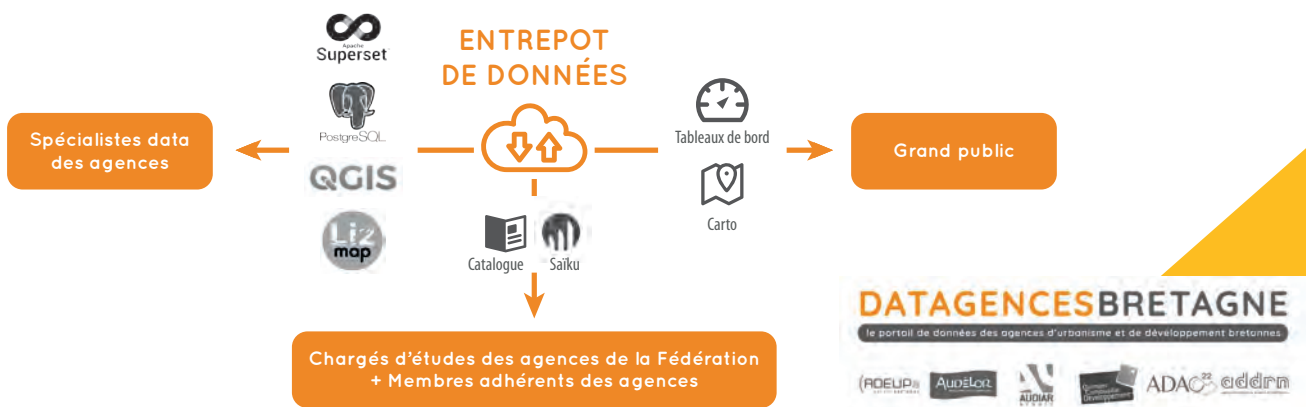
Le graphisme du site a été revu et de nouveaux outils ont ainsi vu le jour. La plateforme Datagences Bretagne met à disposition un très riche entrepôt de données en Open Data pour les chargés d'études et membres adhérents des agences bretonnes. Elle a pour vocation de mutualiser les traitements de données, réalisés au préalable au sein de chacune des 6 agences de la Fédération.

Outre la mise à disposition des données brutes, deux tableaux de bord ouverts au grand public ont été développés en 2021.

Le premier consacré aux impacts économiques de la COVID-19 présente une sélection d'indicateurs consacrés à la vie et à l'activité des entreprises, à l'emploi, au chômage et à la précarité et aux mesures gouvernementales d'aide et de soutien à l'économie. Le second, intitulé Portraits de Territoires, présente les principaux indicateurs statistiques nécessaires à la connaissance territoriale sur les thématiques démographie, économie et habitat à toutes les échelles géographiques sur la Bretagne et les Pays de la Loire.

Un volet cartographie donne également accès à une trentaine d'indicateurs thématiques à la commune.

LES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME DATAGENCES-BRETAGNE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La mission principale du pôle Transition énergétique de Quimper Cornouaille Développement consiste à assurer une mission de service public pour informer, conseiller, sensibiliser et accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. En 2021, Quimper Cornouaille Développement a redynamisé Réseau TYNEO et réinstallé le service dans le paysage local.

Plus largement dans le domaine de la transition énergétique, le pôle Transition énergétique est un acteur ressource pour les EPCI.

Réseau TYNEO, le service public de la rénovation énergétique en Cornouaille

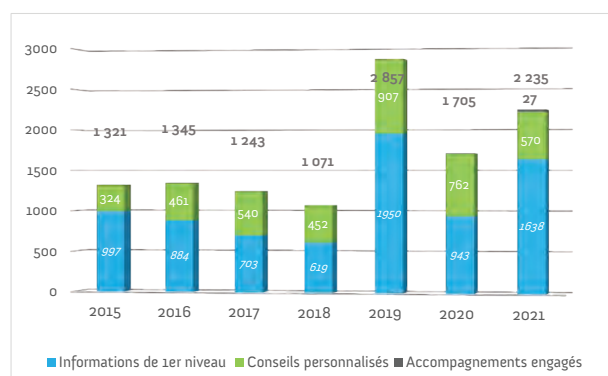
Cette année 2021 revêt être un nouveau départ pour Réseau TYNEO ; nouvelle équipe, nouveaux locaux, nouveau service proposé.

Une nouvelle équipe en poste

Sur le premier trimestre 2021, Quimper Cornouaille Développement a redoté Réseau TYNEO des moyens humains indispensables pour accomplir sa mission de service public. Ainsi, ce sont trois nouvelles personnes qui ont intégrées l'équipe de réseau TYNEO : un agent d'accueil, une conseillère énergie et une coordinatrice de Réseau TYNEO. Cette nouvelle équipe a permis d'assurer une continuité de service à Réseau TYNEO mais surtout de renforcer ses missions pour répondre davantage aux attentes des particuliers.

En 2021, un afflux de contacts sur la lancée des 2 dernières années

En 2021, Réseau TYNEO a rencontré 2 235 ménages : 1 638 en conseil de premier niveau, 570 en conseil personnalisé et 27 lors des accompagnements de projets. Dans un contexte sanitaire encore instable, Réseau TYNEO enregistre une fréquentation en hausse de 31 % par rapport à 2020. En termes de fréquentation, cela place l'année 2021 en seconde position derrière l'année record de 2019 (2 857 ménages).

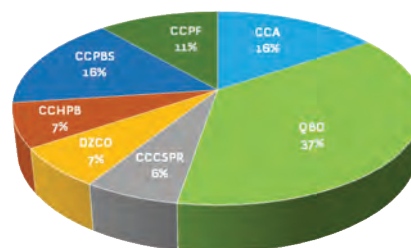


Conseils de premier niveau : à quelles aides peut-on prétendre ?

Réseau TYNEO tient une permanence téléphonique du lundi au vendredi pour répondre aux questions des ménages. Historiquement ouverte de 13h30 à 17h30, l'amplitude horaire de la permanence a été étendue en fin d'année. Il est dorénavant possible de contacter

le service de 10h30 à 12h30 du mardi au vendredi. Lors de cette permanence téléphonique nous recevons des ménages qui appellent la ligne directe de réseau TYNEO 02 98 90 10 93 ou qui sont redirigés via la ligne nationale 0 808 800 700. 75 % des questions sont en rapport avec les aides financières et 25 % revêtent un caractère technique. En 2021, le temps moyen pour le traitement de cette information de premier niveau est de l'ordre du quart d'heure.

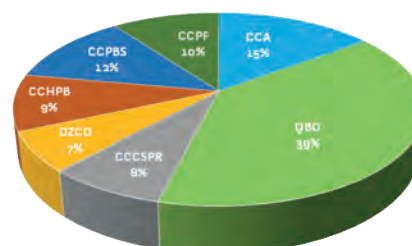
Conseils personnalisés



Répartition Information 1^{er} niveau par EPCI - 2021

Pour approfondir les questions financières ou techniques, les ménages peuvent prendre rendez-vous avec une conseillère énergie de Réseau TYNEO. Ces rendez-vous d'une durée d'une heure en moyenne se déroulent soit dans les locaux de QCD soit lors des permanences délocalisées menées dans chacun des EPCI de Cornouaille.

Après plus d'un an d'arrêt, les rendez-vous délocalisés ont repris partiellement à partir du mois de juin 2021. Ainsi, sur une demi-année, on comptabilise 99 ménages conseillés à Audierne, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Pont-L'Abbé et Pouldreuzic. En complément, 471 rendez-vous se sont tenus dans les locaux de Creac'h Gwen puis à Cuzon ou par téléphone.



Répartition Conseils personnalisés par EPCI - 2021

L'accompagnement des ménages avec visite à domicile

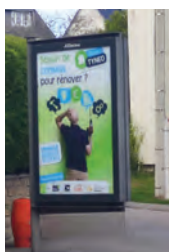
Conformément aux attentes du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), Réseau TYNEO a remanié son accompagnement pour rentrer dans le cadre établi au niveau national. Ce nouvel accompagnement a été créé comme un complément aux dispositifs locaux existants. L'accompagnement de Réseau TYNEO est essentiellement dirigé vers les ménages qui ne peuvent bénéficier des accompagnements proposés dans le cadre des aides de l'ANAH. Ainsi, après vérification de certains critères et après engagement du ménage à viser 35 % d'économie d'énergie après travaux, une conseillère se déplace au domicile des ménages pour établir une évaluation énergétique qui sert d'état initial et permet de proposer des scénarii de travaux. Après validation du programme de travaux et explications des aides financières mobilisables, Réseau TYNEO accompagne les ménages jusqu'au démarrage des travaux. Lancé à partir de juin 2021, les conseillères de Réseau TYNEO ont initié 27 dossiers.

Animation et sensibilisation du grand public

Réseau TYNEO a participé à 7 animations qui ont rassemblé plus de 400 personnes. Le salon Habitat, tenu à l'automne, a permis de rencontrer 315 personnes sur le stand et lors des conférences. Le salon habitat du printemps a été reporté puis annulé en raison du contexte sanitaire. Réseau TYNEO a également participé à des manifestations organisées par l'Ecopôle de CCA, la mairie de Combrit, Finistère habitat, Ekolokorn ou Armor-Lux.

Par ailleurs, Réseau TYNEO a participé à l'émission « les experts de France Bleu Breizh Izel » et à une web conférence « atelier-habitat » du Crédit Agricole qui comptabilise plus de 400 vues sur une plateforme en ligne.

Communication



Afin de renforcer localement la connaissance des services proposés par Réseau TYNEO, des opérations de promotions sont engagées. En 2021, Réseau TYNEO s'est affiché sur les abris bus et mobiliers urbains de Quimper et a engagé une campagne de communication digitale sur Facebook et

Google Ads. À ce titre, le site internet de réseau TYNEO a été mis à jour et une page Facebook Réseau TYNEO a été créée. La visibilité de Réseau TYNEO sur Google maps a également été renforcée.

Inciter une dynamique de la rénovation énergétique en Cornouaille

Pour atteindre l'objectif national affiché de 500 000 logements rénovés par an, il convient à chaque territoire d'encourager les ménages à passer à l'acte mais également de disposer d'un ensemble d'acteurs en capacité de répondre à ce défi. À son niveau, Réseau TYNEO s'attache à faciliter le lien entre les acteurs. Cela passe notamment par un réseau de professionnels que Réseau TYNEO a remobilisé en 2021 et souhaite dynamiser en 2022, par des conventions de partenariat comme celle renouvelée en 2021 avec la DDTM ou celle en cours de négociation avec la CMA 29. Réseau TYNEO s'implique également aux côtés des maisons France Services contre l'illectronisme.

Gouvernance de Réseau TYNEO

En 2021, Réseau TYNEO a également revu sa gouvernance. Ainsi, autour d'une équipe projet regroupant l' élu référent transition énergétique de QCD et 2 vice-présidents habitat d'EPCI, Réseau TYNEO a rebâti un comité de pilotage recentré autour des représentants des EPCI et transformé l'ancien COPIL Réseau TYNEO en comité des partenaires. En complément de ces instances, un comité technique avec les chargés de mission habitat des EPCI a été créé.

Au total, 9 instances se sont tenues : 4 COTECH, 2 réunions de l'équipe projet, 2 COPIL et 1 COPAR.

Réseau TYNEO a touché 2 639 personnes en 2021

1 638 en information de 1^{er} niveau
578 en conseils personnalisés
dont 99 en rendez-vous délocalisés
27 accompagnements de projets initiés

404 personnes sensibilisées lors des animations

9 instances de gouvernance et une
réunion des professionnels

Breizh Transition

Les 2 et 3 décembre 2021 s'est tenue la 4^e édition du salon Breizh Transition qui a permis à 70 exposants, 880 participants, d'échanger sur les solutions pour accélérer la transition énergétique.

QCD, engagée depuis 2015 aux côtés de la SEM Quimper Événements, était présente sur un stand commun avec Quimper Bretagne Occidentale : « La Cornouaille en Transition ». En tant que partenaire institutionnel, l'Agence a eu en charge l'organisation d'une conférence plénière sur le thème de la transition numérique.



Cette conférence intitulée « Le numérique, opportunité(s) pour la transition énergétique et défi environnemental » a rassemblé une cinquantaine de personnes en inauguration du salon.

INGÉNIERIE DE PROJETS TERRITORIAUX

Depuis 2014, Quimper Cornouaille Développement anime le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Cornouaille en lien avec la région Bretagne. Dans ce cadre, l'équipe Ingénierie de projets territoriaux accompagne les acteurs socio-économiques cornouaillais pour contribuer au développement durable du territoire et impulser des projets locaux.

L'Agence gère désormais les programmes européens territorialisés (DLAL FEAMP et LEADER), les fonds régionaux faisant l'objet d'une contractualisation directe avec les EPCI.

Aujourd'hui, d'autres programmes stratégiques sont également portés par l'Agence : le Contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet et le Contrat local de santé.

Le Conseil de développement, organe consultatif, assure la représentation de la société civile en réunissant des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs. Il est associé aux réflexions préparatoires et consulté sur les projets de territoire et contractualisations financières territoriales en Cornouaille. Son assemblée plénière a été renouvelée en septembre 2021.

Contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Cornouaille 2014-2020

Le contrat de partenariat 2014-2020 engageait la Région, le Pays, les communautés de communes et d'agglomération et la société civile via le Conseil de développement.

Il se déclinait en 2 types de fonds :

- le fonds Région représentant 23,3 millions d'euros sur 2014-2020, clôturé en 2020
- les fonds européens territorialisés représentant 7,2 millions d'euros sur 2014-2020 : ITI FEDER, LEADER et DLAL FEAMP.

Le Comité Unique de Programmation (CUP), coprésidé par QCD et la Région, composé d'élus et de membres du Conseil de développement, pilotait les différents programmes.

Les programmations des fonds régions territorialisés et ITI FEDER ayant été clôturées en 2020, seuls les fonds européens territorialisés du Fonds européen pour les

affaires maritimes et la pêche (DLAL FEAMP) et LEADER restaient à programmer. En 2021, le DLAL FEAMP était à son tour mené à son terme. En revanche, le programme LEADER bénéficie d'une période de transition pour les années 2021-2022 (du fait du décalage de l'adoption la Politique Agricole Commune [PAC]) et d'une dotation complémentaire de FEADER (206 876 € pour la Cornouaille) pour financer de nouveaux projets.

À partir de 2021, le Conseil régional a choisi de contractualiser directement avec les EPCI pour ses nouveaux dispositifs territorialisés. Concernant les fonds européens territorialisés, pour la période 2021-2027, le dispositif ITI FEDER n'est pas reconduit à la différence des fonds DLAL FEAMPA et LEADER.

Programmes de développement local portés par les acteurs locaux (DLAL)

Programme LEADER - Développement rural

La dotation complémentaire de FEADER attribuée à la Cornouaille a permis d'abonder les fiches Actions 1 et 6 : « accompagner la production locale » et « améliorer l'accessibilité des services de proximité ».

La dynamique des porteurs de projets, sérieusement ralentie en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, est relancée en 2021 : 10 projets ont reçu un avis d'opportunité favorable du CUP.

Depuis le démarrage du programme (mai 2017), 47 projets ont été sélectionnés par le CUP, 36 dossiers sont programmés et 28 soldés. Au 31 décembre 2021, 77 % de l'enveloppe FEADER est mobilisée. Il reste encore 367 000 € à programmer pour de nouveaux projets en 2022, dernière année du programme.



Projet LEADER 2021
Emmaüs Primelin : des produits locaux accessibles à tous
La communauté Emmaüs Primelin a ouvert, avec l'association de producteurs À vos papilles, un point de vente collectif de produits locaux.

Après 5 ans de programmation, les porteurs de projets associatifs sont toujours majoritaires (2/3) par rapport aux structures publiques. L'envergure des projets dépasse largement la commune : 41 % ont un rayonnement intercommunautaire ou cornouaillais. La moitié des projets déposés cette année émanent du territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération tandis que les territoires ruraux de Quimper Bretagne Occidentale et du pays Fouesnantais ont très peu sollicité le programme.

Des réunions d'information sur les programmes européens territorialisés ont été organisées dans tous les EPCI qui le souhaitent par l'équipe du pôle ingénierie des projets de territoire.

En 2022, l'évaluation du programme actuel 2016-2022 sera réalisée en début d'année. Parallèlement, au printemps, la région Bretagne lancera un appel à candidature en vue de la sélection des territoires au futur programme LEADER 2023-2027. La Cornouaille, via QCD, souhaite y candidater.



Projet LEADER 2021
Le musée de la pêche de Concarneau va ouvrir un chantier interactif de restauration d'un bateau de patrimoine au sein du musée.

Volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

L'année 2021 marque la fin de la programmation du DLAL FEAMP (2014-2020) et le lancement de la future programmation 2021-2027.

De 2017 à 2020, plus de 25 projets innovants et collectifs en lien avec les secteurs pêche aquaculture ont été soutenus. La totalité de l'enveloppe allouée au territoire a été consommée soit plus de 1,12 millions d'euros de fonds FEAMP. L'évaluation de la programmation 2012-2020 a permis de faire le bilan du dispositif pour préparer au mieux la prochaine candidature. Quelques éléments clés en sont ressortis, parmi lesquels le décloisonnement des secteurs pêche-recherche, l'émergence d'outils pérennes et de partenariats durables, la mise en réseau des acteurs, le rapprochement entre élus et socio-professionnels, la présence d'une équipe d'accompagnement dédiée sur le territoire et le développement de projets phares et reproductibles sur d'autres territoires.

En novembre 2021, la région Bretagne a lancé un appel à candidature visant à sélectionner les futurs Groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA) qui auront à gérer les futurs fonds territorialisés du FEAMPA. La particularité de ce futur dispositif est son ouverture sur l'économie bleue. En continuité de la précédente programmation, le pays de Cornouaille, via QCD, y candidate.



Projet FEAMP 2021
Retour du Why à Concarneau, navire d'Under the pole, après une expédition scientifique de 4 ans sur 3 océans

Comité unique de programmation en 2021

3 réunions - 75 participants

10 projets LEADER sélectionnés

9 projets DLAL FEAMP programmés

Commission Mer & Littoral en 2021

3 réunions

4 projets

190 k€ de fonds européens DLAL FEAMP préprogrammés

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'assemblée plénière du Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelée lors d'une assemblée générale qui s'est tenue le 24 septembre 2021, avec pour objectif d'améliorer la mixité hommes/femmes. En effet, l'obligation de parité s'impose par la Loi Notre et conditionne l'aide régionale au Conseil de développement. Les 7 EPCI s'étaient donc mobilisés pour nommer de nouveaux représentants. L'assemblée plénière du Conseil de développement comporte désormais 52 membres, 26 femmes et 26 hommes. 3 personnes supplémentaires ont été nommées membres honoraires. Les membres du Conseil de développement ont également désigné leurs représentants au sein du CUP et de la CML.

Suite à une révision des statuts de Quimper Cornouaille Développement (assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2021), le Conseil de développement bénéficie d'une plus grande représentativité au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Les 3 chambres consulaires sont intégrées aux membres du conseil de développement.

Les membres continuent à suivre le contrat de partenariat à travers les programmes européens territorialisés DLAL FEAMP et LEADER et participent toujours activement aux CUP et CML.

Deux réunions de bureau ont eu lieu le 27 octobre et 7 décembre 2021, afin de déterminer le mode de fonctionnement du Conseil de développement, de choisir les actions à mener et de mobiliser l'ensemble de ses membres. Il a été acté que le Conseil de développement se mobiliserait sur les travaux du Contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet proposé par l'État, du pacte Région/Territoires, sur le Contrat local de santé ainsi que sur les candidatures des futures programmations DLAL FEAMP et LEADER.

Le travail engagé les précédentes années auprès du réseau des Conseils de développement bretons a été poursuivi notamment à travers la participation aux assises citoyennes de la mer et du littoral le 5 octobre 2021 à Lorient.



Assemblée générale d'installation du Conseil de développement lors de son renouvellement, - 24 septembre 2021

INFORMATION & COMMUNICATION EN 2021

- 7 sites internet gérés par QCD :
 - qcd.bzh (site institutionnel de l'Agence | 125 actualités en 2021)
 - quimpercornouaille.bzh (plateforme attractivité | 104 actualités en 2021)
 - ialys.bzh
 - reseautyneo.bzh
 - procornouaille.com
 - macornouaille.bzh
 - cornouaille-animations.fr
- 2 sites internet en collaboration avec des partenaires :
 - datagences-bretagne.bzh
 - jobconjoint.bzh
- Lettre d'information électronique QCD : 10 n°s /an, 771 abonnés | lettre d'info ialys mensuelle : 580 abonnés
- Réseaux sociaux :
 -  quimpercornouailledeveloppement : 628 abonnés
QCornouailleenourritvotreinspiration : 91 abonnés
 -  @AgenceQCD @CornouailleBZH
 -  quimper cornouaille developpement : 2 255 abonnés
quimper cornouaille nourrit votre inspiration : 1 357 abonnés
ialys : 762 abonnés
 -  quimpercornouaille : 1 021 abonnés
- Médias :
 - 5 dossiers de presse
 - 2 communiqués de presse
 - 8 points & conférences de presse

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION, FINANCES ET R.H.



Véronique LE GUEN
02 98 10 34 19

Directeur
par intérim



Michel BOLLORÉ
02 98 10 34 02

Directeur



Kim LAFLEUR
02 98 10 34 14

Assistante
de direction
Communication
institutionnelle



Soisik DIJON
02 98 10 34 16

AMÉNAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE



Michel BOLLORÉ
02 98 10 34 02

ATTRACTIVITÉ ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES MAJEURES



Tristan DOUARD
02 98 10 42 53

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Nicolas KERLOCH
02 98 10 42 51

INGÉNIERIE DE PROJETS TERRITORIAUX



Betty ROBERT
02 98 10 34 11

Aménagement du territoire



Maëlle SALAÛN
02 98 10 34 50



Clémence GAURIVEAUD
02 98 10 34 08



Cécile LE GUENNEC
02 98 10 34 54



Guillaume CHEREL
02 98 10 34 06



Grégoire MARPILLAT
02 98 10 34 18

Observatoires

Attractivité



Maryse BRÉGEON
02 98 10 34 17



Emmanuelle COACOLOU
02 98 10 34 13



Mathilde PAILLOT
02 98 10 34 53



Stéphane ALLAIN
02 98 10 34 51



Koulmig GOULENE
02 90 94 48 46



Hélène RIALLAND
02 98 10 34 12



Juliette AJOUX-DIT-MALTHES
02 90 94 48 49

Filière tourisme

Réseau TYNEO



Aurore GUIBOUX
02 98 10 42 52



Amélie GARROT-HASCOËT
02 90 94 48 47



Anne-Laure TÉQUI
02 98 10 34 04



Marine TOLLIS
02 90 94 48 47



Isabelle LEJOSNE
02 98 10 34 09

Assistante

LEADER - FEAMP



Par intérim
Carole ESCARAVAGE
02 98 10 34 07



Véronique CARIOU
02 90 94 48 45



Carole ESCARAVAGE
02 98 10 34 07



Valérie LE VEZO
02 98 10 34 05



Anne-Maëlle BODEVEN
02 98 10 34 52



Nathalie MASSIOT
02 90 94 48 49

Contrat local de santé



Muriel LE BRUN
02 90 94 48 48

Assistante

Maritime



Carole ESCARAVAGE
02 98 10 34 07

Numérique



Nicolas KERLOCH
02 98 10 42 51

Aliment



Dominique PENNEC
02 98 10 34 15

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Betty ROBERT
02 98 10 34 11



Par intérim
Carole ESCARAVAGE
02 98 10 34 07



Toutes les publications sont disponibles sur www.qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement
 Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon - CS 40002 - 29018 Quimper Cedex - Tél. 02 98 10 34 00
 contact@qcd.bzh - www.qcd.bzh
 quimpercornouailledveloppement
 @AgenceQCD

Directrice de publication : Isabelle ASSIH - Rédaction : Équipe de Quimper Cornouaille Développement

Approbation des comptes 2021 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2021 par un bilan de **4 880 627 €** et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice de 179 009 €**, à raison de :

2 351 436 € de produits pour **2 172 427 €** de charges.

Le bilan se présente comme suit :

BILAN			
immobilisations	2 315 118	résultat d'exercice	179 009
créances usagers & rattachements	747 106	reports et réserves	1 942 600
autre actif circulant	22 178	subv. Invest. à rapporter	445 085
disponibilités	1 796 225	emprunt immobilier	1 600 300
		autres dettes d'exploitation	713 633
Total actif	4 880 627	Total passif	4 880 627

1. Analyse du bilan

(cf. Annexe 1)

Le bilan est impacté par la construction de l'espace Cuzon et par le contexte sanitaire de l'année 2021 et l'aménagement dans ces nouveaux locaux.

Actif :

➤ **Immobilisations : 2 315 118 €**

Le total des immobilisations se monte à 2 315 118 € et comporte pour l'essentiel le terrain acquis (37 k€), ainsi que la construction du bâtiment achevé, pour une valeur de 2 238 179 €, amortie à

compter de juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux. Le bâtiment est en partie subventionné, à hauteur de 453 693, 62 €.

➤ **Actif circulant : 2 565 509 €**

○ **Créances usagers & comptes rattachés : 747 106 €**

Etant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice et à condition que les charges correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 747 106 € au 31 décembre 2021.

L'augmentation de ce poste est essentiellement liée, d'une part à des retards de paiement de cotisations (pour un montant de 204 828 €), inscrites en provision et versées début 2022, et d'autre part à des subventions dont la demande de paiement sera effectuée sur l'exercice 2022.

Ces créances se composent notamment :

- Du solde de cotisations adhérents 2021 pour 240 828 € perçues début 2022.
- De subventions portant sur l'ingénierie 2021 qui seront versées sur présentation du bilan annuel :
 - Tourisme 7,6 k€ (Région)
 - Contrat de partenariat 10 k€ (Région)
 - Conseil de développement 52,3 k€ (Région)
 - Leader 76,1 k€ et FEAMP (92,2 k€)
 - Réseau TYNEO (programme SARE) : 179,3 k€ et 10,8 k€ (Quimperlé Communauté)
 - Attractivité 2,5 k€
 - Observatoire maritime 7,4 k€
- **Autre actif circulant : 22 179 €**, essentiellement constitué de :
 - Créances : 13 788 € (dont 12 708 € d'excédent de taxe sur les salaires et un remboursement d'avoir à obtenir 1 080 €)
 - Charges constatées d'avance : 6 091 € (avances sur contrat annuels)
- **Disponibilités : 1 796 225 €**

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2021 augmente de 17,6 %, et s'est encore renforcé en 2021, grâce au cumul exceptionnel de trois facteurs :

- Une augmentation de la capacité d'autofinancement liée au résultat (221 k€)
- Une augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (variations entre créances et dettes) (41 k€)
- Un écart entre les financements perçus sur les investissements (emprunts et subventions) et les investissements décaissés (7 k€)

Passif :

➤ **Report et réserves : 1 942 600 € avant affectation du résultat**

Les fonds propres augmentent de 11 % par rapport au 31/12/2020 suite à l'affectation du résultat 2020 de 192 860 €.

Les fonds associatifs sont augmentés de la part de subvention régionale d'investissement sur l'espace Cuzon, à hauteur de 186 427 € sur l'exercice 2021, sur un montant total de 453 694 € de subvention pour QCD. Une quote-part de cette subvention est rapportée au résultat chaque année.

➤ **Emprunt immobilier : 1 600 300 €**

Sur le prêt immobilier de 1,8 M€ consenti par le Crédit Agricole pour financer l'espace Cuzon, 823 k€ ont été débloqués en 2021, et une dernière partie est débloquée sur 2022. L'emprunt est contracté au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans, dont 2 ans de différé de remboursement du capital, qui débutera au second trimestre 2022.

➤ **Dettes d'exploitation : 713 633 €**

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : **203 558 €** sur les facturations de fin d'exercice, dont 43 120 € de factures non parvenues, et 160 438 € de charges à payer, incluant 109 152,92 € pour la CMA au titre de la construction de l'espace Cuzon ;
- Les dettes fiscales et sociales : **169 435 €** concernant les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4^{ème} trimestre 2021 et une provision de congés payés ;
- Les dettes sur immobilisations pour un montant de **125 235 €** ;
- Les autres dettes : **159 106 €** s'appliquent à un trop perçu estimé de la subvention ARS pour 3 269,24 € et un remboursement régional SARE 2020 pour 49 042 €, calculé sur les dépenses effectivement réalisées en 2020 par Réseau TYNEO, dont l'activité a été réduite (perte d'effectif et effet de la crise sanitaire), et une provision des loyers 2022 de l'ancien local restant dus pour 106 794,85 € ;
- Enfin le produit constaté d'avance de **56 299 €** se rapporte à des acomptes de subventions perçues à la signature de diverses conventions.

2. Analyse du compte de résultat (cf annexe 2)

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue nettement par rapport à 2020 : les charges globales sont en progression de 17,16 % et les produits de 14,86 %.

COMPTE DE RESULTAT			
charges	€	produits	€
salaires, charges et taxes (formation, salaires)	1 396 169	prestations & marchandises	2 500
charges de gestion et taxes liées (foncier + div)	605 470	subventions et cotis.	2 313 254
dota.amort.prov.	59 197	Reprises sur amort., transfert de charges	26 069
charges financières	4 797	produits fin & .except.	9 614
charges exceptionnelles	106 795	reprise fonds dédié	-
Total charges	2 172 428	Total produits	2 351 437
Résultat:	179 009		

A. Les charges

	Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution	
			en €	en %
salaires charges & taxes	1 258 846	1 396 169	137 323	10,91 %
charges de gestion	346 401	339 399	- 7 002	-2,02 %
volume d'actions	233 350	266 071	32 721	14,02 %
dota.amort.prov.	13 231	59 197	45 966	347,41 %
charges financières	2 355	4 797	2 442	103,69 %
charges fin.except.	90	106 795	106 705	118 561 %
Total charges:	1 854 273	2 172 428	318 155	17,16 %

➤ **Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 396 169 €**

Ce chiffre globalisé augmente de 10,91 %, en raison d'embauches effectuées au cours de l'année 2021, pour réaliser les plans d'actions votés. Au 31 décembre 2021, l'effectif était composé de 28 CDI et 4 CDD, soient un total de 32 salariés.

➤ **Charges de gestion globales : 605 470 €**

Dans les charges de gestion, on distingue, par analyse analytique :

- Les frais généraux & taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme : 339 399 € ;
- Les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions : 266 071 €.

❖ **Frais généraux et taxes : 339 399 €**

Ces frais sont composés des charges relatives aux locaux (loyer, charges, électricité, taxe foncière). S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement, prestations et honoraires. 2021 étant une année de transition, l'année 2022 permettra d'évaluer avec plus de certitudes les charges fixes pour l'avenir.

Il convient également de mentionner les difficultés de chiffrage précis des frais liés aux parties communes de l'espace Cuzon, destinés à être gérés par sa future association syndicale libre (ASL).

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

❖ **Actions engagées par les pôles : 266 071 €**

Le volume global d'actions a été supérieur à celui de l'année 2020 (266 k€), mais également inférieur aux prévisions budgétaires (526 k€). Ceci s'explique globalement par le report ou l'annulation d'actions, par des retards de lancement dus à la crise sanitaire, et par des départs non remplacés ayant contrarié la réalisation du programme prévu.

- **Développement des filières : 145 271€** (sous-réalisation par rapport au budget)
 - o Ialys 8 404 €
 - o Tourisme : 136 867 €
- **Attractivité : 70 085 €** (sous-réalisation par rapport au budget)
- **Urbanisme et aménagement & Datagences : 11 060 €**
- **Pôle Ingénierie de projets : 6 832 €** (sous-réalisation par rapport au budget)
- **Pôle transition énergétique : 32 823 €**

➤ **Les dotations aux amortissements : 59 197 €**

Elles portent toujours sur les agencements, le mobilier, le matériel informatique et les logiciels non encore totalement amortis. Les dotations aux amortissements sur la construction de l'espace Cuzon ont été enregistrées à compter de l'entrée dans les locaux, en juin 2021.

L'augmentation de la dotation aux amortissements de 45 800 € de l'exercice correspond essentiellement à cet amortissement.

➤ **Les charges financières : 4 797 €**

Il s'agit des intérêts de l'emprunt immobilier. Pour rappel, l'emprunt porte sur 1,8 M€ (débloqué dans sa quasi-intégralité) sur 20 ans dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %. Le remboursement du capital débutera au second trimestre 2022.

➤ **Charges exceptionnelles : 106 795 €**

Ces charges correspondent aux loyers des anciens locaux de l'Agence à Creac'h Gwen, provisionnées jusqu'au 30 septembre 2022, conformément à nos engagements contractuels.

B. Les produits

	Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution 2021-2020	
			en €	en %
ventes & prestations	6 334	2 500	- 3 834	- 60,53 %
subventions et cotis.	2 011 168	2 313 254	302 086	15,02 %
autres produits	-		-	
Reprise sur amortissements, transferts de charges	7 837	26 069	18 232	232,64 %
produits fin. & except.	21 794	9 614	-12 180	- 55,89 %
reprise fonds dédié	-			
Total produits	2 047 133	2 351 437	304 304	14,86 %

Les produits sont toujours essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations.

➤ **Le produit d'activités annexes : 2 500 €**

Prestations de services et produits des activités annexes : 2 500 €

Il s'agit d'un encart publicitaire vendu à Armor lux sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût.

➤ **Cotisations et subventions : 2 313 254 €**

• **Les cotisations adhérents : 519 103 €**

- EPCI (hors QBO) : la cotisation est de 3€/habitant soit 515 103 € ;
- Autres adhérents : forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA soit 4 000 €

• **Les cotisations QBO : 865 112 €**

Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une cotisation de 865 112 €, soit l'équivalent de 8,35 €/habitant ;

- **Autres produits** : ajustement de comptes pour 577 €
- **Les subventions** : 928 461 €

Les subventions financent soit l'ingénierie de fonctionnement, soit les actions menées par les pôles avec l'ingénierie spécifique dédiée à ces actions.

- Etat : 131 349 €

- Subvention stable pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme qui comprend une part fixe et une part variable, soit au total 91 087,92 € pour 2021 ;
- Un avenant a été signé en novembre 2020 pour une dotation complémentaire « petites villes de demain » de 18 530 €, produit versé sur l'exercice 2021 comme prévu ;
- L'ARS a également participé au financement du Contrat locale de santé (2 CDD embauchés courant 2021) à hauteur de 21 730,76 € (convention sur 5 ans soit 25 000 € par an par salarié à temps plein).

- Symescoto : 60 000€

Subvention annuelle forfaitaire versée en 2021

- Département : 33 000 €

Subvention en soutien du schéma camping-cars

- Autres subventions : 7 488 €

rattachées à l'exercice sur l'observatoire de l'économie maritime

- Région : 509 683 €

Subventions :

- > pôle tourisme 142 502 €
- > pôle Energie 176 646 €
- > Pays de Cornouaille 49 964 €
- > Ingénierie Dlal Feamp 51 233 €
- > CLS 5041 €
- > Datagence 32 000 €
- > Conseil de Développement 52 297 €

- Subvention EPCI : 23 294 €

Subvention versée par Quimperlé communauté au titre de la Destination touristique

- Ademe : 2 693 € (transition énergétique)

solde de la subvention 2020 versée en 2021

- Fonds européens Leader : 66 323 €

Régularisation de la provision 2020 et provisionnement de 2021 sur le financement de l'ingénierie

- Fonds européens Feamp : 94 631 €

Versement du financement de l'ingénierie 2020 non rattaché en 2020 pour 39 346 €, et rattachement de la subvention 2021 pour 46 047 €

Provision de la subvention 2021 sur le CDD « semaine de la pêche » embauché l'été dernier pour 9 258 €

- **Autres produits : 577 €**

Les produits divers de gestion courante sont constitués de remboursements liés aux tickets restaurant et ajustements de comptes.

- **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 26 069 €**

8 511 € correspondent à l'extourne de la provision sur risque lié à un contrôle de l'ASP à l'AOCD,
13 888 € concernent des transferts sur charges générales de gestion : remboursement de frais par les Offices de tourisme et par la caisse de prévoyance
3 670 € s'appliquent au véhicule de fonction du directeur.

- **Produits financiers et produits exceptionnels : 9 614 €**

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets bancaires et aux produits de participation pour un montant de 911 €.

La quote-part de subvention versée au résultat pour 8 703 € constitue les charges exceptionnelles.

Conclusion

Dans un contexte conjugué de crise sanitaire et de renouvellement de la mandature qui a pu parfois reporter le lancement de certaines actions et retarder les recrutements, le budget prévisionnel 2021 qui se chiffrait à 2 394 k€ en dépenses et en produits n'a pu être entièrement réalisé. Le résultat excédentaire de 2021 s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Des dépenses inférieures par rapport au budget prévisionnel sur :
 - o Les charges de salaires en raison des embauches non faites, des arrêts maladie et des départs non comblés sur l'année 2021 (- 64 k€),
 - o Les charges générales de gestion (+ 102 k€)
 - o Les actions menées par les pôles (- 260 k€), notamment sur le tourisme et l'attractivité

Au total, les dépenses auront été inférieures de 222 k€ par rapport aux prévisions.

- Des cotisations et subventions moindres : - 43 k€ de subventions sur le fonctionnement et les actions, conséquence logique et directe du report ou de l'annulation d'actions.

En 2022, la situation devrait retrouver une plus grande stabilité, avec les recrutements déjà réalisés ou en cours, un niveau plus stable en termes de ressources humaines mais aussi plus soutenu en termes d'activité, une stabilité en termes de frais relatifs au bâtiment, et l'on peut également espérer un contexte sanitaire plus favorable. Par ailleurs, le niveau de trésorerie constitue une marge sécuritaire et permet d'envisager sereinement l'avenir.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 en report à nouveau.

Compte tenu de ce qui précède,

Ayant pris connaissance des états comptables,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **valide les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **et propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2021 en report à nouveau.**

Et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

l'Assemblée générale, à l'unanimité :

- **approuve les comptes 2021 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecte la totalité du résultat 2021 en report à nouveau ;**
- **et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Liste des annexes :

1. *Comptes annuels 2021 (cabinet Gorioux)*
2. *Tableau récapitulatif des bilans 2016-2021*
3. *Rapport du Commissaire aux comptes*
4. *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	4 880 627 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 500 Euros
- Résultat net comptable,	179 009 Euros

Fait à QUIMPER
Le 12/04/2022

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE

*10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX*

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à QUIMPER

Le 19/04/2022

Jérémy LE LOUPP

Responsable de mission

Pierre-Marie GORIOUX

Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 13
- <i>Annexe</i>	14 à 18

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	4 880 627 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 500 Euros
- Résultat net comptable,	179 009 Euros

Fait à QUIMPER
Le 12/04/2022

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

COMPTES ANNUELS

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	75 077	74 351	727	1 657
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	37 060		37 060	37 060
	Constructions	2 238 179	43 910	2 194 270	
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	296 127	215 345	80 782	18 618
	Immobilisations en cours				1 303 781
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	779		779	650	
Total I	2 648 723	333 605	2 315 118	1 363 266	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 300		2 300	
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	747 106		747 106	516 386
Autres créances	13 788		13 788	17 894	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 796 225		1 796 225	1 526 988	
Charges constatées d'avance (3)	6 091		6 091	4 186	
Total III	2 565 509		2 565 509	2 065 454	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 214 232	333 605	4 880 627	3 428 720	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 744	250 744
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	821 991	821 991
	Report à nouveau	869 865	677 006
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	179 009	192 860
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	445 085	258 658	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	2 566 694	2 201 258	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		8 511
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		8 511	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 600 300	777 460
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 558	271 108
	Dettes fiscales et sociales	169 435	116 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 235	
	Autres dettes	159 106	46 397
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	56 299	7 687
	Total IV	2 313 933	1 218 951
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 880 627	3 428 720

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

2 257 634

1 211 264

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				1 559	-1 559	-100.00
Production vendue de Biens et Services	2 500		4 775		-2 275	-47.64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	928 461		1 538 529		-610 067	-39.65
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	26 069		7 837		18 231	232.63
Collectes						
Cotisations	1 384 215		468 080		916 135	195.72
Autres produits	577		4 559		-3 982	-87.35
Total I	2 341 822		2 025 339		316 483	15.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	586 668		553 854		32 814	5.92
Impôts, taxes et versements assimilés	93 481		90 702		2 779	3.06
Salaires et traitements	962 104		865 851		96 253	11.12
Charges sociales	353 705		316 205		37 500	11.86
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	59 197		13 231		45 966	347.41
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 681		11 985		-6 304	-52.60
Total II	2 060 836		1 851 828		209 009	11.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	280 986		173 511		107 474	61.94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	911	773	139	17.96		
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	911	773	139	17.96		
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	4 797	2 355	2 441	103.66		
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	4 797	2 355	2 441	103.66		
2. Résultat financier (V-VI)	-3 885	-1 583	-2 303	-145.49		
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	277 100	171 929	105 172	61.17		
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 905	-20 905	-100.00		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 703	116	8 587	NS		
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	8 703	21 021	-12 318	-58.60		
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	106 795	90	106 705	NS		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	106 795	90	106 705	NS		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-98 091	20 931	-119 023	-568.64		
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 351 436	2 047 133	304 304	14.86		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 172 428	1 854 273	318 155	17.16		
Solde intermédiaire	179 009	192 860	-13 851	-7.18		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	179 009	192 860	-13 851	-7.18		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	727	1 657
Concessions, brevets, licences	53 089	53 089
Logiciel documentaire	21 988	21 988
Amort. : logiciels	-52 362	-51 432
Amort. : logiciel documentaire	-21 988	-21 988
TERRAINS	37 060	37 060
Terrain	37 060	37 060
CONSTRUCTIONS	2 194 270	
Construction	2 238 179	
Amort. : construction	-43 910	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 782	18 618
Agencement	18 502	22 939
Matériel de transport	2 199	14 199
Matériel de bureau et informat	137 382	115 692
Mobilier	74 302	71 169
Mobilier non amortissable	36 951	
Autres immobilisations corpore	26 791	26 282
Amort. : agencements	-4 708	-15 989
Amort. : matériel de transport	-1 763	-13 323
Amort.matériel de bureau et in	-113 789	-109 517
Amortissement mobilier	-70 756	-69 572
Amort. : autres immos corporel	-24 329	-23 262
IMMOBILISATIONS EN COURS		1 303 781
Construction		1 303 781
AUTRES PARTICIPATIONS	1 500	1 500
Prise de participation - actio	1 500	1 500
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	779	650
Dépôt de garantie	779	650
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 315 118	1 363 266
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 300	
Fournisseurs : avances et acom	2 300	
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	747 106	516 386
Clients : factures à établir	747 106	516 386
AUTRES CREANCES	13 788	17 894
Fournisseurs		136
Fournisseurs : avoirs à obteni	1 080	
Personnel : rémunération due		2 164
Taxe sur les salaires	12 708	15 593
DISPONIBILITES	1 796 225	1 526 988
Livret a	65 237	64 912
Crédit agricole qcd	45 563	17 229
Cmb aocd 40	19 783	19 785
Cmb aocd 42	89	94
Livret qcd	1 657 770	1 417 223

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
Cmb livret aocd	7 785	7 745
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 091	4 186
Charges constatées d'avance	6 091	4 186
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 565 509	2 065 454
TOTAL GENERAL	4 880 627	3 428 720

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	250 744	250 744
Fonds associatifs aocd	250 744	250 744
AUTRES RESERVES	821 991	821 991
Reserves associatives	821 991	821 991
REPORT A NOUVEAU	869 865	677 006
Report à nouveau	869 865	677 006
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	179 009	192 860
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	445 085	258 658
Subventions d'investissement		100 000
Subvention invest. bâtiment	453 694	258 563
Quote part subv. virée rltat		-99 905
Qp subv. bâtiment rapp. résult	-8 609	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 566 694	2 201 258
PROVISIONS POUR RISQUES		8 511
Provisions pour risques		8 511
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		8 511
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 600 300	777 460
Emprunt crédit agricole	1 600 300	777 460
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	203 558	271 108
Fournisseurs	160 438	219 022
Fournisseurs : factures non pa	43 120	52 086
DETTE FISCALES ET SOCIALES	169 435	116 298
Personnel : congés payés	71 629	
Personnel : charges à payer		43 826
Urssaf	34 266	25 781
Ag2r	4 346	2 350
April	17 576	13 738
Ircantec	2 965	1 230
Agefos/uniformation	1 501	3 539
Ch. soc /cp	34 813	
Organismes sociaux : charges à		20 944
Organismes sociaux :ijss nette		3 567
Prélèvement à la source	2 339	1 324
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	125 235	
Fourn. immo : Fact. non parv.	125 235	
AUTRES DETTES	159 106	46 397
Clients : à rembourser	52 311	46 397
Divers charges à payer	106 795	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	56 299	7 687
Produits constatés d'avance	56 299	7 687

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
TOTAL DETTES	2 313 933	1 218 951
TOTAL GENERAL	4 880 627	3 428 720

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES		1 559	-1 559	-100.00
Vente de marchandises		1 559	-1 559	NS
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	2 500	4 775	-2 275	-47.64
Prestations de services		775	-775	NS
Produits des act. annexes	2 500	4 000	-1 500	-37.50
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	928 461	1 538 529	-610 067	-39.65
Subventions etat	131 349	89 171	42 178	47.30
Subventions région	509 683	317 357	192 327	60.60
Subventions département	33 000		33 000	
Subventions epci	23 294	30 688	-7 394	-24.09
Subventions qbo		866 897	-866 897	NS
Subventions symescoto	60 000	60 000		
Subventions autres	7 488		7 488	
Subventions ademe	2 693	45 653	-42 960	-94.10
Subventions leader	66 323	68 089	-1 766	-2.59
Subv europe feamp	94 631	60 674	33 957	55.97
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	26 069	7 837	18 231	232.63
Rep. provision sur risques	8 511		8 511	
Transfert de charges	13 888	4 168	9 721	233.25
Avantage en nature	3 670	3 670		
COTISATIONS	1 384 215	468 080	916 135	195.72
Cotisations adherents	519 103	468 080	51 023	10.90
Cotisation Qbo	865 112		865 112	
AUTRES PRODUITS	577	4 559	-3 982	-87.35
Produits divers de gestion cou	577	4 559	-3 982	-87.35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 341 822	2 025 339	316 483	15.63
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	586 668	553 854	32 814	5.92
Carburant	1 495	2 385	-890	-37.31
Edf	10 820	12 795	-1 975	-15.44
Eau	128		128	
Fournitures entretien et petit	2 033	2 088	-55	-2.62
Fournitures : administratives	6 135	4 533	1 602	35.34
Fournitures : diverses	3 661	2 036	1 626	79.86
Sous traitance	209 711	101 958	107 753	105.68
Location : route de l'innovat	121 637	121 637		
Location salles	5 347	1 345	4 003	297.61
Locations : véhicule	11 334	12 305	-972	-7.90
Locations : matériel	8 622	5 611	3 012	53.68
abonnement immatériel, héberge	4 276		4 276	
hébergement Quadra cloud	627		627	
Charges locatives	6 912	6 912		
Entretien locaux	9 114	6 860	2 255	32.87
Entretien et réparations	242	419	-177	-42.32
Maintenance : copieurs	4 419	3 856	562	14.58
assistance Cegid Quadra	256		256	
Infogerance pentaho	2 493	6 768	-4 275	-63.16
Maintenance sites et logiciels	9 445	21 930	-12 485	-56.93
Maintenance téléphonie	682	679	3	0.42

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Convention informatique	21 755	16 950	4 805	28.35		
Maintenance autre	485	602	-118	-19.55		
Entretien : divers	570	100	470	470.22		
Assurances	6 325	5 747	578	10.06		
Etudes et recherches		33 240	-33 240	NS		
Formations	4 810	16 616	-11 806	-71.05		
Documentation générale	6 084	3 314	2 770	83.59		
Doc statistique	5 032	900	4 132	459.09		
Frais de colloque	542	90	452	502.22		
Honoraires : comptables	4 200	4 080	120	2.94		
Honoraires : social	12 336	9 497	2 839	29.90		
Honoraires : commissaire aux c	5 955	5 842	113	1.93		
Honoraires : divers	2 408	864	1 544	178.70		
Frais d'actes et de contentie	-200	638	-838	NS		
Sites internet		16 676	-16 676	NS		
Annonces et insertions	2 076	9 423	-7 348	-77.97		
Foires et expositions		60	-60	NS		
Cadeaux	691	2 955	-2 264	-76.61		
Catalogues et imprimés	16 369		16 369			
Outils/supports de comm	1 139	8 627	-7 488	-86.80		
Cartes	350	12 876	-12 526	-97.28		
Publications	11 751	34 098	-22 347	-65.54		
port sur achat	69		69			
Frais de déplacement	5 416	2 618	2 798	106.89		
Frais de déménagement	9 026		9 026			
Réceptions et frais de séjour	7 327	1 990	5 336	268.11		
Plateaux repas	1 979	538	1 442	268.16		
Frais postaux	3 585	6 263	-2 678	-42.76		
Téléphone fixe	4 211	4 867	-656	-13.48		
Téléphone mobile	5 530	5 240	289	5.52		
Liaisons informatique	7 769	9 897	-2 129	-21.51		
Mailchimp	376	381	-6	-1.45		
location fibre noire	3 146		3 146			
Services bancaires	134	116	18	15.19		
Commissions et frais sur émiss		1 800	-1 800	NS		
Cotisations	16 035	22 832	-6 796	-29.77		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	93 481	90 702	2 779	3.06		
Taxe : sur les salaires	70 664	67 992	2 672	3.93		
Taxe : formation continue	9 696	8 799	897	10.20		
Contribution travailleurs hand	2 647	3 330	-683	-20.52		
Taxe foncière	10 388	10 413	-24	-0.23		
Taxe : divers	86	169	-83	-49.29		
SALAIRES ET TRAITEMENTS	962 104	865 851	96 253	11.12		
Salaires : bruts	907 631	837 038	70 593	8.43		
Salaires : congés payés	27 802	4 182	23 621	564.89		
Salaires : prime de transport	489	13	477	NS		
Indemnité velo		270	-270	NS		
Avantage en nature vehicule	3 670	3 670				
IJ Prévoyance salarié	626		626			
Chèques déjeuners	21 886	20 680	1 206	5.83		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Euros	%
CHARGES SOCIALES	353 705	316 205	37 500	11.86
Cotisations : urssaf	248 008	232 800	15 208	6.53
Cotisations : retraite et prév	82 552	77 498	5 053	6.52
Cotisations : sur congés payés	13 869	2 086	11 783	564.85
Cotisations : médecine du trav	2 876	2 621	256	9.75
Autres charges de personnel	6 400	1 200	5 200	433.33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	59 197	13 231	45 966	347.41
Dot amort immos incorporelles	930	843	87	10.38
Dotations aux amortissements	58 267	12 389	45 879	370.33
AUTRES CHARGES	5 681	11 985	-6 304	-52.60
Redevances licences, marques l	2 947	9 783	-6 836	-69.88
Droits d'auteur	1 153	1 808	-655	-36.23
Perte sur créances irrécouvrab		275	-275	NS
Charges diverses de gestion co	1 581	120	1 462	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 060 836	1 851 828	209 009	11.29
RESULTAT D'EXPLOITATION	280 986	173 511	107 474	61.94
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	911	773	139	17.96
Autres produits financiers	911	773	139	17.96
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	911	773	139	17.96
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 797	2 355	2 441	103.66
Intérêts sur emprunts	4 797	2 355	2 441	103.66
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	4 797	2 355	2 441	103.66
RESULTAT FINANCIER	-3 885	-1 583	-2 303	-145.49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	277 100	171 929	105 172	61.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		20 905	-20 905	-100.00
Autres produits except.		20 905	-20 905	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 703	116	8 587	NS
Qp subv. versés au résultat	8 703	116	8 587	NS
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 703	21 021	-12 318	-58.60
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	106 795	90	106 705	NS
Pénalités et amendes		90	-90	NS
Autres charges exceptionnelles	106 795		106 795	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 795	90	106 705	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-98 091	20 931	-119 023	-568.64
TOTAL PRODUITS	2 351 436	2 047 133	304 304	14.86

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL DES CHARGES	2 172 428	1 854 273	318 155	17.16
SOLDE INTERMEDIAIRE	179 009	192 860	-13 851	-7.18
EXCEDENTS OU DEFICITS	179 009	192 860	-13 851	-7.18

10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Autres immobilisations incorporelles	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 880 627.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 341 821.63 Euros et dégageant un excédent de 179 008.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 077		
Terrains	37 060		7 412
Constructions sur sol propre			2 264 938
Installations générales agencements aménagements divers	22 939		14 926
Matériel de transport	14 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	186 861		84 329
Emballages récupérables et divers	26 282		509
Immobilisations corporelles en cours	1 303 781		989 457
TOTAL	1 591 123		3 361 571
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		129
TOTAL	2 150		129
TOTAL GENERAL	1 668 350		3 361 700

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			75 077	75 077
Terrains			44 472	44 472
Constructions sur sol propre			2 264 938	2 264 938
Installations générales agencements aménagements divers		687	37 178	37 178
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 666	269 524	269 524
Emballages récupérables et divers			26 791	26 791
Immobilisations corporelles en cours		2 293 239		
TOTAL		2 295 592	2 657 102	2 657 102
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			779	779
TOTAL			2 279	2 279
TOTAL GENERAL		2 295 592	2 734 458	2 734 458

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	73 421	930		74 351
Constructions sur sol propre		24 031		24 031
Installations générales agencements aménagements divers	15 989	3 176		19 166
Matériel de transport	13 323	440		13 763
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	179 089	6 686		185 775
Emballages récupérables et divers	23 262	1 067		24 329
TOTAL	231 664	35 400		267 063
TOTAL GENERAL	305 084	36 330		341 414

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	930				
Constructions sur sol propre	24 031				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 176				
Matériel de transport	440				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 686				
Emballages récupérables et divers	1 067				
TOTAL	35 400				
TOTAL GENERAL	36 330				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	8 511			8 511	
TOTAL	8 511			8 511	
TOTAL GENERAL	8 511			8 511	
Dont dotations et reprises d'exploitation				8 511	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	779		779
Autres créances clients	747 106	747 106	
Charges constatées d'avance	6 091	6 091	
TOTAL	753 975	753 196	779

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 600 300	85 106	344 797	1 170 397
Fournisseurs et comptes rattachés	204 010	204 010		
Personnel et comptes rattachés	71 629	71 629		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 467	95 467		
Autres impôts taxes et assimilés	10 615	10 615		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 294	180 294		
Autres dettes	159 106	159 106		
Produits constatés d'avance	56 299	56 299		
TOTAL	2 377 720	862 526	344 797	1 170 397
Emprunts souscrits en cours d'exercice	822 840			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	75 077	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	747 106
Autres créances	1 080
Total	748 186

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 120
Dettes fiscales et sociales	106 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 235
Autres dettes	159 106
Total	433 902

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 091
Total		6 091
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		56 299
Total		56 299

Evolution compte de résultat 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ETP THEORIQUES	26,87	29,38	26,38	25,93	23,54	26,45
COUT RH	1 323 144	1 508 846	1 312 404	1 386 547	1 258 846	1 396 169
salaires et charges personnel mis à dispo.	33 724	32 111	46 149	-		
TOTAL RH	1 356 868	1 540 957	1 358 553	1 386 547	1 258 846	1 396 169
FRAIS GENERAUX & TAXES	392 594	393 392	406 221	364 406	346 401	339 399
S/Total charges de gestion courantes	1 749 462	1 934 349	1 764 774	1 750 953	1 605 247	1 735 568
ACTIONS	203 922	250 734	263 745	384 023	233 350	266 071
dotations aux amortissements	23 476	22 427	21 555	16 082	13 231	59 197
divers	29 797	11 577		2906	2445	111 592
total charges gestion	2 006 657	2 219 086	2 050 074	2 153 964	1 854 273	2 172 428

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits :						
prestations et ventes	2359	4423	12707	9978	6334	2500
cotisations & subventions						
adhérents (EPCI, SIOCA, Consulaires)	462 264	395 801	316 524	475 998	468 080	519 103
communes CEP	107 193	117 007	45 285			
QBO	766 000	791 500	794 000	899 290	866 897	865 112
Symescoto	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Etat	91 860	92 472	90 010	88 911	89 170	131 349
s/total produits de fonctionnement général	1 487 317	1 461 203	1 318 526	1 534 177	1 490 481	1 578 064
autres subv liées aux actions/pôles						
Région	244 962	359 054	557 550	403609	317357	509 683
Département	35 000	20 000				33000
autres	172 024	349 050	289 657	284256	239 295	230 690
Total produits exploitation	1 939 303	2 189 307	2 165 733	2 222 042	2 047 133	2 351 437

QUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Anne LESNÉ LE BLOAS
Florent MICHEL
Béatrice PRIGENT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

24 Route de Cuzon

CS 40002

29018 QUIMPER CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

www.ouestconseils.bzh 



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux Membres de l'Association Quimper Cornouaille Développement,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Quimper Cornouaille Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

▪ **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

.../...

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Quimper, le 10 mai 2022

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	75 077	74 351	727	1 657
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	37 060		37 060	37 060
	Constructions	2 238 179	43 910	2 194 270	
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	296 127	215 345	80 782	18 618
	Immobilisations en cours				1 303 781
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	779		779	650	
Total I	2 648 723	333 605	2 315 118	1 363 266	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 300		2 300	
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	747 106		747 106	516 386
	Autres créances	13 788		13 788	17 894
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 796 225		1 796 225	1 526 988	
Charges constatées d'avance (3)	6 091		6 091	4 186	
Total III	2 565 509		2 565 509	2 065 454	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 214 232	333 605	4 880 627	3 428 720	

SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23022

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 744	250 744
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	821 991	821 991
	Report à nouveau	869 865	677 006
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	179 009	192 860
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	445 085	258 658	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	2 566 694	2 201 258	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques		8 511
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		8 511	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 600 300	777 460
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 558	271 108
	Dettes fiscales et sociales	169 435	116 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 235	
	Autres dettes	159 106	46 397
	Instruments de trésorerie		
	Total IV	2 313 933	1 218 951
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	56 299	7 687
	Total IV	2 313 933	1 218 951
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 880 627	3 428 720

Quest Conseils Quimper

SA QUEST CONSEILS AUDIT

3 Allée François Razin

Conseil d'Administration & Assemblée générale du 10 mai 2022 - Procès-verbal & Délibérations SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES 8
29334 QUIMPER Cedex

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

2 257 634

1 211 264

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				1 559	-1 559	-100.00
Production vendue de Biens et Services	2 500		4 775		-2 275	-47.64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	928 461		1 538 529		-610 067	-39.65
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	26 069		7 837		18 231	232.63
Collectes						
Cotisations	1 384 215		468 080		916 135	195.72
Autres produits	577		4 559		-3 982	-87.35
Total I	2 341 822		2 025 339		316 483	15.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	586 668		553 854		32 814	5.92
Impôts, taxes et versements assimilés	93 481		90 702		2 779	3.06
Salaires et traitements	962 104		865 851		96 253	11.12
Charges sociales	353 705		316 205		37 500	11.86
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	59 197		13 231		45 966	347.41
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 681		11 985		-6 304	-52.60
Total II	2 060 836		1 851 828		209 009	11.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	280 986		173 511		107 474	61.94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Quest Conseils Quimper

SA QUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23073

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		911		773	139	17.96
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		911		773	139	17.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		4 797		2 355	2 441	103.66
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		4 797		2 355	2 441	103.66
2. Résultat financier (V-VI)		-3 885		-1 583	-2 303	-145.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		277 100		171 929	105 172	61.17
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				20 905	-20 905	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 703		116	8 587	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		8 703		21 021	-12 318	-58.60
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		106 795		90	106 705	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		106 795		90	106 705	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-98 091		20 931	-119 023	-568.64
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		2 351 436		2 047 133	304 304	14.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		2 172 428		1 854 273	318 155	17.16
Solde intermédiaire		179 009		192 860	-13 851	-7.18
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		179 009		192 860	-13 851	-7.18

Quest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23025

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 880 627.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 341 821.63 Euros et dégageant un excédent de 179 008.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 077		
Terrains	37 060		7 412
Constructions sur sol propre			2 264 938
Installations générales agencements aménagements divers	22 939		14 926
Matériel de transport	14 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	186 861		84 329
Emballages récupérables et divers	26 282		509
Immobilisations corporelles en cours	1 303 781		989 457
TOTAL	1 591 123		3 361 571
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		129
TOTAL	2 150		129
TOTAL GENERAL	1 668 350		3 361 700

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			75 077	75 077
Terrains			44 472	44 472
Constructions sur sol propre			2 264 938	2 264 938
Installations générales agencements aménagements divers		687	37 178	37 178
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 666	269 524	269 524
Emballages récupérables et divers			26 791	26 791
Immobilisations corporelles en cours		2 293 239		
TOTAL		2 295 592	2 657 102	2 657 102
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			779	779
TOTAL			2 279	2 279
TOTAL GENERAL		2 295 592	2 734 458	2 734 458

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	73 421	930		74 351
Constructions sur sol propre		24 031		24 031
Installations générales agencements aménagements divers	15 989	3 176		19 166
Matériel de transport	13 323	440		13 763
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	179 089	6 686		185 775
Emballages récupérables et divers	23 262	1 067		24 329
TOTAL	231 664	35 400		267 063
TOTAL GENERAL	305 084	36 330		341 414

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	930				
Constructions sur sol propre	24 031				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 176				
Matériel de transport	440				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 686				
Emballages récupérables et divers	1 067				
TOTAL	35 400				
TOTAL GENERAL	36 330				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	8 511			8 511	
TOTAL	8 511			8 511	
TOTAL GENERAL	8 511			8 511	
Dont dotations et reprises d'exploitation				8 511	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	779		779
Autres créances clients	747 106	747 106	
Charges constatées d'avance	6 091	6 091	
TOTAL	753 975	753 196	779

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 600 300	85 106	344 797	1 170 397
Fournisseurs et comptes rattachés	204 010	204 010		
Personnel et comptes rattachés	71 629	71 629		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 467	95 467		
Autres impôts taxes et assimilés	10 615	10 615		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 294	180 294		
Autres dettes	159 106	159 106		
Produits constatés d'avance	56 299	56 299		
TOTAL	2 377 720	862 526	344 797	1 170 397
Emprunts souscrits en cours d'exercice	822 840			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	75 077	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	747 106
Autres créances	1 080
Total	748 186

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 120
Dettes fiscales et sociales	106 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 235
Autres dettes	159 106
Total	433 902

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 091
Total		6 091
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		56 299
Total		56 299

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021**

Aux membres de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 10 mai 2022

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT**



Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul GUILLOU, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler leur mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de renouvellement des mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT et de M. Paul GUILLOU pour une durée de six exercices.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, valide le renouvellement des mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT et de M. Paul GUILLOU pour une durée de six exercices.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Signature du Contrat d'engagement républicain

Considérant le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

L'Agence se doit de respecter et répondre aux demandes s'y afférant.

Le contrat d'engagement républicain est une série d'engagements auxquels doit souscrire toute association ou fondation qui :

- Sollicite une subvention d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial,
- Demande un agrément d'Etat ou la reconnaissance d'utilité publique,
- Ou souhaite accueillir un volontaire en service civique.

Les formulaires de demande de subvention mentionneront désormais que le demandeur s'engage à respecter les principes du contrat d'engagement républicain.

Engagements à respecter

L'annexe du décret détaille les engagements que prennent les associations et fondations par la souscription au CER :

- Respect des lois de la république (engagement n°1)
- Liberté de conscience (engagement n°2)
- Liberté des membres de l'association (engagement n°3)
- Egalité et non-discrimination (engagement n°4)
- Fraternité et prévention de la violence (engagement n°5)
- Respect de la dignité de la personne humaine (engagement n°6)
- Respect des symboles de la république (engagement n°7)

Il est donc proposé que Madame Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Cornouaille Développement, ainsi que Monsieur Stéphane LE DOARE, secrétaire de Quimper Cornouaille Développement, signent ce contrat d'engagement républicain.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de signature du Contrat d'engagement républicain.

L'assemblée générale, à l'unanimité, autorise la Présidente et le Secrétaire à signer le Contrat d'engagement républicain.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, more intricate strokes.

Isabelle ASSIH

Annexe : Contrat d'engagement républicain



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN des associations bénéficiant de subventions publiques

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée, qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Après en avoir délibéré le 10 mai 2022, l'Assemblée générale de Quimper Cornouaille Développement autorise sa Présidente et son Secrétaire à signer le contrat d'engagement républicain.

Quimper, le 10 mai 2022

Isabelle ASSIH



Présidente

Stéphane LE DOARE



Secrétaire

Stratégie d'attractivité de la Cornouaille Actualités des actions de « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration »

Cette note présente les projets et actions de QCD pour retenir et attirer des actifs en Cornouaille.

1. Tour des EPCI par les élus référents et l'équipe attractivité : occasion d'une meilleure connaissance réciproque et de développer des coopérations

5 rencontres ont eu lieu (CCHPB, CCPF, CCA, Douarnenez Communauté, CCCSPR) et ont été l'occasion de fructueux échanges et (re)connections. Quelques thèmes saillants évoqués :

- la problématique du recrutement (privé et public), priorité de la démarche ;
- les difficultés de logement pour les Cornouillais (notamment les jeunes) et les nouveaux arrivants ;
- La « gouvernance », l'information, l'implication des collectivités et du monde économique dans la démarche ;
- Les liens avec la politique et les acteurs publics du tourisme ;
- L'appropriation des outils mis à disposition des employeurs par QCD ;

Deux EPCI seront prochainement rencontrés : CCPBS et QBO.

2. Parution du guide « S'installer à Quimper Cornouaille » en mai 2022 : un outil à la disposition des recruteurs pour faciliter les embauches

Cet ouvrage fait partie d'une collection des éditions Hélio pôles. Il a été rédigé par un journaliste local (Erwan Sez nec) et correspond la refonte d'une première édition datant de 2013. « *L'ouvrage répond aux questions que l'on se pose lorsque l'on envisage de partir ou lorsque l'on vient de s'installer, et s'adresse au lecteur sous toutes ses facettes (individu, parent, chef d'entreprise ou porteur de projet...).* »

L'objectif de QCD est d'enrichir le guide en intégrant l'ensemble de la Cornouaille (ce qui n'était pas le cas de l'édition précédente) et d'intégrer ce guide dans un « pack recruteurs » pour que les employeurs, privés et publics, le remettent à leurs nouveaux salariés (pass bienvenue) et/ou aux candidats qu'ils cherchent à attirer.

Les EPCI ont été associés à la réalisation du Guide et ont bénéficié d'une page promotionnelle.

Chiffres clés : 1 500 exemplaires papier pré-achetés par QCD, 1500 exemplaires papier en vente en librairies (autour de 20 EUR), 500 ebook pré-achetés par QCD, mini ebook (2 chapitres du Guide) en téléchargement illimité.

La méthodologie pour la distribution et le plan de communication pour le lancement sont en cours d'élaboration.

3. Événement Talents de Quimper Cornouaille

L'événement « Talents de Quimper Cornouaille » est intégrée au plan d'action 2022 et s'inscrit dans la gouvernance et l'animation de la démarche. Dans le cadre de l'accompagnement de QCD pour ses événementiels par la société Super Super, l'organisation est réinterrogée et cette édition souhaite expérimenter un nouveau format.

Cet événement à vocation économique et sociétale, se veut un moment de mise en valeur des initiatives, solutions et alternatives (low tech, autres) déployées par les Talents et des acteurs du territoire, pour son adaptation aux transitions et grands défis environnementaux et sociétaux du moment.

Cible : institutionnelle (adhérents de QCD, chambres consulaires, Département, Région...), des entreprises et des salariés (invités par les entreprises), des Cornouaillais, via le conseil de développement, mais aussi une sélection de jeunes.

Dates : 15/09 ou 22/09 (journée ou ½ journée) à Quimper probablement

L'événement propose des formats divers (conférence inspirante, atelier, table-ronde, Lab...) libres au choix des participants

Le lieu est un enjeu de réussite de l'événement, pour répondre au nouveau format travaillé. Quimper est envisagé, pour rayonner et rassembler en Cornouaille, et parce que peuvent s'y trouver des structures à même de recevoir l'événement dans son format nouveau.

Budget : 15 000 euros

4. « Paris je te quitte » : campagne de promotion territoriale de Quimper Cornouaille pour attirer des salariés

« Paris je te quitte » (PJTQ) est une des principales plateformes internet spécialisées dans la mobilité des actifs des métropoles vers les régions. Cette campagne est le résultat d'un large travail collaboratif cornouaillais (avec les EPCI, communes, entreprises, etc.) pour attirer des salariés, en mettant en avant la Cornouaille et son dynamisme économique, en particulier via des témoignages (agent de la fonction publique, salarié et porteur de projet).

QCD s'est engagée pour 1 année sur ce portail, qui propose une communication mensuelle (réseaux sociaux et newsletter), relayée par QCNVI et par les partenaires sur les réseaux sociaux. 5 contenus disponibles pour les communications dans l'Espace pro du site www.quimpercornouaille.bzh sont à disposition des employeurs.

Une conférence de presse de lancement de la page Travailler à Quimper Cornouaille chez Entech Smart Energies en janvier a bénéficié d'une couverture médiatique large.

Un premier bilan satisfaisant (chiffres PJTQ) :

- **réseaux sociaux** : un taux d'engagement moyen proche des 5 % (« excellent résultat à seulement 6 mois de partenariat »), dont le dossier « Vivre » sur Facebook avec un résultat près de 3 fois supérieur aux moyennes habituelles pour ce type de post.
- LinkedIn : très bonnes performances sur ce réseau professionnel, avec des taux d'engagement hauts (cela prouve le potentiel sur la cible des salariés et la pertinence de présenter la démarche d'attractivité pour faciliter les recrutements).

- La vidéo : 9000 vues, ce qui la place comme l'une des vidéos les plus performantes du catalogue de PJTQ
- **site de PJTQ** : 5 689 pages vues en moins de 6 mois de partenariat : un très bon résultat. Les dossiers « vivre » et « travailler » totalisent le plus de vues avec respectivement 1950 et 1840 pages vues

5. Rencontre avec la commission attractivité du Conseil de développement pour évoquer les coopérations possibles

Le 31 mars, l'équipe attractivité a présenté la démarche d'attractivité à une quinzaine de membres du Conseil de développement, entendu leurs remarques et répondu à leurs questions.

L'objectif est d'instituer une relation pérenne entre QCNVI et le Conseil de développement afin que ce dernier puisse apporter le point de vue de la société civile et participer à certaines actions. Une prochaine réunion est prévue en mai ou juin.

Les actions attractivité sont consultables sur :

- www.qcd.bzh, actualités tagguées Attractivité et abonnement à la newsletter de QCD
- www.quimpercornouaille.bzh, la plateforme attractivité et ses réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, YouTube)

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Contrat de relance et de transition écologique Point sur le Cotech du 11 mars 2022

En synthèse

- Le premier COTECH CRTE réuni le 11 mars 2022 a permis de présenter les dispositifs financiers de l'État, de la Région et du Département.
- Un COPIL est à organiser en juin.

1. Contexte

Le premier COTECH CRTE Ouest-Cornouaille-Odet a été organisé le 11 mars 2022. L'objectif de ce COTECH était de passer en revue les dispositifs d'accompagnement de projets portés par les territoires.

Ce COTECH réunissaient les EPCI signataires du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet, la région Bretagne, le département du Finistère, l'État (Préfecture et DDTM) et ses opérateurs (Agence de l'eau, ABF).

L'ordre du jour portait principalement sur le rappel de la démarche CRTE et les projets remontés par les EPCI (440 recensés à cette date pour un montant de 539 M€). Par ailleurs, chaque financeur a présenté ses dispositifs d'aides, ce qui permet à ce jour d'en dresser un panorama relativement exhaustif, d'autant qu'en 2020/2021, plusieurs d'entre eux ont fortement évolué.

2. Dispositifs financiers existants :

1.1 État

Selon les projets, plusieurs dispositifs peuvent être activés.

- Les dotations de l'État aux collectivités locales en 2022 : DETR, DSIL
- Aides FRANCE RELANCE, PIA 4 et France 2030 : soutien aux cantines scolaires des petites communes, tri sélectif hors foyer, AAP, quartiers culturels créatifs, France vue sur mer, AMI BDT
- Les Appels à projets / AMI ANCT : AMI habitat inclusif, fonds de restructuration des locaux d'activité, VTA
- Les Appels à projets / AMI Mobilités : TENMOD, AAP AVELO2, fonds aménagements cyclables
- Les Appels à projets sectoriels / AMI Autres thématiques : atlas de la biodiversité communale, AAP 5000 équipements de proximité, micro-folie
- Les Appels à projets sectoriels Autres opérateurs : CEREMA, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ADEME

1.2 Région Bretagne

Enveloppe de 250 M€ sur le volet aménagement (2021-2027 dont 36 M€/an sur « Bien vivre partout en Bretagne ») et le conventionnement EPCI 2023-2027

- Accompagner l'accélération des transitions
- Conforter les centre villes et centres bourgs
- Améliorer l'accès de chaque Breton.ne aux services à la population
- Proposer une offre de logements adaptée aux territoires et favorisant les parcours résidentiels

1.3 Département du Finistère

Programmation sur 7 ans

- Petits projets communaux réalisés dans l'année (50 M€)
- Projets structurants d'intérêt communautaire (120 M€)
- Projets d'intérêt départemental ou régional (40 M€)
- Ingénierie au service des territoires

3. Calendrier prévisionnel

- Rencontres passées :
 - 13/12/2021 : 1^{ère} rencontre cornouaillaise des mobilités
 - 24/02/2022 : Bureau QCD (présidents d'EPCI) : point sur le CRTE
 - 25/02/2022 : Réunion des DGS de Cornouaille (consacré au CRTE)
 - 11/03/2022 : 1^{er} COTECH CRTE
 - 07/04/2022 : participation à l'assemblée bretonne de l'eau
- Rencontres prévues :
 - 28/04/2022 : rendez-vous SIDEPAQ
- Rencontres à prévoir :
 - Juin 2022 (après élections à la demande de la Préfecture) : COPIL CRTE
 - Rencontre présidents région/départements/EPCI

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Point d'étape Contrat local de santé de Cornouaille

En synthèse

- Lors du dernier comité de pilotage (24 mars 2022), les membres du CLS ont sélectionné les enjeux sur lesquels ils souhaitent travailler.
- Pour chacune des 6 thématiques, 3 enjeux ont été sélectionnés.
- Entre le 25 avril et le 20 mai, 6 groupes de travail, réunissant élus et partenaires du CLS, vont être organisés pour définir des actions et pistes d'actions répondant aux enjeux prioritaires.

Comité de pilotage du 24 mars 2022

L'objet du dernier comité de pilotage était la présentation des différents éléments de diagnostic de territoire ainsi que la priorisation des enjeux par thématique de travail. Ce diagnostic a été réalisé via la récolte de données brutes mais aussi par des rencontres bilatérales et des groupes de travail dont les thématiques ont été déterminées en comité technique.

Suite à ces constats de territoire, plusieurs enjeux ont été dégagés par thématiques de travail et sur lesquels, les membres du comité de pilotage étaient invités à se positionner, en termes de priorisation pour le territoire.

Ainsi, les enjeux déterminés pour le CLS sont les suivants :

1. L'offre de santé (prévention, soins, coordination)

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social
- Promouvoir une culture de la prévention et de la promotion de la santé à tous les niveaux de la société
- Faciliter l'accessibilité (géographique, numérique et financière) à l'offre : accès à l'information, aux droits à la prévention et aux soins

2. Petite enfance, enfance et parentalité

- Promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge
- Accompagner et soutenir la parentalité
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

3. La jeunesse

- Promouvoir des comportements plus favorables à la santé en impliquant les jeunes
- Repérer les jeunes en difficulté
- Améliorer l'inclusion des jeunes en situation de handicap

4. Les addictions

- Adapter les actions de prévention et de réduction des risques aux publics
- Favoriser la formation des professionnels non spécialisés au contact des personnes ayant une problématique d'addiction
- Développer le repérage des personnes en situation d'addiction

5. La santé mentale

- Former les professionnels non spécialisés aux troubles psychiques
- Faire connaître, soutenir et développer « l'aller vers »
- Travailler sur la déstigmatisation et l'inclusion, notamment par le logement

6. L'autonomie (personnes âgées et adultes en situation de handicap)

- Renforcer l'attractivité des métiers du maintien à domicile, en établissements sanitaires et médico-sociaux, en services sociaux
- Prévenir et préparer la perte d'autonomie
- Eviter les ruptures dans les parcours notamment en sortie d'hospitalisation

Prochaines étapes

La prochaine étape de l'élaboration du CLS est la rédaction du diagnostic et la validation en comité de lecture, ainsi que l'élaboration du plan d'actions. Pour se faire, les groupes thématiques vont à nouveau se réunir pour définir des actions et pistes d'actions qui répondront aux 18 enjeux priorités par le comité de pilotage.

DATE	OBJET
25 avril soir	Rencontre avec le Conseil de développement
28 avril matin	Groupe thématique Addictions
6 mai matin	Groupe thématique Petite enfance, enfance et parentalité
10 mai soir	Groupe thématique Offre de santé coordination des acteurs et prévention
12 mai matin	Groupe thématique Jeunesse
17 mai matin	Groupe thématique Autonomie
20 mai matin	Groupe thématique Santé mentale
Début juillet	Comité de pilotage : validation définitive du diagnostic et présentation du plan d'actions

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Programme partenarial 2022

Le programme partenarial 2022 a été validé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale qui se sont tenus le 8 mars 2022.

Comme convenu, il fait, pour la deuxième année consécutive, l'objet d'une publication indépendante, imprimée à environ 600 exemplaires.

Annexe : Maquette du Programme partenarial

Pour information des membres Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.



PROGRAMME ²⁰²² PARTENARIAL

Quimper Cornouaille Développement

SOMMAIRE

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

page 3

INTRODUCTION & CONTEXTE

page 4

FONCTIONS STRATÉGIQUES DE L'AGENCE

page 6

CRTE & CLS

page 7

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

page 8

**ANIMATION DE LA DESTINATION
TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE**

page 10

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

page 12

PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS

page 13

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
& NUMÉRIQUE**

page 14

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE CORNOUAILLE**

page 16

OBSERVATION DU TERRITOIRE

page 17

**SYNTHÈSE DU
PROGRAMME TERRITORIAL**

page 18

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire. S'il y a bien un terme qui décrit la posture que les territoires ont dû déployer pour y faire face, c'est l'agilité et leur capacité de résilience. Quimper Cornouaille Développement, en tant que structure d'appui aux territoires, s'est adaptée à ce contexte mouvant, fait de « stop and go », si caractéristiques de la période passée. La capacité de QCD à développer un niveau de service à la hauteur des enjeux du territoire n'a jamais été démentie. C'est dans cet esprit que l'année 2022 se dessine.

Le programme partenarial 2022 pose trois jalons auxquels l'Agence entend répondre, à savoir :

- Être le lieu d'écoute et de mobilisation sur les enjeux cornouillais en permettant un dialogue ouvert entre élus et société civile représentée par le conseil de développement ;
- Souligner le besoin de réflexion stratégique, en s'appuyant sur le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 18 octobre dernier avec l'Etat et la Banque des territoires. Cela ne pourra se faire qu'en ouvrant le dialogue avec la région Bretagne et le département du Finistère, notamment par la mise en œuvre des pactes régionaux à l'échelle de SCoT et des pays ;
- Réaffirmer le rôle attendu de QCD sur ces compétences acquises et qui ont fait l'objet d'une clarification dans ses statuts : jouer pleinement le rôle d'agence d'urbanisme et de développement.

Ainsi, le travail sur des projets structurants comme le CRTE et le contrat local de santé (CLS), et l'articulation de ces deux démarches à l'échelle de toute la Cornouaille, associant fortement les trois SCoT (Ouest Cornouaille, Odet et CCA), doit permettre d'affirmer des choix politiques forts en termes stratégiques pour la Cornouaille. En 2022, le CRTE entrera dans sa phase opérationnelle et permettra aux EPCI signataires de structurer leurs projets. QCD entend les accompagner pour faire émerger des pistes de travail collectif et des actions à l'échelle du bassin de vie.

« Seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin ». Ce proverbe universel est l'illustration de l'intelligence collective qui caractérise le travail mené à l'échelle cornouillaise. Les 7 communautés d'agglomération et de communes de Cornouaille trouvent le sens du travail collectif grâce à la volonté de femmes et d'hommes, élus, citoyens, dirigeants d'entreprises, membres d'associations, salariés du secteur privé ou public qui vivent la Cornouaille au quotidien. L'Agence est ainsi le lieu qui peut les rassembler et travailler sur des projets communs. Pour 2022, émettons le vœu que ce travail collectif reprenne dans des conditions « plus normales » pour le bien de tous.

Isabelle ASSIH,
Présidente de Quimper Cornouaille Développement



Le programme partenarial de Quimper Cornouaille Développement définit les grands axes de travail entre l'Agence et ses membres. Élaboré chaque année, son objectif est d'accompagner les membres de QCD dans l'élaboration de leurs politiques publiques. Réajusté en 2020 au regard d'objectifs de clarification des missions de l'Agence, le programme 2022 entend répondre aux objectifs fixés en début de mandature par les instances de QCD :

- être le lieu d'échange sur les enjeux à l'échelle de la Cornouaille,
- mutualiser des moyens d'ingénierie au service de tous ses membres,
- positionner la Cornouaille sur l'échiquier des territoires bretons,
- capitaliser sur des coopérations existantes, tant entre membres de QCD qu'avec l'extérieur.

Le programme partenarial 2022, adopté par les instances de QCD, porte sur l'ensemble des champs d'activités dévolus à l'Agence, à savoir les domaines de l'attractivité et des filières économiques majeures, de l'aménagement, du tourisme, de la transition énergétique et de l'ingénierie de projets.

En 2022, les projets portés par les instances de QCD se déclinent en six axes de travail :

- 1. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** signé le 18 octobre 2021. Il s'agit d'un travail collectif qui définit les pistes de développement partagées entre les élus cornouillais. La transition écologique et le développement durable en sont des axes majeurs. Véritable feuille de route cornouillaise, elle définit les axes de travail complémentaires à développer dans un futur proche pour les collectivités. Le CRTE pourra être le point de départ d'actions à l'échelle du bassin de vie dans le cadre des **pactes de la région Bretagne**. De même, l'Agence intègre depuis 2021, la thématique de la santé au travers de l'élaboration d'un **contrat local de santé (CLS)** ;
- 2. L'aménagement**, en renforçant les missions historiques de l'Agence dans les domaines de **l'habitat**, du **foncier**, de la **planification**, de **l'économie** et du **commerce**, en développant les moyens sur les questions des **mobilités** en lien avec la prise de compétence mobilité des EPCI ;
- 3. L'attractivité territoriale**, en travaillant sur la notoriété de la Cornouaille à travers la signature *Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration* et la réponse aux **problématiques d'emploi**, intégrant toutes les dimensions de l'attractivité des actifs (mobilité, logement, formation, ...) et en mettant en avant la forte **dimension structurante des filières majeures de la Cornouaille : aliment, maritime et tourisme** ;
- 4.** La structuration d'une stratégie liée la **gestion des fonds territoriaux, notamment DLAL FEAMPA pour le maritime et l'économie bleue, et LEADER pour les projets ruraux** ;
- 5. Le tourisme**, en travaillant sur les cinq axes de la stratégie intégrée de la destination touristique Quimper Cornouaille en lien avec la région Bretagne et en développant la dimension du tourisme durable, vecteur d'un tourisme intégré au développement du territoire ;
- 6. La transition énergétique et le renforcement de Réseau TYNEO** pour répondre aux besoins en termes de conseil en rénovation énergétique et la structuration d'actions spécifiques aux énergies renouvelables.

La rédaction d'un programme partenarial annuel répond à l'obligation légale qui est faite à QCD, du fait de son statut d'agence d'urbanisme obtenu en 2010 et agréée par l'Etat. Son statut correspond à l'exercice des missions prévues par l'article L132-6 du Code de l'urbanisme.



Projets stratégiques à l'échelle de la Cornouaille

CRTE & CLS

Coordination et lien contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et contrat local de santé (CLS)

Élaboration de projets de territoire des CRTE cornouillais et travail sur les enjeux d'actions interterritoriales



Élaboration des CLS cornouillais et travaux communs sur les diagnostics de santé environnementale et de santé mentale



ATTRACTIVITÉ

Actions de promotion de l'attractivité et de valorisation des filières économiques majeures (aliment, maritime, tourisme)

Actions de la stratégie d'attractivité en faveur de l'emploi : notoriété, aides à l'installation, logement, ...



Structuration du réseau de performance alimentaire ialys avec les acteurs de la filière



AMÉNAGEMENT

Appui des politiques de l'habitat, planification (SCOT, InterSCOT), foncier, mobilité ...

Questionnement sur l'InterSCOT cornouillais Démarches de révision et questions foncières (zéro artificialisation nette)



Accompagnement des EPCI dans leurs projets : programmes locaux de l'habitat, démarche mobilité, projets de territoire, ...

Mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle de la Cornouaille

DESTINATION TOURISTIQUE

Mise en œuvre des actions de la Destination touristique Quimper Cornouaille

Programme d'actions en 5 axes de la Destination touristique Quimper Cornouaille intégrant la dimension du tourisme durable



PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS

Gestion des fonds territoriaux Leader, DLAL - FEAMP

Animation et gestion des fonds territorialisés au développement rural (Leader), à la pêche et à l'aquaculture (DLAL-FEAMP)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accompagnement des projets de rénovation énergétique Réseau TYNEO

Relance de Réseau TYNEO et conventionnement avec les EPCI pour une déclinaison locale de l'accompagnement



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

OBSERVATION DU TERRITOIRE

FONCTIONS STRATÉGIQUES DE L'AGENCE

La Cornouaille n'est pas un territoire institutionnel ou une collectivité mais un **espace de solidarité territoriale**. Ainsi, les 7 communautés d'agglomération et de communes qui la composent ont exprimé, depuis de nombreuses années, le souhait de **travailler à l'échelle du bassin de vie**. Dans ce cadre, les élus membres de l'Agence se sont fixé 3 grands objectifs pour clarifier les missions de QCD.

Le programme de travail de l'Agence est construit annuellement en lien avec les présidents et directeurs généraux des services des EPCI, en s'appuyant sur les besoins des membres afin de répondre aux principaux enjeux du territoire. Il s'alimente des travaux menés dans les différentes commissions qu'anime QCD. Il est enfin validé par les instances des EPCI puis celles de QCD.

Travailler à l'échelle du bassin de vie

Lieu d'échange des territoires cornouillais

- Engager le dialogue sur l'ensemble des thématiques liées au développement et à l'aménagement de la Cornouaille, qu'il s'agisse de missions ou non de l'Agence

Élaboration de stratégies communes

- Élaborer les stratégies territoriales à l'échelle du bassin de vie (attractivité, énergie, aliment, maritime, tourisme, planification, mobilités, foncier/immobilier, urbanisme, santé...)
- Accompagner les EPCI dans leurs politiques publiques

Mutualisation des moyens d'observation et d'étude

- Mettre en place des outils d'observation (habitat, foncier, socio-économie, tourisme...)
- Articuler les projets de territoire par les missions de planification
- Aider à anticiper les mutations territoriales, notamment par la réalisation d'études

Les enjeux partagés par les élus à l'échelle du bassin de vie

Accélération de l'attractivité de notre territoire



Effet littoral Atlantique
Réchauffement climatique
Faible incidence du Covid et sécurité
Accélération numérique > - périphérique
Bonne résilience du tissu économique

- arrivée de nouveaux actifs et nouvelles activités
- attrait touristique
- installation des retraités
- difficultés de recrutement
- enjeux forts de formation et insertion ; levée des freins à l'emploi

Pression foncière et immobilière



Impact de l'attractivité sur les nouveaux actifs, touristique, retraités
Tendance vers la « zéro artificialisation nette »
Difficultés de réhabilitation des centralités urbaines
Développement des locations type Airbnb

- pression sur le marché foncier
- pression sur le marché immobilier
- enjeux maritimes et portuaires
- préservation des sites et mise en valeur des paysages

Nécessité de transition écologique



Constats du GIEC / gaz à effets de serre

Constats de réduction de la biodiversité

Volonté de préserver les sites et espaces naturels

- enjeux mobilités : transports publics, mobilités douces, co-voiturage, véhicules décarbonés...
- enjeux rénovations énergétiques, production d'énergies renouvelables
- enjeux de l'eau et de l'assainissement
- économie circulaire, gestion des déchets

CRTE & CLS

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent le nouveau cadre de contractualisation entre les territoires et l'État. Ils instituent une nouvelle relation de travail entre les collectivités, les acteurs locaux et les services de l'État et entendent répondre à la fois aux ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. En Cornouaille, QCD accompagne les 6 EPCI du périmètre de l'Ouest Cornouaille Odet pour porter un projet de territoire à cette échelle. 5 thématiques sont priorisées : mobilités, déchets, eau et assainissement, transitions économiques et foncières, transitions énergétiques. En 2022, ce projet entrera dans sa phase opérationnelle après avoir été signé en octobre 2021. La coordination entre les CRTE de l'Ouest Cornouaille Odet et de Concarneau Cornouaille Agglomération doit permettre de mieux répondre aux enjeux partagés à l'échelle cornouaillaise.

Contrat local de santé (CLS)

Le Contrat local de santé (CLS) est signé par les 6 EPCI cornouaillais, avec l'Agence régionale de la santé (ARS), afin de disposer pour une durée de cinq ans d'une stratégie élaborée conjointement. Le CLS entend travailler à cette échelle sur les questions de promotion de la santé, de prévention, de politiques de soins et d'accompagnement médico-social. Le CLS définit une stratégie et des objectifs communs, un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux, le suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints. Une coordination avec le CLS de CCA a été engagée lors du lancement de la démarche du CLS de l'Ouest Cornouaille Odet.

Plan d'actions détaillé

CRTE

Le CRTE ayant vocation à être un outil intégrateur facilitant le dialogue EPCI / commune, plusieurs enjeux se dessinent afin de concrétiser les projets sur un temps court à l'échelle des périmètres des CRTE cornouaillais :

- Clarifier, en lien avec l'État, les dispositifs d'aides et de financements activables via le CRTE
- Connaître les conditions pour activer les financements
- Coordonner la démarche à l'échelle des deux CRTE cornouaillais
- Identifier les actions que les élus des deux CRTE cornouaillais souhaitent porter collectivement
- Articuler la démarche CRTE avec les autres dispositifs de financement (fonds européens, régionaux, départementaux...)
- Instaurer le dialogue avec la région Bretagne et le département du Finistère, notamment dans l'idée de mieux intégrer le pacte régional en cours d'élaboration
- Identifier les labellisations locales (petites villes de demain, France mobilités, action cœur de ville, etc.) pour répondre de manière coordonnée aux appels à projets nationaux

CLS

- Animation et coordination du CLS
- Finalisation de la rédaction du diagnostic
- Rédaction des fiches actions
- Réunions du comité de suivi
- Réunions des groupes thématiques
- COPIL (signature) : animation, invitation, organisation, logistique
- Réunion inter CLS avec élus
- Événementiel
- Communication

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- Renforcement de la **notoriété cornouaillaise** à travers la valorisation des talents cornouaillais
- Retenir et attirer de nouveaux actifs
- Aider les employeurs à recruter plus facilement et les actifs à mieux connaître les opportunités d'emplois en Cornouaille
- Valorisation des différentes composantes et les **filières majeures** de la Cornouaille, notamment des écosystèmes aliment (ialys) et maritime, vecteurs d'emploi, de valeurs et de rayonnement sur le territoire

Attractivité : priorité aux actions en faveur de l'emploi

En 2022, une attention particulière est portée à la réponse à apporter aux questions d'emploi et de recrutement en déployant un programme d'actions centré sur deux cibles : les employeurs privés et publics d'une part, afin de faciliter leurs démarches de recrutement et de management, et les actifs d'autre part, afin de leur permettre de mieux appréhender le marché de l'emploi cornouaillais et l'intérêt qu'ils ont à rester, venir ou revenir sur le territoire. En 2021, le COPIL attractivité a priorisé le programme d'actions qui est entré en phase opérationnelle pour la période 2021-2022. Sur la question de l'attractivité des actifs, il est envisagé un travail sur l'ensemble des questions répondant à leurs besoins : accès au logement, solutions facilitées de mobilité, formation, hospitalité territoriale, insertion des publics spécifiques répondant aux besoins des entreprises...

L'ensemble des productions et supports ont vocation à être utilisables librement par l'ensemble des acteurs du territoire.

Plan d'actions détaillé

Attractivité : animation de la démarche et gouvernance

- Animation de la co-construction et de la gouvernance
- Plénière autour des talents
- Visite d'un territoire engagé dans l'attractivité
- Participation à des événements des réseaux marketing territorial
- Relations presse

Attractivité : renforcer la notoriété territoriale et mettre en avant les talents

- Définition d'une stratégie de communication digitale
- Définition d'une stratégie événementielle
- Portraits des talents (5 nouveaux portraits)
- Plateforme digitale de l'attractivité quimpercornouaille.bzh : gestion technique, optimisation de l'espace professionnel, animation éditoriale, amélioration de son référencement
- Animation des réseaux sociaux
- Partenariat avec des influenceurs
- Production de contenus (photos et droits notamment) pour la communication
- Création d'outils et de supports de communication
- Achat d'espaces publicitaires

Attractivité : faciliter le recrutement et la fidélisation, actions à destination des employeurs et des actifs salariés

- Actions en cours d'élaboration en matière de problèmes de recrutement/besoins de main-d'œuvre
- Étude des besoins en logement des « nouveaux actifs », en lien avec les travaux menés dans le domaine de l'habitat au sein du pôle Aménagement. En collaboration avec Action Logement, l'objectif est de recueillir, auprès d'un échantillon représentatif du tissu économique de Cornouaille, les problématiques spécifiques de logement pour les « nouveaux actifs » (nouveaux salariés, stagiaires de longue durée, alternants). Sur cette base, il s'agit de mettre en avant les solutions existantes et/ou à valoriser, mais aussi de permettre aux acteurs de l'habitat en Cornouaille (bailleurs, collectivités, organismes spécialisés) d'engager des opérations répondant spécifiquement aux besoins de cette population avec les meilleures chances de réussite
- Guide « S'installer à Quimper Cornouaille » (relecture, diffusion, communication)

- Pack recruteurs (contenus territoriaux en appui des offres d'emploi)
- Pass bienvenue pour les actifs salariés (cadres et techniciens) nouveaux arrivants ou en passe d'être recrutés
- Réponse et orientation des prospects (porteurs de projets, salariés...)
- Moments de partages d'expériences entre professionnels, afin de faciliter les recrutements
- Référencement sur la plateforme Paris je te quitte
- Plateforme jobconjoints : analyse bilan et perspectives
- Présence sur les salons (ex : Forum Terre d'Entreprises, Kerneko, Forum création-reprise de CCA...)

ialys : animation d'une gouvernance inclusive et mutualisée

- Animation du cluster, dont le partenariat avec la Technopole Quimper-Cornouaille
- Animation du comité cluster : création et animation du réseau des techniciens et communicants
- Organisation des déjeuners ialys
- Création d'une plateforme partagée pour faciliter le travail collaboratif
- Définition de la raison d'être de ialys et de la communication collective : plan de communication commun (cibles, messages, supports de communication)
- Réflexions sur une charte d'engagement
- Soutien aux plans alimentaires territoriaux (PAT) à définir

ialys : valorisation et soutien à l'écosystème, aux acteurs et à leurs actions

- Réédition du guide
- Participation, suivi, accompagnement et/ou communication sur les projets et actions
- Administration du portail internet et animation éditoriale : agenda, actualités, réseaux sociaux
- Création d'une base de données économiques et d'un observatoire de la filière aliment en Cornouaille
- Organisation d'un espace-innovation ialys dans les événements (B to B et/ou grand public)
- Définition d'outils de communication et d'événementiels : support de stand, motion design, plaquette, etc...

ANIMATION DE LA DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE

- Accès au territoire et **mobilités**
- **Savoir-faire**, créativité, patrimoine et culture vivante
- Accès à des sites mythiques par l'**itinérance** et le **nautisme**
- **Accueil**, qualification et communication...

Stratégie de développement touristique intégrée, déclinaison de la stratégie régionale

Fin 2018, la Destination touristique Quimper Cornouaille a défini une stratégie de développement touristique intégrée, associant les acteurs publics et privés du territoire. Elle sert de critère de financement et d'accompagnement des actions par la région Bretagne. QCD assure le rôle de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en partenariat avec les EPCI et les Offices de tourisme, le financement des projets et l'animation. Les cinq axes de la démarche sont l'accès au territoire et les mobilités, les savoir-faire, la créativité, le patrimoine et la culture vivante, l'accès à des sites mythiques par l'itinérance et le nautisme et l'accueil, qualification et communication...

L'objectif de l'année 2022 est la réactualisation de la stratégie afin de préparer la future contractualisation de la Destination avec la Région sur un programme pluriannuel (3 ans) de financements de projets. Les partenaires EPCI, Offices de tourisme, Département pourront également être signataires de ce contrat pour des engagements réciproques. Il s'agira également de resserrer la stratégie sur des actions qui répondent aux objectifs de développement durable.

Plan d'actions détaillé

Optimiser et fluidifier les mobilités touristiques

- Mobilisation de professionnels et des EPCI pour expérimentation de solutions
- Modélisation de solutions de mobilités touristiques (démarrage de l'action en 2022)
- Accompagnement des séjours « En Bretagne sans ma voiture »

Valoriser l'identité cornouaillaise avec ses savoir-faire et la culture bretonne

- Valorisation touristique de la filière pêche aquaculture (notamment via l'organisation de la semaine de la pêche et de l'aquaculture : projet impliquant de nombreux partenaires multi-filières et les collectivités locales)
- Structuration d'une offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille :
 - Accompagnement des entreprises à l'ouverture au public pour aider à la création ou au renouvellement d'une visite
 - Accompagnement du territoire dans son ensemble
- Faire émerger un projet de valorisation de la culture bretonne
- Suivi de l'étude culture ADEUPa (cf. aménagement)

Développer l'itinérance, la randonnée et le nautisme

- Mise en tourisme du schéma camping-cars (outils d'informations publics / campagne de sensibilisation)
- Portage de l'avenant du schéma camping-cars pour Quimperlé Communauté
- Mobilisation des partenaires territoriaux pour renforcer la structuration d'une offre d'accueil et de services sur le tourisme à vélo (COTECH)
- Qualification des hébergements marchands sur les itinéraires vélos et pédestres
- Elaboration d'un schéma des boucles cyclables et pôles de services vélo pour harmoniser la qualité des circuits créés en Cornouaille et affirmer la Destination comme territoire de séjours à vélo
- Accompagnement (formation-action) des Offices de tourisme et des hébergeurs à la création de séjours vélo (démarrage de l'action en 2022)
- Mise en œuvre, avec l'appui de Nautisme en Bretagne et de la Région, de la feuille de route cornouaillaise sur le nautisme dans l'objectif de structurer une offre complète sur « le nautisme facile » :
 - Étude de l'état des lieux nautisme en Cornouaille (observatoire avec indicateurs à évaluer sur un pas de cinq ans)
 - Lancement de l'outil ESPACE MER (formation des Offices de tourisme à mieux vendre les activités nautiques)
 - Actions d'accompagnement à la montée en qualité, en compétence et en innovation
- Accompagnement au portage sur le territoire d'acteurs volontaires pour des projets innovants sur le GR34 proposés par la cellule régionale « Ti Hub »

Partager des outils d'information

- Amélioration du site internet Cornouaille Animation, outil de diffusion d'information sur les animations
- Refonte graphique de la carte touristique éditée à 80 000 exemplaires et diffusée dans les Offices de tourisme ainsi que chez les hébergeurs
- Préparation d'une carte «itinérance» vélo, randonnées, camping-cars
- Poursuite de l'animation du blog d'expériences à vivre en Cornouaille #MaCornouaille
- Portage d'un abonnement territorial à l'outil KALKIN permettant aux Offices de tourisme de Cornouaille d'inscrire sur une carte en 3D leurs itinéraires de randonnée ainsi que les points d'intérêts touristiques et hébergements
- Accompagnement des prestataires à la commercialisation en ligne de leur offre/produit par la mise à disposition d'une version de base de l'outil ELLOHA (abonnement à une licence territoriale)

Observation de l'économie touristique

- Suivi et diffusion (publications, réunions) des chiffres clés de la Destination grâce à l'achat de données touristiques MORGOAT et Flux Vision à l'échelle de la Destination
- Suivi de la grande enquête de fréquentation REFLET relancée en 2022, permettant d'obtenir des informations précises à l'échelle des destinations et des EPCI sur la fréquentation (profils, dépenses, etc...)
- Étude d'impact des événements (démarrage en 2022 – sous réserve)

Coordination

- Actualisation de la stratégie de Destination par une analyse au filtre des objectifs de développement durable (accompagnement par l'agence DECLIC)
- Organisation des Rencontres du tourisme cornouaillais, un forum participatif pour concertation sur la stratégie
- Coordination et accompagnement des partenaires institutionnels aux dispositifs de financement régionaux
 - Participation aux réunions régionales (coordination des Destinations)
 - Participation aux réunions du CRT : comité éditorial / observation
- Animation de la gouvernance de la Destination :
 - 4 COPIL - Conseil de Destination
 - COTECH (développeurs touristiques et direction des offices de tourisme)
 - Animation réseau des Offices de tourisme (bourses d'échange, journée d'échange)
- Animation du site www.procornouaille.com et lettres d'information

Accompagnement des acteurs du tourisme

- Accompagnement des porteurs de projets (conseils, dossier de demande d'aides)
- Accompagnement des porteurs de projets candidats aux appels à projets régionaux : projets du tourisme solidaire intégré (TSSi), projets nautiques intégrés (PNI), Sites d'exceptions
- Accompagnement des socio-professionnels au tourisme durable
- Relais technique du CRT et de l'ADEME sur les appels à projets Tremplin, Fond Tourisme durable, slow tourisme
- Accompagnement au label Tourisme & Handicap

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Accompagnement des membres dans l'**élaboration de leurs politiques publiques** dans le domaine de l'habitat, du foncier, de la planification et de la programmation (SCoT, PLU, PLH...), de la stratégie économique et territoriale (projets communautaires, projets territoriaux)

Renforcement de l'InterSCoT

Le renforcement de l'InterSCoT dans une perspective de convergence des politiques de planification à l'échelle cornouaillaise et la réflexion sur l'échelle la plus pertinente pour les questions de planification (SCoT Cornouaille) demande un travail de coordination InterSCoT. Fin 2021, les 3 SCoT de Cornouaille ont émis le souhait de se coordonner afin de répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience. L'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire sera réinterrogé au regard de cet objectif de convergence des outils de planification : habitat, foncier, économie, commerce, mobilités, énergie...

Plan d'actions détaillé

Politiques de l'habitat - démographie

- Finalisation du PLH Concarneau Cornouaille Agglomération (année 2)
- Finalisation du PLH Pays Bigouden Sud / Haut Pays Bigouden (année 1)
- Élaboration du PLH Pays Fouesnantais (année 1)
- Élaboration du PLH Cap Sizun Pointe du Raz (année 1)
- Bilan du PLH Quimper Bretagne Occidentale (en attente de confirmation)
- Observatoire de l'habitat
- Étude des besoins de logement des « nouveaux actifs » (cf. attractivité supra)

Observation foncière (Mode d'occupation du sol)

- Déploiement du MOS
- Mise à jour 2021 (assistance des EPCI et SCoT)
- Publication spécifique sur le MOS (outil pédagogique à l'attention des membres)

Planification - InterSCoT

- Gestion administrative et financière du SYMESCOTO
- Suivi des PLU et projet commerciaux du SYMESCOTO
- Modification du SCoT de l'Odet
- Révision du SCoT de l'Odet
- Animation de l'InterSCoT
- Étude sur la consommation foncière / SCoT (loi Climat et résilience)

Mobilités et déplacements

- Démarche cornouaillaise autour des mobilités
- Suivi des démarches mobilités cornouaillaises (plan de mobilité simplifié QBO / STRAMOC)

Projets de territoires - coopérations territoriales

- Finalisation du Projet de territoire du Pays Bigouden Sud
- Participation aux ateliers du Projet communautaire Quimper Bretagne Occidentale
- Suivi des Programmes petites villes de demain (PVD) cornouaillais
- Animation de la commission aménagement

PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS

Animation de deux fonds

- les fonds régionaux qui ont représenté une enveloppe de 23,5 millions d'euros sur 2014-2020,
- les fonds européens territorialisés qui représentent 7,2 millions d'euros sur 2014-2023 : ITI FEDER, LEADER et DLAL FEAMP.

Fonds européens territorialisés

Quimper Cornouaille Développement accompagne les acteurs socio-économiques cornouillais et a pour mission essentielle de contribuer au développement durable du territoire. Dans ce cadre, la gestion des fonds territoriaux permet d'impulser et financer les projets locaux. En Cornouaille, deux fonds sont gérés par QCD : LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale pour une enveloppe de 1,9 millions d'euros sur la période 2014-2020) et DLAL FEAMP (développement local mené par les acteurs locaux du fonds européen pour les activités maritimes et la pêche pour une enveloppe de 1,17 millions d'euros sur la période 2014-2020). Ces deux enveloppes font l'objet d'appels à candidature pour lesquelles QCD mobilisent les acteurs afin d'accompagner de nouveaux projets à partir de 2022-2023.

Plan d'actions détaillé

Contrat de partenariat - Volet DLAL FEAMP - 2014 -2021

- Accompagnement des porteurs de projets : suivi financier, dossier de paiement
- Actions et outils de communication sur les projets accompagnés :
 - réalisation d'une brochure de présentation des projets accompagnés
 - préparation et animation de visites des projets accompagnés par le dispositif (deux demi-journées)
 - création de 5 vidéos de mise en lumière de 5 projets phares du territoire
- Réunion partenaires

DLAL FEAMPA 2021-2027

- Réponse à l'appel à candidature régional DLAL FEAMPA
 - Préparation et animation des réunions de concertation (réunion de lancement, COTECH, réunions de concertation et groupes de travail thématiques, entretien avec les partenaires)
 - Rédaction du dossier d'aide préparatoire
 - Accompagnement à l'animation d'une réunion de concertation
 - Elaboration du dossier de candidature (dossier complet dont maquette financière)
- Animation et coordination du DLAL FEAMPA Pays de Cornouaille (une fois sélectionnée)
- Animation de la filière halieutique, mise en réseau des acteurs
- Accompagnement des porteurs de projets : rencontres, montage des projets, plans de financement, suivi de leur réalisation
- Commission mer et littoral (CML) : préparation, invitation, animation et compte rendu
- Création des outils de communication : plaquette, site web, newsletter, réseaux sociaux
- Communication régulière, réunions d'information
- Suivi financier et administratif de la mise en œuvre du programme
- Réunions réseau régional, national et européen Feamp

Contrat de partenariat - Volet Leader 2014 - 2022

- Animation et coordination programme LEADER
- Accompagnement des porteurs de projets : rencontre, montage du projet (fiche projet), suivi du projet, accompagnement dans la réalisation, suivi financier (paiement) et dossier d'instruction
- Comité unique de programmation (CUP) : préparation avec partenaire (Région), invitations, aide à l'organisation, animation et compte rendu
- Suivi du programme, maquette
- Evaluation
- Réunions partenaires / réseau régional / national Leader
- Communication régulière, réunions d'information

Leader 2023-2027

- Réponse à l'appel à candidature régional LEADER
- Rédaction du dossier d'aide préparatoire
- Accompagnement à l'animation d'une réunion de concertation
- Préparation de la candidature LEADER - réunion de lancement - réunion de travail (co-constitution candidature) - rédaction de la candidature
- Elaboration du dossier de candidature

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

- Au travers de Réseau TYNEO, service de conseil et de rénovation énergétique à l'échelle de la Cornouaille
- Accompagnement des EPCI dans l'évaluation de potentiels locaux, l'élaboration de feuilles de routes ou encore l'accompagnement de projets

Relance du Réseau TYNEO

La mission principale du pôle transition énergétique de Quimper Cornouaille Développement consiste à conseiller les particuliers et acteurs locaux afin qu'ils s'engagent davantage dans la transition énergétique, à travers Réseau TYNEO. En 2022, ce réseau bénéficie de moyens complémentaires permettant de répondre aux objectifs du programme d'information « service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE). Le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque France Renov'.

Suivi de l'aménagement numérique en Cornouaille

- Suivi du New Deal Mobile
- Comité départemental numérique
- Suivi du déploiement fibre optique

Plan d'actions détaillé

Réalisation des actes métiers du SARE

- Information en matière de rénovation énergétique de personnes, de syndicats de copropriétaires ou de leurs représentants (actes A1)
- Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique, vers des personnes, des syndicats de copropriétaires ou leurs représentants (actes A2)
- Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation (actes A1 hors SARE)
- Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation (actes A2 hors SARE)
- Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale (actes A4)
- Travail à une meilleure articulation de l'accompagnement [A4] avec les aides accessions des EPCI
- Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises (actes B1)
- Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises (actes B2)
- Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires (actes C1)
- Sensibilisation des entreprises (actes C2)

Développement d'une dynamique territoriale de la rénovation énergétique

- Consolidation des partenariats avec les banques notamment dans le cadre du Prêt Avance Rénovation et dans l'objectif de massifier le nombre d'actes A4
- Développement des partenariats avec les agences immobilières et les courtiers immobiliers

Volet partenariats institutionnels

- Gestion et suivi de la convention SARE - Région/QCD
- Gestion et suivi des conventions SARE - QCD/EPCI
- Organisation des rendez-vous délocalisés sur les EPCI
- « Formation » du personnel des MSAP/MFS à la réalisation des dossiers MaPrimeRénov'
- Test des rendez-vous couplés avec l'ADIL (sur les dossiers accession des EPCI)
- Organisation de temps d'échanges des structures conseils aux particuliers (ADIL / CAUE / Réseau TYNEO)

Volet gouvernance de Réseau TYNEO

- Organisation de COPAR
- Organisation de deux COPIL
- Organisation de COTECH EPCI tous les deux mois

Augmenter la visibilité locale de Réseau TYNEO

- Réalisation de la communication sur le mobilier et les infrastructures locales (sucettes Decaux QBO, panneaux Pluguffan, bus CCA, ...)
- Nouvelle campagne Google ads
- Achat d'espace de communication (cinéma, presse, ...)
- Réalisation de film(s) retours d'expériences / témoignage et modification du motion design
- Déclinaison de la nouvelle marque nationale France Rénov'
- Participation à des salons (salon de l'artisanat, salon de l'habitat Déficom, salon de l'habitat Viving)
- Communication site web & Facebook
- Prêt de matériel et gestion de la documentation et des abonnements

Massifier le nombre d'accompagnements des ménages (A4)

Cartographier et catégoriser le parc de copropriétés privé en Cornouaille

Cartographier et catégoriser le petit tertiaire privé (< 1 000 m²) en Cornouaille

Former du personnel à la thématique tertiaire privé

Transition énergétique

- Projets houlomoteurs Baie d'Audierne
- Suivi des instances régionales EMR (CRML, GT EMR CRML)
- Divers (réunion PCAET, Conférence bretonne transition énergétique, etc.)

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE

Conseil de développement

Véritable instance de démocratie participative, le conseil de développement de Cornouaille a été installé fin 2021. Afin de ne pas multiplier les instances, les EPCI cornouillais ont fait le choix de constituer un seul conseil de développement à l'échelle du bassin de vie. L'assemblée est composée de membres bénévoles à parité. Elle est représentative de la composition socio-économique du territoire et est ainsi composée d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les chambres consulaires (CCI, CMA et chambre d'agriculture) y sont également représentées. La nouvelle assemblée s'est fixé pour objectif de travailler de manière constructive avec les élus cornouillais pour faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun (en cours de définition).

- **Animation - organisation des instances et groupes de travail thématiques**
- **Préparation des réunions de bureau, instances, invitations, compte rendus**
- **Réunion réseau régional des conseils de développement**

OBSERVATION DU TERRITOIRE

Observation territoriale dans l'ensemble des domaines de travail de l'Agence et mise en place d'outils spécifiques pour le compte des membres (Datagences-Bretagne.bzh, portail de données d'observation mutualisée et MOS, mode d'occupation du sol)

Observation territoriale

L'observation du territoire est l'une de fonctions majeures de l'Agence définie dans le protocole liant QCD à l'État. QCD développe en effet des outils d'observation afin d'accompagner ses membres à définir leur politique d'aménagement et de développement, et d'évaluer les actions mises en œuvre. Dans ce cadre, l'Agence réalise d'une part des observatoires spécifiques sur les thématiques majeures du développement (habitat, démographie, économie, commerce, tourisme...) et crée des outils (plateforme Datagence, mode d'occupation du sol) pour mieux comprendre les évolutions en cours.

Plan d'actions détaillé

- **Observatoire de l'habitat**
- **Déploiement de Datagences Bretagne (développement volets foncier / immobilier)**
- **Réalisation d'études flash Agence (économie, aménagement, démographie...)**
- **Observatoire du commerce (pour QBO)**
- **Observatoire des ZAE (étude données fiscales QBO) (à définir)**
- **Observatoire de l'économie maritime**
- **Observatoire du foncier portuaire**
- **Observatoire du tourisme (bilan de saison)**
- **Étude culture (ADEUPa / QCD)**
- **Étude en collaboration avec l'INSEE**

CRTE & CLS

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

- Accompagnement des EPCI
- Organisation de la concertation

Stratégie de la santé (CLS)

- Animation et coordination
- Diagnostic
- Fiches actions
- Signature

ATTRACTIVITÉ

Animation de la démarche

- Plénière autour des talents
- Relations presse

Renforcement de la **notoriété de la Cornouaille** au travers des talents

- Définition d'une stratégie de communication (digitale, événementielle)
- Portraits de talents
- Plateforme quimpercornouaille.bzh

Faciliter le recrutement et la fidélisation en lien avec les employeurs et les actifs

- Guide S'installer à Quimper Cornouaille
- Pack recruteurs et bienvenue
- Paris je te quitte (optimisation)
- Étude des besoins de logements des actifs

ialys - acteurs de l'aliment

- Accompagnement des acteurs (animation du cluster, travail sur l'identité ialys)
- Valorisation de ialys (portail internet, contenus sur la filière, support pour les stands pro.)

AMÉNAGEMENT

Politiques de l'**habitat**

- Accompagnement PLH (CCA, PBS/HPB, CSPR, PF)
- Observatoire de l'habitat
- Étude besoins de logements des actifs

Politique **foncière**

- Mode d'occupation du sol (déploiement et mise à jour)

Suivi de la planification et coordination de l'**INTERSCOT**

- Gestion du SCoT de l'Odet
- Modification et révision SCoT de l'Odet
- Animation de l'INTERSCOT
- Étude sur la consommation foncière (MOS)

Mobilités et déplacements

- Démarche mobilités Cornouaille
- Suivi des démarches EPCI

Projet de territoires - coopérations

- Projet de territoire PBS
- Suivi Projet communautaire QBO
- Suivi PVD

OBSERVATION TERRITORIALE

Observatoires

- Observatoire de l'habitat
- Observatoire du tourisme (bilan de saison)
- Observatoire du commerce (pour QBO)

Outils d'observation

- Déploiement de Datagences Bretagne (développement volets foncier / immo.)
- Déploiement et mise à jour du mode d'occupation du sol

Appui aux missions de l'Agence

- Réalisation d'études flash Agence (éco., aménagement, démo...)
- Étude culture (ADEUPa / QCD)
- Étude en collaboration avec l'INSEE

Conseil de développement

DESTINATION TOURISTIQUE

Optimisation des **mobilités touristiques**

- Modélisation de solutions de mobilités touristiques
- Accompagnement séjours "en Bretagne sans ma voiture"

Valorisation des **savoir-faire** et de la **culture bretonne**

- Valorisation touristique de la filière pêche aquaculture (dont semaine de la pêche)
- Accompagnement des entreprises à l'ouverture au public

Développement de l'**itinérance**, la **randonnée** et le **nautisme**

- Mise en tourisme du schéma camping-cars
- Qualification des hébergements marchands sur les itinéraires vélos et randonnée
- Schéma boucles cyclables + pôles de services vélo
- Journées techniques vélo
- Étude de l'état des lieux nautisme

Partage des outils d'information

- Amélioration du Cornouaille Animation
- Carte touristique : refonte édition
- Préparation d'une carte "itinérance" vélo, randonnées, camping-cars

Coordination de la Destination

Accompagnement des **acteurs du tourisme**

PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISES

Contrat de partenariat **Volet DLAL FEAMP - 2014 -2021** **Volet Leader 2014 - 2022**

- Accompagnement porteurs de projets et communication sur les projets accompagnés

Candidature **DLAL FEAMPA 2021-2027** **Leader 2023-2027**

- Réponse aux appels à candidature régionale
- Animation de la concertation
- Animation et coordination des programmes (une fois sélectionnée)
- Accompagnement des porteurs de projets
- Animation des commissions (CML/CUP)
- Suivi financier et administratif de la mise en œuvre du programme

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Réseau TYNEO, service de conseil et de rénovation énergétique

- Consolidation des partenariats institutionnels
- Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires (actes C1)
- Information en matière de rénovation énergétique de personnes, de syndicats de copropriétaires ou de leurs représentants (actes A1)
- Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique, vers des personnes, des syndicats de copropriétaires, ou leurs représentants (actes A2)
- Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation (actes A1 hors SARE)
- Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation (actes A2 hors SARE)
- Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale (actes A4)
- Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises (actes B1)
- Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises (actes B2)
- Sensibilisation des entreprises (actes C2)

Accompagnement des EPCI
(potentiels, projets...)



Quimper Cornouaille Développement
Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon - CS 40002 - 29018 Quimper Cedex - Tél. 02 98 10 34 00
contact@qcd.bzh - www.qcd.bzh
f quimpercornouailledveloppement
t @AgenceQCD

Directrice de publication : Isabelle ASSIH - Rédaction : Équipe de Quimper Cornouaille Développement

Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

Conseils d'administration / Assemblées générales

- **Mardi 11 octobre**, 14h à 16h : **CA**
- **Mardi 13 décembre**, 14h à 16h : **CA**

Autres réunions / événements

- Jeudi 12 mai : **Présentation de QCD aux Conseillers communautaires de Douarnenez Co.**
- Lundi 23 mai : **L'attractivité de la Cornouaille à la rencontre des EPCI : CCPBS**
- 27 mai au 6 juin : **Semaine de la pêche et de l'aquaculture**
- Jeudi 9 juin : **Présentation de QCD aux Conseillers communautaires de la CCPBS**
- Mardi 21 juin : **Comité syndical du SYMESCOTO**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh